



20e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 27 novembre 2018 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Alain Vaucher (PLR)

Quarante Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Surdez Daniel

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 17 est adopté sans modifications et avec remerciements à sa rédactrice.

M. Alain Vaucher, Président : Bonsoir Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette vingtième séance du Conseil général.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je dois vous informer avoir reçu un mail d'enfants de la rue du Nord concernant le projet du parking du Bois du Petit-Château et un courrier sur le même sujet de la part de Mme Laure Perrin-Jacquet, membre de l'association des parents d'élèves des Montagnes neuchâteloises, l'APEMN

Un appel aux bénévoles de la part de l'organisation de la Trotteuse. Pour vous inscrire, vous pouvez sans autre aller sur le site et il y a tout ce qu'il faut. Egalement un appel de la part du Bureau, qui tiendra un stand durant la Trotteuse de 14h à 19h. Nous avons également besoin de bras, parce que nous serons peu cette année. Vous pouvez vous approcher de moi, soit à la pause, s'il y en a une, soit à la fin. Non, mais il y en aura une !

Je vous rappelle la conférence donnée par Mme Valérie Cabanes le vendredi 14 décembre à la salle Erni au Musée international d'horlogerie. Cette conférence a été mise sur pied par Mme Maria Belo, précédente Présidente du Conseil général. Je souhaite vous y voir nombreux. Merci.

Je me permets également de faire une annonce à propos d'un marché de Noël, puisqu'il s'agit du marché de Noël du Foyer Handicap Chaux-de-Fonds, qui est une institution cantonale sise rue des Moulins 22 ici à La Chaux-de-Fonds. Autant pour la conférence que pour ce marché de Noël, il y a quelques flyers à la sortie.

J'aimerais vous faire part d'une chose. Suite à la séance précédente, le Bureau s'est penché sur la façon de présenter les interventions générales des groupes au Conseil général. Il en ressort que le règlement général ne spécifie pas la forme de la présentation des intervenants. Dès lors, chacun doit se sentir libre de s'exprimer selon sa convenance.

20e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Législature 2016-2020

Mardi 27 novembre 2018 à 19h30

à l'Hôtel de ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 17^e séance du Conseil général du 28 juin 2018.
2. Election d'un représentant du POP au sein de la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRAUEN) en remplacement de M. Gianfranco Maule, démissionnaire.
3. Rapport du Conseil communal relatif à Izoo18 (DICI).
4. Rapport du Conseil communal relatif au remplacement du CCF et de la microturbine (DUBRE).
5. Interpellation du groupe UDC "MITHOLZ, la poudrière...", déposée et développée lors de la séance du 30 octobre 2018 (*texte suit*).
6. Interpellation du groupe PS "La Chaux-de-Fonds et la fibre optique", déposée et développée lors de la séance du 30 octobre 2018 (*texte suit*).
7. Motion du groupe PS "Stationnement pour la mobilité douce sur la nouvelle place de la gare", déposée et développée lors de la séance du 30 octobre 2018 (*texte suit*).

Alain Vaucher
Président du Conseil général

Objets déposés

Postulat du groupe POP concernant la transformation du parc public sur le bien-fonds n°16913 en parking

En cas d'acceptation du rapport relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, le bien-fonds n°16913 serait transformé en parking.

Conscients du besoin qu'un musée nécessite en place de parc mais également sensibles à la nécessité et au bienfait qu'un espace vert offre à sa population, il nous paraît délétaire d'opposer les deux besoins alors que d'autres solutions nous paraissent possibles sans prêter l'un ou l'autre.

De plus, la modernisation des villes tend vers la végétalisation de celles-ci, il serait dommage que la ville de La Chaux-de-Fonds prenne le courant inverse en goudronnant ses espaces verts au risque de voir son attrait diminuer alors même que la commune cherche à séduire de nouveaux habitants.

Par ailleurs, il est évident que la suppression d'un espace de jeu va à l'encontre des bienfaits qu'il offre pour la santé, tant physique que mentale. Un espace de jeu est aussi un lieu de sociabilisation.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal d'étudier d'autres solutions de parcage, dans le périmètre global du Bois du petit Château, qui ne conduiraient pas à la suppression d'un parc vert public.

*Pour le groupe POP
Nathan Erard
Julien Gressot*

Postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de la réaffectation prévue dans le rapport cité en titre du terrain dit de « l'ancienne » en parking, il est important de pouvoir assurer, à la jeunesse et aux familles du quartier et du reste de la Ville, un soin particulier à l'aménagement des espaces de jeux qui se trouvent à proximité.

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier et mettre en œuvre une requalification et une revitalisation du terrain dit de « l'abeille » sis à la jonction de la rue des sorbiers et du Nord, du parc du Courtil du Sautier et de la cour Numa-Droz, afin de les rendre plus accueillants et permettant d'y tenir des activités pour la jeunesse et les familles.

Pour le PS :

Silvia Locatelli

Rose Lièvre Assamoi

Carmen Brossard

Oguzhan Can

Michael Othenin-Girard

Pascal Bühler

Postulat du groupe des Verts concernant la transformation du parc public sur le bien-fonds n°16913 en parking

En cas d'acceptation du rapport relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, le bien-fonds n°16913 serait transformé en parking.

Conscient que la situation du stationnement dans ce quartier n'est actuellement pas idéale et que le développement du site du Bois du Petit Château que nous appelons tous de nos vœux n'arrangera pas les choses, nous pensons cependant que la réponse donnée à ce problème par la création d'un parking public payant sur le bien-fonds n°16913 n'est pas la solution !

Ou en tous les cas, qu'une petite partie de la solution !

Des difficultés sont déjà aujourd'hui fréquemment relevées sur le haut du site! L'entrée dite « secondaire » étant par ailleurs très utilisée !

Il ne fait aucun doute que le nouveau musée, le zoo réaménagé, et même le parvis requalifié vont attirer un nouveau public et donc davantage de monde encore qu'à l'heure actuelle.

Il nous semble donc que l'ensemble de la zone d'influence autour du périmètre du Parc du Bois du petit Château doit être considéré pour résoudre cette problématique.

D'autre part, les espaces verts ouverts au public ne sont pas si nombreux qu'on puisse ainsi les goudronner sans autre état d'âme.

Les bienfaits du mouvement sont largement connus, les espaces dans lesquels jeunes et moins jeunes peuvent se dépenser, se délasser, se rencontrer sont à préserver, voire à valoriser !

Nul doute que les futurs visiteurs du futur site du BPC et du futur musée n'hésiteront pas à investir aussi ce terrain pour peu qu'on le rende sécurisé et facilement accessible.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal, d'étudier les possibilités de stationnement payant ou pas dans tout le quartier, sans se limiter à la seule création de ce parking, bien mieux encore sans supprimer ce terrain vert et public.

*Pour les Vert-e-s
Monique ERARD
Sven Erard*

Interpellation

TITRE : Accès à Emmaüs et réseau de transports publics en Ville de la Chaux-de-Fonds

QUESTIONS :

Nous interpellons le Conseil Communal sur les points suivants. Concernant plus précisément Emmaüs:

- *Nous avons compris que la Chaux-de-Fonds avait contribué à l'étude de la solution « prolongement de la ligne 312 » jusqu'à Emmaüs, ce que nous saluons vivement. Néanmoins, après le refus du canton d'aller de l'avant, quelles ont été les actions de la Ville pour tenter de débloquer la situation ?*

- *A notre connaissance, aucune autre solution n'est à l'étude pour parer à l'accès dangereux d'Emmaüs pour les piétons. Que propose la Ville de la Chaux-de-Fonds dans le futur immédiat pour remédier à cette situation qui a déjà occasionné un accident mortel ?*

Concernant plus précisément la refonte du réseau « transport public » en Ville de la Chaux-de-Fonds, nous nous posons les questions suivantes :

- *Est-il vrai que cette refonte est d'ores et déjà à l'étude par plusieurs bureaux d'étude, qu'elle est planifiée pour 2020 et qu'elle est en discussion depuis 2017 déjà ? Si c'est le cas, comment se fait-il que la commission des transports n'en ait pas été informée ?*
- *Est-il vrai que le seul objectif est de faire des économies imposées par le canton ?*
- *Comment peut-on déjà dire que la ligne 312 sera supprimée, alors qu'à ce jour aucune décision allant dans ce sens n'a été prise par les législatifs du Canton et de la Ville, et comment cette éventuelle future suppression peut-elle justifier le blocage du projet de prolongation de la ligne 312 dans le présent ?*
- *L'argument du Service des transports pour justifier cette suppression est de dire que cette ligne est fortement déficitaire. Une prolongation jusqu'à Emmaüs permettrait justement d'attirer une nouvelle clientèle sur cette ligne. Comment se fait-il qu'un essai de quelques mois ne soit pas effectué pour le vérifier ?*

Je vous remercie.

*Pour le groupe Les Verts
ERARD Sven
ERARD Monique*

*Pour le POP
Gressot Julien
Schneeberger Marina*

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, est-ce qu'on pourra avoir lecture des deux courriers reçus lors du point 3 de l'ordre du jour ? Ou maintenant, c'est égal, mais ça a peut-être plus de sens de le faire au point 3 de l'ordre du jour. Je ne sais pas.

M. Alain Vaucher, Président : Normalement on donne lecture tout de suite, mais si personne n'est opposé je peux donner lecture, effectivement, au début du point 3. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non. Donc je donnerai lecture de ces courriers au début du point 3.

Election dans les commissions

En remplacement de Gianfranco Maule (POP) à la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie : Nicolas Turtschi.

Rapport du Conseil communal

Relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château et à des demandes de crédit de :

- CHF 5'719'000.- TTC pour la rénovation de l'Ancien-Stand et l'implantation du Musée d'histoire naturelle, dont CHF 3'419'000.- d'investissement net ;
- CHF 800'000.- TTC pour la requalification du parvis du Zoo ;
- CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

(du 6 novembre 2018)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

« Le Musée d'histoire naturelle n'est-il pas un exemple de ce que peut faire le magnifique esprit de nos montagnes : cet esprit ouvert à tout, où les solutions nouvelles sont accueillies avec plaisir, où l'on hait l'immobilité et le poncif, où les difficultés sont résolues avec ingéniosité, où l'on sait faire beaucoup avec peu, où les revers ne sont qu'encouragement à mieux faire, où l'intense vitalité cherche sans cesse de nouvelles directions où s'exercer ? Ne semble-t-il pas, qu'à l'exemple de nos aïeux qui reconstruisirent plus grand et plus beau leur village détruit par l'incendie, le Chaux-de-Fonnier éprouve sans cesse le besoin de construire, de créer, de développer, fut-ce même un Musée d'Histoire naturelle. »

Dr Albert Monard, 1944

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le 6 février 2018, votre Autorité acceptait un crédit pour la construction d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées au Zoo du Bois du Petit-Château (BPC¹).

Durant les débats, les groupes ont exprimé le souhait d'obtenir, d'une part, une vision globale et sur le long terme du développement du BPC et, d'autre part, un rapport définissant l'avenir du Musée d'histoire naturelle. Ce rapport poursuit ces deux objectifs.

La première partie présente le développement futur du site pour aboutir à un état final idéal. Dans cette perspective, certains travaux sont indispensables et urgents ; d'autres représentent une intention, leur réalisation est tributaire des moyens financiers disponibles.

La seconde partie sollicite auprès de votre Autorité un crédit pour la rénovation de l'Ancien-Stand et l'implantation du Musée d'histoire naturelle dans ce bâtiment, réunissant ainsi les deux entités des Institutions zoologiques (IZ) sur un même site. La requalification du parvis et l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds font également l'objet de demandes distinctes de crédit.

¹ Une liste des acronymes est disponible à l'annexe 1.

Développement des Institutions zoologiques sur le site du Bois du Petit-Château

Introduction

Situation

Le BPC, très apprécié par la population, constitue l'un des lieux les plus fréquentés de La Chaux-de-Fonds et du canton. Ce parc possède une longue histoire², initiée à la fin du XIX^e siècle par la création d'un parc public de style néoromantique. Au fil des ans, le nombre animaux s'accroît jusqu'à devenir, aujourd'hui, un véritable zoo.

En raison de l'évolution des bases légales et normatives, entre autres l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), l'Ordonnance fédérale relative à la loi sur le travail (OLT 3) et des attentes du public, le BPC ne répond plus, dans bien des domaines, aux exigences actuelles. Les conditions de travail des employés sont problématiques, le réseau d'eau est défectueux et de nombreux enclos sont désuets.

L'installation du Musée d'histoire naturelle dans l'Ancien-Stand rénové dynamisera le site du Bois du Petit-Château, tant sur le plan structurel que pédagogique.

Le plan directeur

Un plan directeur (PDir) du BPC, daté du 17 juillet 2017, a été réalisé par un bureau spécialisé. Il décrit un état final idéal et sert de lignes directrices pour les vingt à trente prochaines années en proposant des mesures ciblées à même de renforcer l'attractivité du Zoo et de répondre aux exigences actuelles et, autant que faire se peut, futures.

Le PDir respecte les standards internationaux de l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) et intègre, notamment, des critères liés à la détente, la formation, la recherche et la protection de la nature. En ce sens, il formule un projet thématique et didactique tout en planifiant les différentes étapes à court, moyen et long terme.

Si certains travaux sont indispensables et urgents (mise aux normes OPAn et OLT 3), d'autres se concentrent sur la remise en état d'infrastructures vieillissantes et inadaptées à la détention de certaines espèces ou à l'accueil du public.

² Les historiques du Zoo et du MHNC sont présentés à l'annexe 2.

Enfin, le PDir prévoit l'implantation du Musée sur le site tout en considérant la substance historique ainsi que les qualités patrimoniales et esthétiques du site.

Le Bois du Petit-Château aujourd'hui

Le BPC est à la fois un zoo et un parc public doté d'un patrimoine historique de valeur. Il constitue un espace libre, apprécié et fortement utilisé par la population. Bien que possédant quelques espèces domestiques et exotiques, le cheptel est essentiellement composé d'espèces sauvages indigènes (Plan de situation en annexe 3).

Il manque cependant un fil conducteur d'ordre thématique dans la présentation des animaux.

Sur le plan des infrastructures destinées aux visiteurs, l'offre en matière de pique-nique et de jeux est particulièrement bien dotée (annexe 4), mais l'absence de zone d'accueil, de boutique et de cafétéria est pénalisante. De la même manière, les offres complémentaires en termes d'animation et d'information sont peu développées.

Au fil du temps, les bâtiments, les cheminements et les clôtures ont perdu de leur cohérence. Les infrastructures d'exploitation doivent être remises en état. Finalement, le PDir souligne que l'intégration du nouveau musée sur le site du BPC constitue un projet prometteur pour son développement et amène une réponse appropriée pour l'avenir du bâtiment de l'Ancien-Stand. Ce projet offre un potentiel unique sur le plan de l'exploitation, du contenu scientifique ainsi que de l'attractivité pour les visiteurs.

Plus précisément, le PDir constate que :

- certains enclos ne satisfont plus aux exigences fixées par l'OPAn et doivent être adaptés³. En outre, d'autres structures ne correspondent plus aux exigences minimales dignes d'une institution zoologique⁴ et nécessitent d'agir (annexe 5) ;
- la présentation des animaux est désuète et manque d'un concept global regroupant les espèces en fonction de leur milieu ;

³ La plupart des travaux ont déjà été réalisés entre 2016 et 2018.

⁴ L'OPAn fixe les dimensions minimales des enclos selon les espèces. Pour certaines d'entre elles, ces exigences s'appliquent uniquement aux infrastructures existantes au 1er septembre 2008. Lorsque les installations sont nouvellement aménagées, il y a lieu de tenir compte des dernières connaissances en la matière pour fixer les dimensions minimales. Dans ces cas, il y a nécessité d'agir.

- le concept didactique actuel se compose de panneaux d'information très variés en raison de l'absence de concept cohérent. Le BPC manque d'une image et d'une ligne clairement définies ;
- les locaux administratifs et de service sont inadaptés. Ils ne respectent plus les exigences actuelles et rendent les conditions de travail des employés particulièrement difficiles. Les vestiaires et les douches pour les employés ne sont plus aux normes selon l'OLT 3. Le bâtiment de l'Ancien-Stand - dont les sous-sols abritent les locaux techniques du vivarium - doit lui aussi être rénové ;
- le réseau de distribution de l'eau doit être intégralement assaini et complété. Il convient de créer un système de recyclage de l'eau conforme aux principes du développement durable, permettant d'économiser l'eau et de réduire les frais d'exploitation ;
- afin de renforcer l'attractivité de l'ensemble du site, des mesures doivent être prises en vue d'allonger la durée de la visite. Le BPC se doit d'offrir un éventail plus large d'activités, d'informations et des possibilités de se sustenter sur place ;
- la zone d'accès au sud doit être réhabilitée afin de mieux mettre en valeur l'entrée principale du site. L'entrée nord doit également être reprise.

Le Bois du Petit-Château demain

Afin de renforcer les qualités du Zoo et de remédier aux défauts constatés, le PDir propose un concept de développement cohérent associant les deux secteurs des IZ.

Il vise à assurer une symbiose entre un parc public et les activités d'un zoo et d'un musée modernes tout en préservant les éléments patrimoniaux.

Soutenu par un concept pédagogique fort (voir ci-après « Concept et espaces thématiques »), le cheptel actuel, légèrement modifié, sert de base à la future présentation du BPC qui compte des enclos nécessairement plus vastes, ce qui suppose un nombre inférieur d'espèces.

Mission, vision, philosophie

Le Zoo se fixe pour objectifs d'offrir une zone de loisirs attrayante, de sensibiliser la population aux problématiques environnementales, de poursuivre la recherche et de pratiquer une protection de la nature proactive en participant à des programmes de sauvegarde des espèces

menacées. Dans ce domaine, les directives de l'EAZA sont respectées. Ainsi, le BPC de demain est un espace public de qualité où l'on peut observer la faune et la nature, se perfectionner, s'informer, se documenter, se rencontrer, flâner, se détendre, se promener, pique-niquer et jouer.

L'accent est mis sur l'interaction entre l'homme et l'animal ainsi que sur la crise de la biodiversité. Les animaux évoluent dans un paysage qui se rapproche le plus possible de leur biotope naturel. Leurs besoins et leur bien-être sont respectés ; cette valeur est une priorité. Le cheptel est composé de diverses espèces européennes qui vivaient, vivent ou « vivront » dans les hautes vallées jurassiennes. A leurs côtés figurent également des espèces exotiques qui permettent d'aborder particulièrement la problématique du trafic d'animaux.

Le bâtiment de l'Ancien-Stand est rénové pour accueillir le Musée d'histoire naturelle qui devient le pôle scientifique et le centre d'accueil du site, en interaction directe avec des thématiques liées au BPC. Il permet de renforcer son attractivité en augmentant la durée de la visite, en offrant un éventail plus large d'activités – notamment par ses expositions et ses animations – et en mettant à disposition un lieu de restauration et des structures d'accueil pour le public et les classes. Il résout également le problème de mise aux normes des locaux des collaborateurs du Zoo.

Le site est ainsi le centre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour toute une région, et contribue à répondre aux grands défis environnementaux auxquels notre société doit faire face.

Concept et espaces thématiques

Institution phare de la Métropole horlogère et en cohérence avec son patrimoine, le concept général propose de présenter la faune indigène à travers le temps (annexe 6). Ce concept demande de repenser en partie l'organisation des enclos et la présentation thématique des animaux. Elle suggère de subdiviser le Zoo en trois zones bien distinctes (annexe 7).

a) La glaciation - faune au temps des mammouths

Ce secteur, situé dans la partie nord du Zoo, fait pénétrer le visiteur dans un paysage au caractère septentrional. Il présente la faune jurassienne qui vivait dans la région durant la dernière période glaciaire. Ces espèces vivent aujourd'hui sous d'autres latitudes, comme par exemple le harfang des neiges et le renne (deux espèces déjà présentes au Zoo) ou dans nos Alpes, comme le lièvre variable et le lagopède.

Ce thème peut être accompagné par des expositions consacrées à l'ère glaciaire par l'évocation d'espèces disparues tels que le mammouth ou le

rhinocéros laineux. Dans ce cadre, des collaborations sont à imaginer avec le Laténium et la Maison de la Nature Neuchâteloise autour de la grotte de Cotencher.

b) Le présent - faune de notre temps

En arrivant par l'entrée principale, le visiteur traverse une partie boisée propice à la flânerie marquant la transition entre le tissu urbain et le paysage verdoyant du parc.

Ensuite, il atteint le cœur du Zoo. Cette zone, consacrée essentiellement à la faune jurassienne actuelle, développe le thème du contact de l'Homme avec les animaux sauvages. Elle est conçue de telle manière que le visiteur doive les chercher dans leur biotope naturel. Lieu d'observation, de détente et de contemplation, les bancs et les niches de repos - éléments historiques - servent de points de ralliement.

Les espèces présentées sont notamment le lynx, le cerf, le bouquetin, le grand duc d'Europe ou encore le grand tétras, des espèces que le Zoo abrite déjà.

c) La domestication et l'avenir - sensibilisation à la biodiversité

Ce secteur thématise l'influence directe de l'être humain sur la faune. Il se divise en trois parties.

La première présente l'époque de la domestication et englobe la ferme pédagogique pour les enfants. Ici, la priorité repose sur l'être humain et sa relation avec les animaux domestiques. Sa forte influence sur la faune peut être illustrée par l'exemple du sanglier et du porc, présentés à proximité immédiate. Il s'agit aussi de faire découvrir la station de soins pour animaux sauvages.

La deuxième partie permet de présenter des animaux qui pourraient, à futur, s'installer dans la région. Dans ce domaine aussi, l'influence de l'être humain est importante. Cette zone abordera la problématique des espèces introduites, comme le raton laveur et le chien viverrin, et leurs impacts sur la nature et la faune indigène.

Finalement, la dernière partie sensibilise le visiteur à la crise de la biodiversité et de la faune menacée (loutre d'Europe par exemple). On y parle également de manière critique et illustrée du trafic des espèces exotiques (loutre cendrée, espèces du vivarium).

Information au public : deux pôles au sein d'un même site

Le « Pôle technique » regroupe les installations dévolues au fonctionnement et à l'entretien du Zoo. Afin de rendre ce secteur attrayant pour le visiteur, on y découvre les coulisses du Zoo, permettant ainsi d'entrevoir le travail qu'implique la gestion d'une telle institution.

Le « Pôle scientifique et pédagogique » est localisé dans le bâtiment de l'Ancien-Stand. Il héberge le Musée et ses collections. Il est à la fois le centre d'accueil du site, le départ des animations et le lieu de la connaissance dans lequel les thématiques du Zoo sont approfondies (expositions, animations et collections). C'est aussi le centre de compétence scientifique de la Ville en matière de nature, incluant une salle polyvalente pour des conférences, une salle destinée aux groupes (scolaires ou autres) et une bibliothèque constituée d'ouvrages scientifiques.

Lieu de découvertes et de détente, le Zoo offre à ses visiteurs une expérience multi-sensorielle, ludique et scientifique (annexe 8). Dans une telle constellation, le BPC constitue aussi une plate-forme idéale pour une collaboration plus large, par exemple avec le Parc naturel régional du Doubs (PNRD).

Réalisation, calendrier et coûts

Le PDir décrit les étapes successives pour parvenir à l'état final idéal. Quelles que soient les décisions politiques prises quant à leur réalisation, certaines d'entre elles sont inéluctables et urgentes ; il s'agit de se conformer soit aux normes légales soit aux exigences minimales dignes d'une institution zoologique moderne. Les premières étapes s'inscrivent dans le concept global, sans pour autant engager la Ville à réaliser l'ensemble.

Les mesures moins urgentes sont mentionnées mais non détaillées dans les propositions du PDir. Ces étapes pourront être mises en œuvre successivement selon les moyens financiers disponibles.

Seules les mesures urgentes, d'ici cinq ans, sont présentées et figurent à l'annexe 5 avec leur calendrier et leurs coûts.

Demande de crédit pour la rénovation de l'Ancien-Stand et l'implantation du Musée d'histoire naturelle ainsi que deux autres demandes de crédit pour la requalification du parvis du Zoo et pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fond n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds

Introduction

Suite au retrait du projet *Zoo-Musée* en novembre 2016 (en raison des difficultés financières rencontrées par la Ville) et à la nécessité de trouver une solution pour le Musée d'histoire naturelle et ses collections, le déménagement dans le bâtiment de l'Ancien-Stand s'est imposé comme la solution la plus à même de répondre aux défis présents et futurs.

Le projet présenté ici réhabilite ce bâtiment, tout en offrant un développement nouveau au Musée et au site du BPC. Les volumes à disposition permettent un aménagement nécessaire à l'accomplissement des missions principales d'un musée⁵.

La création en 2012 des réserves mutualisées des musées de la Ville a résolu le problème du stockage de la partie la plus précieuse des collections, ce qui permet de renoncer à l'aménagement problématique et coûteux du sous-sol de l'Ancien-Stand.

En résumé, le projet présenté ici permet :

- de réunir sur un même site les deux secteurs des IZ à même de garantir une meilleure efficacité et une collaboration accrue ;
- de mettre en place un pôle scientifique au BPC et un centre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour toute une région ;
- de développer un véritable concept d'accueil sur le site du Zoo ;

⁵ Selon l'article 3, section 1, des statuts de l'ICOM – Conseil international des musées, « le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

- d'assurer la pérennité du Musée d'histoire naturelle et de stocker ses volumineuses de collections ;
- de résoudre la question de la mise aux normes des infrastructures destinées au personnel du BPC (locaux administratifs, vestiaires, WC et douches) ;
- de réhabiliter le bâtiment de l'Ancien-Stand actuellement sans affectation et dont l'état général se détériore ;
- de générer de nouvelles recettes (billetterie, boutique, cafétéria et locations de salle) ;
- d'offrir à la population chaux-de-fonnière de nouvelles prestations structurelles et de divertissements ;
- de valoriser les nombreuses études déjà effectuées ayant notamment fait l'objet de rapports auprès de votre Autorité, dont les projets *Naturama* et *Zoo-Musée* ou encore le rapprochement avec le PNRD.

Ce projet apparaît comme une solution ingénieuse et pragmatique à même de répondre aux besoins actuels. Tant les coûts de réfection et d'adaptation du bâtiment que ceux de l'aménagement intérieur sont raisonnables.

Par ailleurs, d'importantes ressources extérieures (subventions, dons, soutiens NPR et prélèvement au fonds Monard) pour un montant total minimum de CHF 2'338'000.- contribueront au financement de ce projet et de sa muséographie.

Enfin, les charges d'amortissement de ce projet, seront compensées par la suppression du loyer annuel actuel de CHF 211'000.-.

Un crédit de CHF 5'719'000.- est ainsi demandé pour la réalisation des travaux nécessaires à la rénovation de l'Ancien-Stand et à l'implantation du Musée d'histoire naturelle. Sur cette somme, relevons que plus de CHF 2'000'000.- sont directement imputables au rattrapage d'entretien du bâtiment. De plus, un crédit de CHF 800'000.- est demandé pour le réaménagement du parvis du Bois du Petit-Château et un autre de CHF 360'000.- pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Comité de pilotage

Suite à la présentation d'un premier projet de rapport, en janvier 2018, un comité de pilotage (CoPil) a été créé afin de couvrir un périmètre aussi large que possible et d'analyser l'ensemble des risques et opportunités liés à ce projet.

Composition

En plus du Conseil communal *in corpore* et du chancelier, le CoPil était composé de la direction des IZ ainsi que des chefs de service des finances, des bâtiments et du logement, des espaces publics et de l'urbanisme. Plusieurs adjoints ont également participé à l'une ou l'autre séance.

Périmètre

Lors de ses travaux, le CoPil a étudié de nombreux éléments connexes au projet qui vous est soumis. Parmi ceux-ci, il a notamment décidé d'inclure au présent rapport la requalification du parvis et de l'entrée principale du Zoo, mais aussi de réaliser un parking et d'entamer une réflexion quant à la reconstruction de la montagne des bouquetins. De la même manière, la position de la cafétéria, de la boutique ou les cheminements à privilégier ont aussi été évalués.

Choix du modèle économique

Sans tabou, le CoPil a également étudié différents modèles de tarification pour l'accès au site du BPC. Un groupe de travail, composé de la directrice du DFER, du directeur du DICl, de la cheffe de service des finances et du chef de service des IZ, a soigneusement analysé et chiffré l'impact économique des trois variantes suivantes.

a) Le modèle *freemium*⁶

Dans cette option, l'accès au Zoo reste gratuit tandis que celui aux expositions (et au vivarium) est payant. L'accueil et la billetterie se situent au niveau de l'entrée du Musée où se trouvent également la boutique et la cafétéria. L'ensemble de ces prestations sont gérées par les équipes des IZ.

b) Le modèle payant

Contrairement au modèle *freemium*, l'accès à la totalité du site devient payant. C'est dans un nouveau bâtiment, à la place du kiosque, que se trouvent la zone d'accueil et la boutique. La cafétéria se situe quant à elle, à l'entrée du Musée. Dans ce modèle également, toutes les prestations sont exploitées par les IZ.

⁶ Le modèle *freemium* est une stratégie commerciale associant une offre de base gratuite (*free en anglais*) à une offre élargie payante (*premium*).

c) Le modèle payant en partenariat public-privé

Très similaire au précédent, ce modèle ne diffère que par une exploitation du bâtiment d'accueil et de ses services par un tiers. Dans ce cadre, plusieurs sous-modèles ont également été évalués.

Pour chacun des modèles, nombre de facteurs et variables influencent le résultat économique attendu. Dans ce cadre, les impacts suivants ont notamment été simulés :

- fréquentation attendue des visiteurs et des clients ;
- horaires d'ouverture ;
- tarification (billets, carte famille, boutique) ;
- besoins en personnel ;
- investissements nécessaires.

Au total, près d'une vingtaine de variantes ont été passées au crible. Les hypothèses, appliquées de façon symétrique à chaque modèle, influencent le résultat économique d'une manière cohérente, sans changer le sens et les conclusions de l'analyse. Quel que soit la simulation effectuée, les recettes supplémentaires des modèles payant et payant PPP sont très largement inférieures aux surcoûts du personnel nécessaire à l'exploitation d'un tel site, comme le démontre l'extrait des simulations ci-dessous:

Projection compte de résultat selon modèle (en kCHF)

	Modèles		
	<i>freemium</i>	payant	payant - PPP
Musée	720	868	828
30 - Charges de personnel	740	936	855
31 - Charges de biens et services et autres...	287	300	310
33 - Amortissement du patrimoine administratif	127	149	149
42 - Taxes	(425)	(447)	(447)
43 - Revenus divers	-	(60)	-
44 - Revenus financiers	(9)	(9)	(38)
Zoo	1'126	1'126	1'126
Total général IZ	1'845	1'994	1'954

Sur recommandation du groupe de travail et du CoPil, le Conseil communal a ainsi retenu le modèle *freemium*⁷, fréquemment privilégié pour des sites comparables. Ce modèle étant économiquement le plus favorable.

⁷ Le chapitre « Conséquences sur les finances » détaille plus avant ces projections.

Contexte et enjeux

Le principe d'installer le Musée d'histoire naturelle sur le site du BPC a toujours été soutenu par votre Autorité. En 2004 d'abord, dans le cadre du rapport *Naturama*, puis en 2014 avec le projet *Zoo-Musée*. Malheureusement, ces deux projets n'ont pu être menés à terme en raison, à chaque fois, d'une conjoncture défavorable. Le premier rapport prévoyait le réaménagement de l'Ancien-Stand et était accompagné d'une demande de crédit de 14,4 millions de francs. Le second privilégiait sa démolition pour le remplacer par un édifice moderne. Ce projet était estimé à près de 17 millions de francs.

Enfin, le Musée d'histoire naturelle devant quitter ses locaux de l'Hôtel des Postes, une solution garantissant son avenir est nécessaire.

L'Ancien-Stand

Le bâtiment de l'Ancien-Stand n'est plus occupé que ponctuellement depuis une dizaine d'années pour le stockage de matériel et la préparation de diverses manifestations culturelles. Non chauffé, à l'exception des locaux du sous-sol utilisés par le vivarium, il se dégrade progressivement. Par ailleurs, ces dernières années, plusieurs effractions accompagnées d'actes de vandalisme ont été constatées.

La Ville étant propriétaire du bâtiment, elle est de ce fait responsable des problèmes que son manque d'entretien pourrait provoquer. Que ce projet se réalise ou non, une solution devra être trouvée. En conséquence, la rénovation du bâtiment pour y implanter le Musée d'histoire naturelle est une solution assurant simultanément son devenir et celui du musée.

Le Musée d'histoire naturelle : institution historique, pédagogique et scientifique

a) Des collections historiques et inestimables

« Depuis des années, le musée parvient à enthousiasmer petits et grands avec des expositions et des animations captivantes ainsi qu'un service d'information de grande qualité. (...). Par ailleurs, le Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds possède une remarquable collection africaine, rassemblée par l'ancien conservateur Albert Monard au cours d'expéditions en Angola, au Cameroun et en Guinée Bissau entre 1928 et 1947. Enfin, on peut (...) prolonger la visite au Zoo du Bois du Petit-Château, véritable parc zoologique. »

C'est par ces mots, et surtout pour ces atouts, que l'Académie suisse des sciences naturelles a décerné le Prix Expo « engagement long terme » 2012 au Musée d'histoire naturelle. Cette consécration salue et récompense le dynamisme de l'institution et l'originalité de ses collections, de ses expositions et de ses animations. Malgré des moyens limités, le Musée d'histoire naturelle a été reconnu pour ses spécificités par ses pairs et répond aux missions dévolues aux musées.

Devenu un musée d'histoire naturelle indépendant en 1880, ce qui lui confère une dimension historique importante, cette institution a rassemblé des dizaines de milliers d'objets au cours des années. Les collections ramenées par le Dr Albert Monard contribuent largement à sa réputation internationale, non seulement par la richesse et la diversité de ces fonds mais également par la présence de nombreux spécimens, souvent uniques, ayant servi à la description d'espèces nouvelles (types).

Si ses collections africaines ont largement participé à la réputation du musée, il serait réducteur de la limiter à elles-seules tant d'autres fonds réunis au fil du temps sont remarquables. Citons entre autres :

- plus de 100'000 objets dans les collections ;
- 2 spécimens d'oiseaux d'espèces disparues au niveau mondial, de nombreux spécimens d'espèces en voie d'extinction ou rares ;
- le seul exemplaire connu au monde d'une espèce de lézard ;
- l'un des premiers okapis (mammifère rare, découvert en 1901) exposé dans un musée dès 1912 ;
- le dernier loup tué dans le canton, à Pouillerel, sur la commune de La Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 1845 ;
- les fossiles régionaux de Célestin Nicolet (-15 à -10 millions d'années) ;
- l'une des plus grandes collections de dessins et d'aquarelles de Paul Barruel.

L'importance de ces collections est reconnue par la Confédération par leur inscription à l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale (catégorie A⁸). Cette reconnaissance a notamment permis d'obtenir des subventions fédérales lors de la création des réserves mutualisées de la Ville. Enfin, l'appellation MHNC est un acronyme officiel reconnu au niveau mondial déposé au *Standard Symbolic Code for Institutional Resource Collections*.

⁸ <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/kgs/inventar/a-objekte.html>

b) Un rôle pédagogique et scientifique primordial

Un rapport publié en 2017 par l'Office fédéral de la statistique révèle que les musées d'histoire naturelle sont, en moyenne, les plus fréquentés de toutes les institutions muséales.

À La Chaux-de-Fonds, le Musée d'histoire naturelle était, avant sa fermeture temporaire, le musée le plus visité après le Musée international d'horlogerie. Sa notoriété s'exprime aussi au travers de sa société des amis forte de plus de 800 membres.

La proportion des enfants fréquentant le Musée d'histoire naturelle était globalement égale à celle des adultes, ce qui fait de ce musée un lieu privilégié par et pour les classes et les familles, en complément aux autres offres muséales, culturelles et de divertissements.

En plus de l'exposition permanente, le Musée organisait régulièrement des expositions temporaires qui permettaient de renouveler et de diversifier les thématiques. Elles suscitaient un nouvel intérêt du public, assurant une fréquentation régulière tout au long de l'année. Jusqu'en 2005, les expositions temporaires étaient régulièrement fréquentées par plus de 20'000 visiteurs par année. Après l'introduction d'un billet d'entrée payant, la moyenne a chuté à 11'300.

Mais le Musée d'histoire naturelle, c'est aussi :

- un centre de compétences scientifiques très sollicité par la population et les médias ;
- une institution coordonnant des projets régionaux et locaux de recherche scientifique, de conservation et de protection (principalement amphibiens, chauves-souris, oiseaux) ;
- l'organisation de nombreuses animations qui attirent un large public tels que la Nuit de la chouette, la Nuit des chauves-souris ou le très populaire Ciné-nature notamment ;
- un appui aux sociétés locales œuvrant dans le domaine des sciences naturelles.

Ces riches activités et expositions confèrent au Musée d'histoire naturelle un rôle didactique, éducatif et de sensibilisation à l'environnement indispensable à l'échelon régional. En lien direct avec le Zoo, mentionnons la station de soins aux animaux sauvages (reconnue et soutenue par l'État), la seule à assumer cette tâche dans les Montagnes neuchâteloises. Nul doute que l'implantation du Musée d'histoire naturelle sur le site du BPC permettra de renforcer et de développer ces fonctions didactiques et pédagogiques.

Opportunités

Réunion des deux secteurs des Institutions zoologiques

L'implantation du Musée sur le site du Zoo s'inscrit dans le concept présenté dans la première partie de ce rapport. La mise en place d'un pôle scientifique renforce l'attractivité des lieux et assure la pérennité de l'institution muséale.

Ce regroupement permet aussi le déploiement complet des potentiels pédagogique, ludique, scientifique et touristique des deux secteurs. La mise en place des synergies et des complémentarités assure des gains d'efficience importants.

Améliorations de l'offre touristique

La création d'un véritable centre d'accueil des visiteurs au BPC est l'un des deux objectifs principaux du projet. Destiné à informer et communiquer sur les possibilités qu'offre le site, il doit aussi orienter l'hôte qui vient découvrir les grands espaces jurassiens et le Parc naturel régional du Doubs. Doté d'une cafétéria, il devient un lieu privilégié, propice au délasserment. La salle polyvalente est à même d'accueillir de mini-symposiums ou des séminaires d'entreprises en plus des activités liées au site. La salle d'accueil pour les groupes offre diverses possibilités d'animations.

Ces structures contribuent à assumer les missions dévolues au site. Elles redynamisent l'offre de prestations et génèrent de nouvelles recettes. Ces services améliorent l'expérience de visite, en particulier lorsque les conditions météorologiques sont défavorables.

Les IZ se profilent comme un centre d'intérêts majeur présentant des espaces thématiques spécifiques sur différents sujets d'actualité. Cette offre originale, inédite au sein de l'Arc jurassien, est complémentaire à ce que proposent d'autres institutions régionales, par exemple le Muséum de Neuchâtel spécialisé dans les grandes expositions à thème.

a) **Rapprochement avec le Parc naturel régional du Doubs**

Dans l'exploration de diverses pistes de développement, celle du rapprochement avec le PNRD a été approfondie. Il ressort de l'étude menée avec un consultant externe qu'un partenariat stratégique entre ces deux entités sera profitable à chacune d'elles. La partie rurale du territoire communal de La Chaux-de-Fonds fait partie du PNRD, tandis que sa zone urbaine en est exclue. Cependant, la Métropole horlogère se positionne naturellement comme l'un des points d'entrée privilégiés du Parc. Cette perspective offre de nouvelles possibilités en termes de contenu.

b) Raconter la nature de l'Arc jurassien

Un espace en lien avec le PNRD est prévu. Il doit mettre en avant les spécificités régionales, à l'exemple de thèmes à développer autour de la faune locale (loutre, lynx, loup, etc...), en lien étroit avec l'espace destiné à la faune de notre temps, le cœur du Zoo (annexe 7). À terme, cet espace pourrait se transformer en centre d'interprétation du PNRD. Les IZ apportent leurs compétences dans le domaine scientifique pour développer un programme d'animation et d'excursions. Ce partenariat ouvre la porte à différents financements externes. De par sa vocation, sa localisation et ses partenariats, le site du BPC devient l'accès privilégié aux grands espaces jurassiens.

c) Un thème d'actualité : la crise de la biodiversité

Le thème crucial de l'appauvrissement de la biodiversité est développé et mis en perspective avec les succès des actions de protection. Ainsi, en prenant l'exemple de la loutre, il est possible de présenter l'extermination de cette espèce au début du XX^e siècle, illustrée par les histoires de *Némorin des loutres*, grand piègeur de cet animal dans le Doubs, mais aussi de son retour naturel en Suisse. Autre exemple : le bouquetin, une espèce sauvée *in extremis* de la disparition à la fin du XIX^e siècle. Il n'existait plus qu'une seule harde de ces ongulés dans la chasse royale du Grand-Paradis en Italie. Les premiers protecteurs de la nature en Suisse sont allés en capturer... illégalement pour les relâcher dans le Parc National nouvellement créé ! Depuis, l'espèce a reconquis les Alpes et est présente dans le Jura.

d) Sensibilisation sur le thème des espèces menacées

Le thème de la biodiversité permet aussi de visiter tous les continents, en présentant des spécimens des collections exotiques. Prenons le cas des vautours qui ont perdu plus de 60% de leurs effectifs en Afrique. En effet, le vol de ces charognards, se nourrissant des dépouilles de rhinocéros et d'éléphants, permet aux *rangers* de repérer les braconniers. Ces derniers ont ainsi pris l'habitude d'empoisonner les carcasses pour se débarrasser de ces indicateurs.

Un partenariat avec les douanes concernant le trafic d'espèces et les saisies douanières (que le vivarium accueille) est aussi développé, en rapport avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Autant d'exemples à même de prolonger la visite du Zoo, notamment de son espace thématique *faune impactée par l'homme / sensibilisation à la biodiversité*.

De nouveaux services pour la population

En plus des améliorations évoquées ci-dessus, la population chaux-de-fonnière retrouve un Musée d'histoire naturelle et profite d'un zoo modernisé et renforcé. La réunification des IZ sur le site du BPC génère des plus-values importantes, notamment par :

- la mise à disposition de services supplémentaires et ce, par tous les temps ;
- le développement d'activités régulières et d'offres renouvelées ;
- la mise à disposition d'une salle polyvalente pour les sociétés locales.

Améliorations structurelles

Les locaux administratifs et de service du Zoo sont inadaptés et désuets. Ils ne respectent plus les exigences actuelles minimales. Par exemple, comme exprimé dans le PDir, les vestiaires (situés dans le local administratif faisant également office de local de pause) et les douches pour les employés ne sont plus aux normes, notamment concernant le partage des genres. La plupart de ces problèmes trouvent une solution avec la réalisation de ce projet (voir ci-après « Aspect et but de la rénovation »).

De nouvelles recettes

Le développement de l'offre augmente de manière significative les recettes.

La création d'une cafétéria, le développement de la boutique et le revenu des entrées permettent d'atteindre un chiffre d'affaire estimé, en étroite collaboration avec *Goût & Région*, à CHF 365'000.-. La marge brute est estimée, elle aussi de manière conservatrice, à plus de CHF 270'000.- pour un prix d'entrée plein tarif théorique de CHF 8.- et une fréquentation annuelle de 50'000 visiteurs pour le Musée et à plus de 100'000 pour le site complet (annexe 9). Pour mémoire, les recettes du Musée s'élevaient à peine à CHF 14'000.- lors de sa dernière année d'ouverture partielle en 2013.

À ces revenus s'ajouteront encore les recettes des locations et des animations ainsi que les dons – déposés dans de nouvelles tirelires attractives – qui permettront de poursuivre le développement du site par l'alimentation des fonds dédiés.

Le programme architectural

Aspect et but de la rénovation

Placé sous la responsabilité du Service des Bâtiments et du Logement (SBL), l'Ancien-Stand n'est plus exploité commercialement depuis 2008. En effet, les charges d'entretien et notamment de chauffage de ces grands volumes n'étaient plus supportables financièrement par les locataires occasionnels. Dès lors, comme souvent lorsqu'une bâtisse perd son affectation, l'état général de l'immeuble s'est détérioré au fil des ans.

Il s'agit donc dans les grandes lignes de « remettre à flot » cette construction en œuvrant principalement à la rénovation de son enveloppe (toiture, façades, ouvertures) et de son infrastructure technique, comme la chaufferie, la distribution de chaleur, les installations sanitaires et le réseau électrique.

Intervention importante en termes d'investissements, certaines améliorations structurelles deviennent soit obligatoires, comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (LHand), soit exemplaires comme l'utilisation des énergies (LCEN). Les implications principales de ce contexte seront l'installation d'un ascenseur desservant le bâtiment et l'adaptation ou la création de locaux sanitaires correctement dimensionnés. Il est prévu également l'installation d'une surface de panneaux photovoltaïques, selon la réglementation communale dans le périmètre UNESCO. L'électricité ainsi produite sera directement utilisée par les installations du bâtiment et surtout du vivarium voisin.

Cette rénovation a pour objectif d'offrir au public et aux utilisateurs plusieurs natures de locaux : exposition, services généraux, administration et stockage des collections, dont le programme est développé plus loin. Il y a lieu de signaler que les locaux administratifs ainsi aménagés permettront d'offrir au personnel du Zoo les conditions d'utilisation conformes à la législation en matière d'espaces de travail. Sur l'ensemble des coûts présentés ci-dessous, ce chapitre représente une part d'environ CHF 200'000.- que la Ville devra tôt ou tard investir. Les locaux vétustes du haut du parc seront ainsi réutilisés comme atelier et diverses affectations mieux adaptées à leur état général. Le projet permet donc de répondre à cet aspect de conformité à l'Ordonnance fédérale relative à la loi sur le travail (OLT 3), à laquelle la Ville est soumise comme employeur.

L'interface entre le pôle scientifique et le Zoo a fait l'objet d'une étude qui propose de développer une aire d'accueil par la création d'une zone conviviale, cohérente et attractive. Des aménagements simples sont prévus. Ceux-ci allient l'économie de moyens et la créativité tout en

respectant les qualités intrinsèques du site. Les installations proposées cherchent à modifier au minimum le terrain existant et privilégient les matériaux simples et résistants, mobiles et évolutifs (annexe 10).

Finalement, le projet prévoit aussi le réaménagement du parvis de l'entrée principale.

Présence d'amiante dans le bâtiment

Une auscultation de l'Ancien-Stand a été commandée en juin 2017 dans le cadre des études préliminaires. Le rapport de notre mandataire fait état d'une situation assez satisfaisante. Des traces d'amiante ont été trouvées dans des matières et endroits restreints, assez faciles à éliminer. Une réserve pour les coûts liés aux interventions de désamiantage figure au devis présenté dans ce rapport.

Situation générale

L'espace consacré aux expositions sera essentiellement concentré au 1^{er} étage. La grande salle sera accessible par la terrasse ; l'étage comprendra des toilettes accessibles aux personnes handicapées.

Éléments essentiels pour les animations programmées par les IZ et le PNRD, le rez-de-chaussée comprendra une salle polyvalente ainsi qu'un local destiné à l'accueil des classes et autres groupes. Le reste de la surface sera consacré au stockage des collections. Au 2^e étage, l'appartement et les anciennes chambres de bonnes du corps central ainsi que la partie est du bâtiment seront réservés à l'administration et aux vestiaires du personnel du Zoo. Comme déjà évoqué, le sous-sol ne sera pas aménagé pour le musée et restera utilisé pour des fonctions liées au vivarium et au Zoo. Les combles seront uniquement isolés.

Occupation des locaux

Le bâtiment rénové comprendra les catégories de locaux suivantes (plans disponibles à l'annexe 11) :

- un espace de valorisation pour les expositions permanentes et temporaires ainsi que les animations du musée ;
- une zone de services (accueil, vestiaire, cafétéria et boutique) en libreaccès pour le public fréquentant le site ;
- des locaux administratifs pour les IZ ;
- un espace de stockage des collections.

a) L'espace de mise en valeur des collections

La grande salle et ses annexes seront utilisées comme espace principal d'exposition. Un ouvrage complémentaire contre la façade nord de la grande salle libérera de la surface d'exposition en intégrant la zone de services décrite ci-dessous. Cet espace chauffé et largement vitré constituera la nouvelle zone d'accueil du public et symbolisera l'ouverture sur le parc du nouveau Musée, la terrasse extérieure étant agrandie et embellie pour y favoriser le séjour des visiteurs. Une coursive tempérée et abritée des intempéries reliera le vivarium au Musée.

La surface d'exposition, modulable, occupera une surface d'un peu moins de 600 m². Elle sera consacrée dans un premier temps à la mise en valeur des collections du Musée. Un accent particulier sera porté sur le thème de la biodiversité ; les thématiques seront développées en tenant compte des espèces présentées au Zoo. De nombreuses histoires, déclinées sur plusieurs niveaux de connaissances, pourront être contées aux visiteurs dans le but de rendre l'exposition attractive, ludique et informative.

Dans la partie est du bâtiment, la surface occupée actuellement par un logement sera consacrée à la faune locale dans le cadre d'animations et d'expositions temporaires.

b) La salle polyvalente

D'une capacité d'environ 80 personnes et dotée de moyens audiovisuels, sa fonction première sera d'accueillir les animations reconnues dans le paysage culturel et scientifique neuchâtelois (Nuits de la chouette et des chauves-souris, Ciné-nature, etc.). Celles-ci participent aux spécificités du Musée d'histoire naturelle et contribuent largement à leur complémentarité avec le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel. Ces animations se développeront encore avec la réunion du Zoo et du Musée et le rapprochement avec le PNRD. Cette salle servira également à des conférences et des animations de groupes. Ce volume pourra aussi être agrandi et couplé avec le local attenant (accueil des groupes, voir point suivant), portant sa capacité à une centaine de personnes.

L'intégration de cette salle polyvalente dans le projet est essentielle : les animations pour des classes et des groupes sur une durée déterminée ne permettraient pas des déplacements dans d'autres lieux de la ville.

Directement accessible depuis la rue et disposant de WC dédiés, cette salle pourra également être louée à des entreprises ou des associations. Il s'agira d'une offre complémentaire bienvenue. Le Service de la jeunesse est d'ores et déjà intéressé à bénéficier de cet espace et des animations communes aux deux services pourront être organisées.

c) La salle d'accueil des groupes

Adjacente à la salle polyvalente et disposant d'un accès direct depuis le parc, cet espace d'une capacité d'environ 20 personnes sera destiné à l'accueil des groupes participant à des animations sur le site. Il servira aussi à l'accueil des classes en cas de mauvais temps.

L'abri qui se situe sous la terrasse de l'Ancien-Stand pourra également être utilisé aux mêmes fins.

d) L'espace des services

Actuellement, le Zoo ne dispose pas de locaux d'accueil ni de cafétéria. La mise à disposition de telles structures permettra une amélioration des conditions de visite.

L'entrée du musée par la terrasse nord du bâtiment et *via* un ouvrage complémentaire comprendra un vestiaire équipé de casiers et des sanitaires ouverts au public. Le comptoir d'accueil, desservi par une ou deux personnes en fonction de l'affluence, permettra de centraliser les fonctions de billetterie, de vente et de service de la cafétéria.

e) La cafétéria

La réalisation d'une cafétéria pour le Zoo est une demande récurrente des visiteurs du site. Au BPC, comme dans nombre d'institutions comparables, ce service générera des recettes conséquentes.

L'affluence mesurée (plus de 100'000 visiteurs annuellement) permet d'envisager un service de restauration supérieur à la simple mise à disposition d'automates à boissons et barres chocolatées. Il est prévu de proposer boissons, glaces, pâtisseries et restauration légère ne nécessitant qu'une cuisine de finition mais favorisant un approvisionnement en circuit court et respectant la saisonnalité des produits.

L'espace de la cafétéria, accessible sans billet, prévoit une capacité pour une vingtaine de personnes. En été, l'usage de la terrasse pourra porter la capacité d'accueil à une trentaine de personnes supplémentaires, tout en garantissant un accès aisé à la billetterie. Ces espaces et l'offre proposée seront conçus et aménagés de telle manière qu'ils puissent évoluer en fonction de la demande et du succès rencontré. (Rapport *Goût & Région*, 2017). La gestion de la cafétéria sera assurée par le personnel d'accueil (ventes) et l'assistante administrative (commandes et caisse).

f) La boutique

La boutique constitue, elle aussi, un service attendu et apprécié par les visiteurs d'un zoo ou d'un musée. C'est également une composante significative du chiffre d'affaires de l'institution. Attendant au comptoir de la réception, elle sera desservie par le personnel d'accueil. L'assistante administrative se chargera de la gestion des stocks.

Librement accessible, la boutique proposera un assortiment ludique et didactique, orienté vers des objets de provenance éthique, dont l'offre sera affinée au fil du temps.

g) L'espace administratif

La surface administrative des IZ occupera le 2^e étage et sera accessible en passant par le Musée ou directement depuis l'extérieur. Cette zone comprendra les bureaux, une petite salle de séance, un local de pause ainsi qu'une zone douche/vestiaire/WC pour chaque genre.

La réunion des deux secteurs des IZ dans les mêmes locaux permettra de ne plus doubler certaines structures et de rationaliser l'utilisation du matériel et d'équipements.

h) L'espace de stockage

Les collections du Musée d'histoire naturelle, dont la Ville est dépositaire, sont les témoins d'une riche histoire et assurent à La Chaux-de-Fonds une visibilité et une reconnaissance internationale. Elles engendrent cependant leur lot de responsabilités et, selon le Code de déontologie du Conseil international des musées, il incombe à la Ville de leur assurer de bonnes conditions de conservation.

En complément des dépôts mutualisés des musées, pour les collections les plus précieuses, des locaux de stockage seront créés au rez-de-chaussée de l'Ancien-Stand. Dans cet espace de plain-pied seront installées des structures légères permettant d'accueillir les animaux naturalisés en exploitant au maximum la hauteur sous plafond.

Au total, ce sont près de 440 m³ de collections qui seront stockées dans ces espaces.

Les conditions de conservation des collections seront assurées par un suivi des conditions climatiques et des attaques de ravageurs. En plus de mesures électroniques, des mesures constructives renforceront la sécurité du lieu. En outre, afin de permettre l'étude scientifique des collections, l'étage inférieur accueillera un espace de travail incluant un petit atelier de conservation/restauration.

i) Surfaces et volumes à disposition

La comparaison des surfaces et des volumes entre le bâtiment actuel de l'Hôtel des Postes et l'Ancien-Stand est la suivante :

	MHNC actuel	Projet
Secteur public	1200 m ²	940 m ²
Secteur administratif	90 m ²	180 m ²
Stockage	450 m ³	440 m ³

Remarques :

- secteur public : la diminution des surfaces d'exposition sera compensée par le renouvellement fréquent des pièces exposées et les extensions possibles dans le Zoo ;
- secteur administratif : sur les 180 m², 25% sont destinés à l'accueil des locaux transférés depuis le haut du Zoo (bureau, vestiaires et douches) et 20% sont des locaux communs aux deux secteurs des IZ (salle de conférence et salle de pause). Seule une centaine de mètres carrés correspondra aux bureaux transférés depuis les locaux actuels du Musée d'histoire naturelle ;
- stockage : volume auquel il convient d'ajouter ceux des dépôts mutualisés.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux au stade de l'avant-projet est basée sur des calculs confirmés par des spécialistes et peut être garantie avec une précision de +/- 10%. Elle est basée sur des données statistiques de chantiers récents et certains calculs d'entreprises qui ont été sollicités.

Chapitre	Descriptif	Coût estim. TTC	
Travaux préparatoires	Démolitions, clôtures, protections, installations de chantier	CHF	155'000.-
Gros-Œuvre 1	Maçonnerie et béton armé, terrassement, échafaudage, charpentes en bois et isolation thermique	CHF	550'000.-
Gros-Œuvre 2	Réfection totale des toitures. Remplacement fenêtres. Peinture des façades. Création d'un volume chauffé en façade nord y compris sas d'entrée. Extension terrasse.	CHF	1'150'500.-
Aménagements intérieurs 1	Plâtrerie, menuiserie, constructions métalliques	CHF	241'000.-
Aménagements intérieurs 2	Peintures intérieures, faux plafonds, revêtements de sol, carrelages	CHF	326'500.-
Installation d'ascenseurs et monte-charge	Création d'une gaine et desserte de 4 niveaux y. c galerie. Monte personnes à l'accès principal	CHF	124'000.-
Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité	Chaudière, production eau chaude, rénovation complète des réseaux et mise en conformité. centrale photovoltaïque en toiture	CHF	555'000.-
Honoraires mandataires spécialisés	Architecte, ingénieurs spécialisés et Direction des Travaux	CHF	574'500.-
Frais secondaires	Assurances, reproduction documents, dossier AIMP (procédures Marché Publics)	CHF	40'000.-
Divers et imprévus		CHF	155'000.-
Aménagements extérieurs	Murs, jardins clôtures, mouvements de terrain.	CHF	312'500.-
Total des travaux TTC		CHF	4'184'000.-

Concernant la réhabilitation du bâtiment de l'Ancien-Stand, il faut noter que 50% de ces coûts sont directement imputables au rattrapage d'entretien du bâtiment et, donc, seul 50% à son adaptation aux besoins des IZ.

Planning du projet : étude et chantier

Dès son acceptation, le développement de ce dossier devra être confié à des mandataires externes pour les phases d'étude et de réalisation décrites par la norme SIA 102. Les dossiers de changement d'affectation et de permis de construire seront déposés auprès des services concernés. Il s'en suit une phase d'appel d'offres et de préparation du chantier, dans le respect du cadre établi par la loi sur les marchés publics. L'exécution des travaux en milieu urbain ainsi que la cohabitation avec le vivarium devra bénéficier d'une attention particulière. Le programme des travaux mettra la priorité sur les locaux de stockage. Leur mise à disposition pour organiser le déménagement des collections à l'été 2020 sera un objectif important.

En résumé, les principales phases de la réalisation de cette transformation sont les suivantes :

- Projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation, appel d'offres : 8 mois (sans opposition) ;
- Projet d'exécution, chantier, direction des travaux : 13 mois ;
- Mise en service, achèvement : 3 mois.

L'ampleur du projet présenté ici dépasse les capacités de travail du SBL. De ce fait, les coûts de mandats confiés à une ou plusieurs structures externes ont été inclus (Architectes, Ingénieurs spécialisés et Direction des travaux). Le SBL assumera la représentation du Maître de l'Ouvrage auprès des mandataires ainsi que sur le chantier et participera activement à la Commission de construction interne.

Commission de construction

Afin de maintenir un lien permanent entre les autorités et le déroulement de l'opération, le Conseil communal devra nommer une « Commission interne de construction ». Présidée par le directeur du DICl, elle réunira des responsables de service tels que les IZ, Service financier et SBL. Une représentation politique d'un ou deux membres du Conseil général sera désignée par le Conseil communal. Les mandataires extérieurs sont invités à participer, sans droit de vote, aux séances mensuelles selon les besoins du chantier.

Subventions

Ce bâtiment n'est pas mis sous protection cantonale et ne peut prétendre à un subventionnement par l'Office de la protection des monuments et sites.

La Confédération, par le *Programme bâtiment*, sera sollicitée pour subventionner l'isolation de la toiture et le remplacement des fenêtres. Estimation actuelle : CHF 85'000.-.

L'équipement de capteurs solaires photovoltaïques ne donne pas droit à une subvention cantonale à l'installation. Cependant, puisque le courant produit en autoconsommation sur le site va être utilisé, l'économie d'électricité liée est estimée à CHF 4'400.- par an.

Le « fonds communal de l'énergie », récemment créé, sera sollicité pour financer ces travaux d'amélioration énergétique, comme : isolation thermique, nouvelle chaudière et production d'eau chaude, installation solaire photovoltaïque et nouvelles fenêtres. Estimation actuelle : CHF 370'000.-.

Mobilier, muséographie et déménagement

Mobilier et muséographie

a) Mobilier et équipement

La réutilisation de mobilier provenant du musée actuel, d'autres services de la Ville, du Muséum de Neuchâtel et de certains services de l'État permettra de limiter les nouvelles acquisitions. Cependant, certains locaux spécifiques devront être équipés à neuf. Il s'agit notamment de racks à palettes pour les zones de stockage, du mobilier et de l'équipement de la cafétéria ou encore ceux de la salle polyvalente.

b) La muséographie

Dans le but de mettre en valeur les thématiques déjà évoquées, une muséographie simple, évolutive et originale sera développée.

L'équipe du musée propose de collaborer avec des acteurs régionaux (École d'arts appliqués, Institut d'histoire de l'art et de muséologie de Neuchâtel, acteurs culturels, etc.) en utilisant, entre autres, des techniques proches de celles des arts du spectacle. Il s'agit de développer un modèle singulier complémentaire au Muséum de Neuchâtel, reconnu pour ses expositions temporaires de haut vol.

L'espace à disposition sera divisé en modules abordant divers thèmes spécifiques. À titre d'exemple, la grande salle pourrait traiter des expéditions africaines d'Albert Monard. Toutefois, les contours exacts de la muséographie seront définis au sein d'une commission ad hoc.

Compte tenu de la superficie d'exposition prévue (un peu moins de 600 m²) et du budget retenu, le coût au m² sera d'environ CHF 1'700.-. Ce montant, largement inférieur à ceux habituellement retenus en Suisse, de l'ordre de CHF 2'500.- à CHF 5'000.- le m², obligera les équipes impliquées à se montrer inventives et à prévoir des aménagements peu coûteux.

Déménagement

Le rapport du 24 mai 2014 accepté par votre Autorité comprenait notamment un crédit pour la préparation du déménagement du MHNC. Ce dernier a permis un avancement considérable dans le récolement des collections, le nettoyage des spécimens, le conditionnement et l'emballage des objets pour minimiser les risques du convoyage.

Une étude a ainsi été menée pour le transport des gros spécimens et une solution impliquant des châssis de bois construits sur mesure a été privilégiée. La collection en fluide de même que la plus grande partie de la collection ornithologique ont d'ores et déjà été déplacées dans les dépôts mutualisés. Les collections lithique, malacologique et paléontologique sont prêtes pour leur déménagement. Un travail important reste à faire pour conditionner la collection entomologique très fragile⁹ et poursuivre la préparation des archives et de la bibliothèque.

Les locaux de stockage du nouveau Musée seront facilement accessibles par leur situation de plain-pied, mais la difficulté résidera dans l'extraction des spécimens volumineux des locaux actuels. Plusieurs entreprises de déménagement ont été approchées. La solution préconisée est de passer les animaux par les fenêtres du bâtiment pour être pris en charge par une grue. Le reste des collections sera évacué par les ascenseurs ou les escaliers.

Différents services de la Ville seront mis à contribution mais le recours à une société spécialisée restera nécessaire.

⁹ Collection sauvée d'une inondation dans les locaux de la Poste le 25 septembre dernier.

Estimation des coûts

Chapitre	Descriptif	Coût estim. TTC	
Déménagement	Collections et matériel d'exposition	CHF	165'000.-
Équipements d'exploitation	Audiovisuel, accès, sûreté, manutention, cafétéria	CHF	281'000.-
Matériel et mobilier	Accueil du public, exposition, stockage, salles polyvalentes et réunion	CHF	91'000.-
Muséographie	Sensibilisation à l'environnement et mise en valeur des collections	CHF	998'000.-
Total TTC	Déménagement, équipements, mobilier et muséographie	CHF	1'535'000.-

Réaménagement du parvis de l'entrée principaleContexte et enjeux

Porte d'entrée principale du parc, le parvis est actuellement problématique en plusieurs points (annexe 12) :

- son accessibilité est limitée et la cohabitation entre les piétons et les véhicules est conflictuelle (goulet d'étranglement au sud-est du kiosque, places de stationnement mal disposées), générant des problèmes de sécurité ;
- les passages pour piétons traversant la rue du Nord ne répondent pas aux normes en vigueur ;
- les deux arrêts de bus ne sont pas conformes à la LHand (hauteur de bordures pour un accès de plain-pied, alignement des bus à la bordure) ;
- cet espace n'est que peu accueillant (manque de mobilier urbain et de verdure, revêtement du parvis en mauvais état) et ne joue pas son rôle de porte d'entrée de ce lieu exceptionnel qu'est le Bois du Petit-Château.

En outre, la pression sur le stationnement aux alentours du site lors des jours de fortes affluences est importante. Elle génère du parcage sauvage

potentiellement dangereux. Cette problématique est abordée ci-après dans le chapitre dédié à la création d'un parking.

Réaménagement du parvis

Les objectifs sont de :

- supprimer les carences sécuritaires ;
- mettre aux normes les arrêts de transports publics conformément à la LHand ;
- créer une porte d'entrée accueillante ;
- offrir un lieu convivial dédié aux piétons et propice à la détente.

Sur la base de ces éléments, le projet proposé est composé de cinq interventions majeures.

a) Correction de la courbe pour l'aménagement d'un arrêt de bus

Le coude de la rue Alexis-Marie-Piaget sera élargi avec une emprise sur le parvis (annexe 13). Cette intervention permettra d'offrir une amplitude de giration plus importante aux bus pour qu'ils s'alignent aux bordures ; celles-ci seront rehaussées à 22cm. L'arbre existant dans le bac en béton sera supprimé.

b) Démolition des WC publics et remise en état du portail

Le point a) nécessite la démolition de l'aile est du bâtiment du kiosque. Cette suppression permettra d'une part de gagner de l'espace entre le coin du bâtiment et la rue et, d'autre part, d'ouvrir une perspective visuelle continue sur l'entrée principale du Zoo. Les toilettes publiques existantes ne seront pas remplacées, toutefois, de nouvelles toilettes seront disponibles pour les visiteurs à l'intérieur de l'Ancien-Stand, durant les heures d'ouverture du parc. L'architecture du bâtiment du kiosque sera cependant conservée. Le toit sera maintenu et un abribus protégeant les voyageurs des intempéries sera aménagé dans le volume des WC actuels, tout en permettant d'assurer la perspective visuelle précitée et de dégager de l'espace pour le flux des piétons.

Le projet prévoit également des interventions sur le portail d'entrée du BPC.

c) Suppression des places de stationnement sur le parvis

Les 16 places de stationnement en zone bleue seront supprimées afin de sécuriser le parvis et de valoriser l'entrée du site. Elles seront compensées par la création d'un nouveau parking (voir le chapitre suivant).

d) Requalification du parvis

Le revêtement du parvis, actuellement en mauvais état, sera refait en pavés, conçu désormais comme un marqueur des espaces publics piétonniers. En son centre, quelques arbres seront plantés et du mobilier urbain sera installé. Le parvis sera délimité et végétalisé par des allées d'arbres (annexe 14).

Concernant l'arrêt de bus, le mobilier existant (bancs, distributeur à ticket, boîte aux lettres, baromètre, mat-horaire) sera réorganisé afin de remédier à l'étalement aléatoire prévalant à l'heure actuelle.

e) Instauration d'une zone 30km/h (ou 20km/h)

Afin de remédier aux problèmes sécuritaires des traversées piétonnes, il est prévu d'instaurer une modération de vitesse sur le coude formé par le bas de la rue du Haut-des-Combes (depuis la limite nord du parvis) et la rue du Nord jusqu'au stop à hauteur de la rue du Docteur-Coullery. Ces tronçons comprendront l'aménagement de seuils en pavés aux deux entrées, de manière à freiner la vitesse des véhicules. Les passages pour piétons n'étant pas admis par l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et zone de rencontre [RS 741.213.3], ils seront remplacés par un traitement au sol (tout ou partie en pavés).

Le traitement pavé de la traversée piétonne reliant le Courtil du Sautier et le parvis permettra de marquer une perspective visuelle jusqu'à l'entrée principale du BPC afin de la valoriser.

Le plan d'ambiance du projet, avec perspectives visuelles, est présenté à l'annexe 15.

f) Remplacement du collecteur

Les interventions sur le parvis seront couplées au remplacement du collecteur des eaux usées situé à la hauteur du parvis et rejoignant la rue du Docteur-Coullery. Cette infrastructure est dans un très mauvais état et nécessite quoiqu'il en soit des interventions à court terme. Afin d'éviter d'impacter le parvis après son réaménagement, le remplacement de ce collecteur est donc intégré au présent projet. Le réaménagement des rues attenantes au parvis nécessite également l'adaptation du réseau de récolte des eaux pluviales.

Estimation du coût des travaux

Chapitre	Descriptif	Coût estim. TTC	
Génie civil	Réaménagement du parvis en pavés sur sable, correction de l'arrêt de bus et adaptation trottoir et chaussées contiguës au parvis, marquage	CHF	386'000.-
Arborisation et végétalisation	Plantation de 10 arbres, nattes géotextiles, mélange terre-pierre, tuteurage, transports	CHF	54'000.-
Mobilier urbain	Tables, bancs, racks à vélos, poubelles	CHF	40'000.-
Déplacements mobilier existant	Distributeur de billets, mat-horaire, obélisque, panneaux SGA, boîte aux lettres	CHF	25'000.-
Canalisations	Remplacement du collecteur et adaptation des canalisations des eaux de surface	CHF	210'000.-
Portail d'entrée	Restauration de la marquise et du portail d'entrée	CHF	28'000.-
Transformation de l'aile est du kiosque	Démolition des WC publics et remplacement par un couvert pour l'arrêt de bus	CHF	32'000.-
Divers et imprévus		CHF	25'000.-
Total des travaux TTC		CHF	800'000.-

Ces coûts seront à porter au budget d'investissement. Il est à noter que ce projet a été réalisé entièrement par des services communaux, piloté par le Service d'Urbanisme – planification, en collaboration avec les Services Techniques qui réaliseront les travaux, et en coordination avec les Institutions zoologiques et le Service des Bâtiments et du Logement.

Planning du projet : étude et chantier

L'avant-projet, dès sa validation, sera développé et consolidé par les services communaux. Le réaménagement du parvis devrait être réalisé en 2020 au plus tôt.

Réalisation d'un parking public et demande de crédit pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913

Introduction

Le développement du site du Bois du Petit-Château permettra d'attirer de nombreux visiteurs extérieurs à la ville qui privilégieront le transport motorisé individuel (notamment les visiteurs ne se situant pas à proximité des axes de chemin de fer, par exemple ceux en provenance de Franche-Comté ou du Jura). La situation actuelle, insatisfaisante car par trop anarchique par grande affluence, risque d'empirer. Il s'agit donc de canaliser les véhicules individuels dans un parking. Au-delà de la rationalisation et de la sécurisation des espaces, cela permettra également de mieux les mettre en valeur, notamment le parvis. Le parking se situera sur le bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de la Ville et affecté en zone d'utilité publique. Au-delà d'accueillir les véhicules des visiteurs du Bois du Petit-Château, ce parking permettra également, dans une perspective de complémentarité d'usage, aux habitants de trouver un lieu de repli pour le parcage hivernal notamment.

Par ailleurs, les murs de soutènement anciens et de belle facture doivent être entretenus dans le respect du patrimoine. Le temps et les racines des arbres majeurs les ont gravement fragilisés et l'une ou l'autre intervention d'urgence ont déjà dû être effectuées. Il s'agit donc pour le Conseil communal de solliciter un crédit d'engagement de CHF 360'000,- pour ce faire. Quant au financement du parking, il se fera par les règles d'autofinancement prévalant dans le patrimoine financier.

Contexte et état des lieux

La rue des Électriciennes au Nord du Bois du Petit-Château est souvent rendue dangereuse par l'afflux des visiteurs, notamment durant les vacances scolaires, les mercredis après-midi et les week-end de la belle saison. En outre, comme expliqué ci-dessus, le parvis réaménagé n'accueillera à l'avenir plus de véhicules afin de sécuriser cette zone et de permettre un réel accueil des visiteurs dans un espace porte d'entrée du site de qualité (16 places retirées). De plus, la sécurisation des passages pour piétons de la rue du Nord sur le chemin des écoliers nécessitera également le retrait de 9 places de parc. Pour permettre d'absorber le flux des visiteurs, il a donc fallu trouver un lieu permettant l'implantation d'un parking à proximité immédiate de l'entrée principale du site

Le parking ainsi créé accueillera environ 35 places. Il sera financé dans le cadre du patrimoine financier et n'impactera donc pas l'enveloppe des investissements. Selon les projections, grâce à la pause d'un horodateur, le

chiffre d'affaires réalisé avoisinera les CHF 35'000.-. Les charges d'exploitation quant à elles (intérêts, déneigement, entretien notamment) sont évaluées à CHF 33'000.-. Le fonctionnement du parking est donc entièrement autoporteur. En valorisant ces revenus (système utilisé en patrimoine financier), on obtient une valeur du bien qui permet largement l'autofinancement de la construction du parking. Le parking sera gratuit la nuit, il pourra ainsi accueillir les véhicules des habitants du quartier notamment durant les restrictions de parcage liées aux mesures hivernales.

Les murs de soutènement bordant la parcelle montrent des signes de faiblesse et doivent de toute façon être restaurés, ils le seront à cette occasion. Le coût de leur réfection doit être supportés par les investissements de la ville. C'est pourquoi le Conseil communal sollicite auprès de votre autorité un crédit d'engagement à cet effet.

Différentes variantes ont été analysées pour la réalisation du parking. Les versions enterrées ont dû être abandonnées pour des questions de coûts. Pour rappel en 2003, une étude avait été lancée pour la construction sur cette parcelle d'une halle de gymnastique (finalement réalisée au carrefour des rue Numa-Droz et Volta) et la construction d'un parking souterrain de deux étages. Le budget de ce projet s'élevait à CHF 12'245'000,- dont CHF 5'764'000,- pour les niveaux de parking enterrés (à pondérer toutefois par le fait que ces deux niveaux étaient les fondements statiques du bâtiment construit au-dessus). Comme dit plus haut c'est donc un parking de surface qui sera construit, pour un coût d'environ CHF 390'000.-. Ceci en veillant à la qualité de son aménagement. Cette solution a de surcroît l'avantage d'être facilement réversible et de permettre de préserver les arbres majeurs et les murs de soutènement de grande qualité de la parcelle.

À noter que ce projet a été présenté à la commission des experts UNESCO qui a préavisé positivement sous réserves des observations suivantes :

- L'aménagement du parking ne devra en aucun cas favoriser une densification maximale du nombre de places de parc.
- Les arbres majeurs en Ouest et au Sud doivent être conservés et une réflexion quant à l'arborisation du parking doit être menée.
- Les murs de soutènement, les barrières et le portail anciens doivent être conservés et restaurés.

Le projet a été élaboré sur la base de ces considérations (annexe 15).

Soutiens et financement complémentaires

En plus des subventions attendues dans le cadre du *Programme bâtiment* et du *fonds communal de l'énergie* mentionnées ci-avant, plusieurs sources de financement très importantes ont été identifiées et sollicitées.

Nouvelle politique régionale

Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, le Canton de Neuchâtel soutient ce projet par le versement d'une aide à fonds perdus pouvant aller jusqu'à 50% des frais d'étude, de déménagement et d'installation ainsi que par l'octroi d'un prêt sans intérêt d'une durée maximale de 25 ans. L'État reconnaît ainsi le fort pouvoir d'attractivité pour la région de ce nouveau pôle touristique.

Entreprise locale

Le Bureau de contrôle des ouvrages en métaux précieux de La Chaux-de-Fonds, qui célébrera en 2020 ses 200 ans, s'est engagé à verser la somme extraordinaire de CHF 1'000'000.- pour soutenir la réalisation du projet et en particulier de sa muséographie. Par ce geste exceptionnel, le Conseil d'administration soutient une institution appréciée des Chaux-de-Fonnières et souligne l'excellence des collections du Musée.

Sociétés d'amis

Le remarquable engagement des sociétés d'amis du Musée (SAMHNC) et du Zoo (ABPC) garantit également un soutien important à ce projet, notamment pour la muséographie, l'équipement de la salle polyvalente ou de la cafétéria. À ce jour les sociétés garantissent les sommes suivantes, a minima :

- SAMHNC : CHF 300'000.- ;
- ABPC : CHF 15'000.-.

Par ailleurs, les recherches de fonds auprès de la population, de partenaires privés, publics ou parapublics devraient permettre d'augmenter ces sommes.

Prélèvement au fonds Dr A. Monard - MHNC

Le prélèvement total du fonds *Dr A. Monard - MHNC*, destiné à la mise en valeur des collections et doté de CHF 118'000.-, permettra de compléter ces soutiens. Dans le futur, il sera reconstitué par les versements du public dans les tirelires du Musée.

Investissements nets

Compte tenu de ces éléments, la demande de crédit s'élève donc à CHF 5'719'000.- avec des soutiens (acquis ou à recevoir) estimés à CHF 2'338'000.-¹⁰, soit un coût net de CHF 3'419'000.-, pour la rénovation de l'Ancien-Stand et implantation du Musée d'histoire naturelle. Ce premier montant est complété par un crédit de CHF 800'000.- pour la requalification du parvis et un dernier de CHF 360'000.- pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913.

Donation entreprise locale	CHF	1'000'000.-
Donation sociétés des amis	CHF	315'000.-
Prélèvement au fonds Dr A. Monard	CHF	118'000.-
Divers et NPR	CHF	450'000.-
Prélèvement fonds à vocation énergétique	CHF	370'000.-
Subvention programme bâtiment	CHF	85'000.-
Arrondi	CHF	-38'000.-
Total	CHF	2'300'000.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

La réalisation de ce projet répond directement aux objectifs fixés aux paragraphes 6.7 Musée d'histoire naturelle et 6.8.2 *Développer l'attractivité des lieux* (Zoo) aux pages 84 et 85 du rapport de stratégie globale du 23 novembre 2016.

Conséquences sur les financesRénovation de l'Ancien-Stand et implantation du Musée d'histoire naturelle

Concernant les investissements, outre le redimensionnement drastique du projet (14,4 millions pour le projet *Naturama* et près de 17 millions pour le projet *Zoo-Musée*), sa réalisation permettra d'éviter un investissement de l'ordre de CHF 200'000.- pour la mise aux normes des locaux administratifs

¹⁰ Arrondi à CHF 2'300'000.- pour les calculs relatifs aux conséquences sur les finances. Voir détail au point suivant.

et sanitaires du Zoo. En revanche, les CHF 165'000.- devisés pour le déménagement des collections et inclus dans cette demande de crédit devront, dans tous les cas, être consentis.

Concernant le compte de résultat, la concrétisation de ce projet dégagera CHF 211'000.- d'économies sur la location des locaux du Musée et, selon des estimations de recettes, permettra d'atteindre plus de CHF 270'000.- de marge brute. Globalement et selon les détails présentés à l'annexe 16, l'excédent annuel de charges des IZ, amortissements compris, diminuera, par rapport aux comptes 2013 ou au budget 2018 d'environ CHF 50'000.- pour s'établir à CHF 1'845'000.-.

La demande de crédit s'élève au total à CHF 5'719'000.- pour la rénovation du bâtiment (CHF 4'184'000.-), la muséographie, l'équipement et le mobilier (CHF 1'535'000.-). Il sera porté en déduction de ce montant les soutiens estimés à CHF 2'300'000.-.

Rénovation du bâtiment	CHF	4'184'000.-
Muséographie, équipement et mobilier	CHF	1'535'000.-
Investissement brut	CHF	5'719'000.-
Soutiens et financement complémentaires	CHF	-2'300'000.-
Investissement net	CHF	3'419'000.-

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 3.7 % appliqué à des investissements nets de CHF 3'419'000.-.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié des dépenses nettes, soit CHF 1'709'500.-.

Amortissement total	CHF	3'419'000.00	3.7%	CHF	126'503.00
Intérêts sur la moitié des dépenses nettes estimées à la charge de la Ville	CHF	1'709'500.00	2.5%	CHF	42'737.50
Charge annuelle				CHF	<u>169'240.50</u>

Les dépenses et recettes d'investissements seront réparties sur 2019, 2020 et 2021. Un montant de CHF 1'000'000.- de dépenses et recettes est budgété pour 2019.

Requalification du parvis du Zoo

L'investissement pour la requalification du parvis doit être séparé entre la part financée par la taxe d'épuration de CHF 210'000.- et la part soumise au mécanisme de maîtrise des finances pour la part à charge du service des Constructions nouvelles et entretien de CHF 590'000.-.

En application des taux ressortant du RLFinEC, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 3% pour la partie soumise au mécanisme de maîtrise des finances imputables au service des Constructions nouvelles et au taux de 2% pour la partie financée par la taxe d'épuration.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié des dépenses.

a) Investissements à charge des Constructions nouvelles

Amortissement total	CHF	590'000.00	3.0%	CHF	17'700.00
Intérêts sur la moitié des dépenses nettes estimées à la charge de la Ville	CHF	295'000.00	2.5%	CHF	7'375.00
Charge annuelle				<u>CHF</u>	<u>25'075.00</u>

b) Investissements à charge de la taxe d'épuration

Amortissement total	CHF	210'000.00	2.0%	CHF	4'200.00
Intérêts sur la moitié des dépenses nettes estimées à la charge de la Ville	CHF	105'000.00	2.5%	CHF	2'625.00
Charge annuelle				<u>CHF</u>	<u>6'825.00</u>

Ces dépenses d'investissements seront prévues au budget des investissements 2020.

Entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913

L'investissement pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 s'élève à CHF 360'000.- à charge du service des Constructions nouvelles.

En application des taux ressortant du RLFInEC, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 2% (50 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié des dépenses.

Amortissement total	CHF	360'000.00	2.0%	CHF	7'200.00
Intérêts sur la moitié des dépenses nettes estimées à la charge de la Ville	CHF	180'000.00	2.5%	CHF	4'500.00
Charge annuelle				<u>CHF</u>	<u>11'700.00</u>

Ces dépenses d'investissements seront prévues au budget des investissements 2020.

Conséquences sur les ressources humaines

Les projections des besoins en personnel donnent des résultats similaires à ceux de l'exercice 2012, dernière année d'ouverture complète du Musée d'histoire naturelle au public (annexe 17). Comme aujourd'hui, la conduite des IZ sera assumée par un-e chef-fe de service secondé-e par deux responsables, un-e pour chaque secteur (Musée et Zoo).

En termes d'accueil et de surveillance, la disposition de la zone d'accès et la présence constante de personnel du Zoo limitent les besoins de surveillance. Toutefois, les horaires d'ouverture étendus, calqués sur ceux des autres musées de la Ville, engendrent des besoins légèrement supérieurs à ceux de 2012. De plus, lors des périodes de haute fréquentation (vacances scolaires, jours fériés et mercredis après-midi) des vacataires sont prévus pour apporter un renfort estimé à 1'550 heures annuelles.

En complément de l'engagement du médiateur (financé par des fonds extérieurs) et pour l'épauler dans le déploiement de ses activités, des guides et des animateurs, dont les prestations seront autofinancées, sont également prévus.

Enfin, vu la hausse significative de la fréquentation attendue, le développement de services (cafétéria) et la création de vestiaires pour les employés du Zoo, les besoins en personnel d'entretien du bâtiment, pris en charge par les Services généraux des musées, nécessitent une légère augmentation de la dotation.

Les coûts relatifs aux modifications de dotation des IZ sont inclus dans les analyses présentées au chapitre précédent.

Collaboration intercommunale

Par son positionnement en tant que porte d'entrée du PNRD et en accueillant un centre d'interprétation de l'Arc jurassien et du Parc, le projet permettra de développer des liens plus étroits avec les autres communes de ce territoire (11 communes jurassiennes, 1 bernoise et 3 neuchâteloises).

Les collaborations avec la Ville de Neuchâtel sont déjà bien développées par les relations fréquentes et régulières qui lient le Musée d'histoire naturelle au Muséum de Neuchâtel, deux institutions parfaitement complémentaires en termes de collection, d'exposition et d'animation.

Enfin, l'amélioration de l'efficacité des IZ permettra d'accroître encore la collaboration avec les services cantonaux et fédéraux (SCAV et Douanes notamment) ou encore l'Université de Neuchâtel.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La sensibilisation à notre environnement et au développement durable, avec tout ce que ces préoccupations comportent de sensible et de capital, sont l'essence même du projet. La nouvelle structure, composée du Musée et du Zoo, se profile comme un centre de compétences pour informer sur ces thèmes d'actualité, et ce, pour l'ensemble de la région.

La pose de capteurs solaires photovoltaïques permettra de couvrir les besoins en électricité du bâtiment, voire du vivarium. La toiture sera isolée, réduisant ainsi la consommation énergétique du bâtiment.

Concernant les produits de la cafétéria, une attention toute particulière sera portée pour que les fournisseurs partenaires répondent autant que possible aux valeurs défendues par les IZ. Les artisans travaillant avec des produits de la région et de saison seront préférés ; leur travail devra répondre raisonnablement aux critères du développement durable. Les mêmes principes guideront le choix des objets en vente à la boutique.

Les interventions qu'implique ce chantier de « rénovation-transformation » vont toutes dans le sens d'une meilleure gestion de la consommation énergétique du bâtiment (isolation thermique de l'enveloppe, changement de l'agent énergétique et meilleur rendement des installations, auto production photovoltaïque, augmentation des synergies techniques avec le vivarium).

b) Aspect social

Le fait que les musées d'histoire naturelle sont les plus fréquentés de toutes les institutions muséales (*OFS - Statistique suisse des musées, état au 18.04.2017*) démontre le rôle primordial joué par le Musée d'histoire naturelle.

Son implantation sur le site du Zoo, par les nouveaux services et les nouvelles offres que le Musée apportera, renforcera le rôle social que joue déjà ce lieu, tout particulièrement pour les familles.

Les nouveaux locaux destinés aux animations didactiques et scientifiques permettront d'intensifier les visites et l'animation pour les classes. Le développement des activités en lien avec le Service de la jeunesse est également prévu.

Tout comme pour les produits de la cafétéria, ceux de la boutique seront orientés vers des objets de provenance éthique, tout en tenant compte d'objectifs de rentabilité.

Les prix et les offres seront adaptés pour que ce site reste accessible et attractif pour chacun.

c) Aspect économique

L'originalité de l'association entre un Zoo et un Musée suscitera un intérêt accru, assurant une fréquentation importante. La visite du site, plus vaste et plus complet, prolongera probablement le séjour des visiteurs en les incitant à découvrir la ville, ses services et ses commerces.

L'ouverture d'un chantier de rénovation important profite à l'économie locale en sollicitant les PME du bâtiment et autres mandataires. Les procédures d'attribution de marché seront de type *sur invitation* pour la grande majorité d'entre elles, voire de *gré à gré* pour certaines.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Bien que composé d'un secteur muséal et d'un secteur zoologique, ce nouveau pôle touristique bénéficiera d'un nom unique qui devra immédiatement le rendre identifiable. En outre, de par l'unicité et l'originalité de l'association entre le Zoo et le Musée, puis par les prestations qu'il offrira, le site et la Ville augmenteront leur renommée.

Le développement des activités avec le PNRD, par le positionnement de La Chaux-de-Fonds comme une porte d'entrée au Parc permettra une visibilité accrue pour la Métropole horlogère.

Préavis des Commissions

La Commission des institutions zoologiques a été consultée tout au long de l'élaboration de ce projet. La Commission financière ainsi que celle des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie ont été informées et se sont prononcées sur ce projet.

Lors de sa séance du 23 octobre 2018, la Commission des institutions zoologiques a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents. Par ailleurs, et en préambule de cette séance, la commission culturelle ainsi que celles des différents musées ont également été informées.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018, la Commission financière a accepté ce rapport à l'unanimité, moins deux abstentions, des membres présents.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018, la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie a accepté ce rapport à l'unanimité, moins une abstention, des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

Katia Babey

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 5'719'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de l'Ancien-Stand et l'implantation du Musée d'histoire naturelle.

Article 2.- Les soutiens financiers et subventions, notamment du Bureau de contrôle, des sociétés d'amis du Zoo et du MHNC, les soutiens NPR, ainsi que le prélèvement au fonds *Dr A. Monard - MHNC* viendront en déduction de ce crédit. Les prélèvements au fonds à vocation énergétique seront également portés en déduction du crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera à raison de CHF 5'719'000.- TTC au compte des investissements du Musée d'histoire naturelle.

Article 4.- L'investissement mentionné sera amorti au taux annuel de 3.7% (environ 27 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de ce crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 800'000.- est accordé au Conseil communal pour la requalification du parvis du Zoo.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de CHF 590'000.- TTC au compte des investissements du service des Constructions nouvelles et CHF 210'000.- au compte des investissements du centre 721 - Réseau séparatif.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 3% (environ 33 ans) pour le service des Constructions nouvelles et 2% (50 ans) pour le centre 721 - Réseau séparatif.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 360'000.- est accordé au Conseil communal pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de CHF 360'000.- TTC au compte des investissements du service des Constructions nouvelles.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2% (50 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler

M. Alain Vaucher, Président : Nous voici déjà au point 3. Je vais commencer par vous lire ces deux courriers. Je vais commencer par le courrier des enfants de la rue du Nord. Je me permets de vous montrer l'original, on ne voit rien, c'est pas grave.

Bonjour, nous allons souvent jouer au parc. A côté du Bois du Petit-Château. Nous sommes contre, et dire que c'est inutile nous a vexé. NON au projet de parking. Il y a des enfants de tous les âges.

Je passe les signatures, mais il y en a une quinzaine. Voilà pour le premier courrier.

Pour le second courrier, qui nous vient de l'association des parents d'élèves des Montagnes neuchâteloises. J'ai reçu une copie, c'était adressé à Madame la Présidente Katia Babey.

Création d'un parking pour le Zoo-Musée

Madame la Présidente, lors de la lecture de l'ArcInfo du 17 novembre 2018, nous avons appris que les demandes de crédit pour la réhabilitation du bâtiment de l'Ancien-Stand, afin d'y loger le Musée d'histoire naturelle, seront votées lors du Conseil général du 27 novembre.

Nous nous réjouissons que ce projet voie le jour et que nous puissions nous rendre au Musée avec nos enfants. Globalement, le projet nous paraît tout à fait cohérent et nous relevons sa pertinence.

Cependant, nous déplorons que vous ayez prévu de remplacer le terrain de foot voisin par un parking. Le centre de santé scolaire ainsi que le service de la jeunesse déploient une énergie considérable pour faire bouger les enfants en Ville de La Chaux-de-Fonds, afin de lutter contre l'obésité et la surutilisation des écrans.

Il nous semble pour le moins étonnant que vous prévoyez de remplacer un espace vert par un parking, d'autant plus qu'il n'y a pas de problématique de parcage dans ce quartier. Tout au plus, les visiteurs doivent-ils marcher 200 mètres pour se rendre de leur voiture à l'entrée du Bois du Petit-Château.

Les enfants du voisinage utilisent fréquemment le terrain pour faire différentes activités pendant les beaux jours, ainsi qu'en hiver.

En tant que parents soucieux que des espaces verts soient sacrifiés sous l'autel du tout à la voiture, nous vous prions de bien vouloir repenser ce point du projet. Nous vous remercions d'avance d'informer le Conseil général de cette lettre et donc de la position de l'APEMn lorsque vous parlerez du rapport.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Laure Perrin-Jacquet.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance avec grand intérêt du rapport qui lui a été soumis. Il tient par ailleurs à souligner la qualité et l'intelligence du travail interservices qui a été fait pour le réaliser et remercie ses auteurs.

Le groupe PLR tient à relever l'esprit positif que ce projet implique pour notre Ville. Nous avons conscience des énormes difficultés financières dans lesquelles la Ville se trouve. Cependant, nous ne pouvons constamment supprimer l'espoir, l'esprit positif et entrepreneur que la Ville de La Chaux-de-Fonds a toujours su montrer pour dynamiser son potentiel au profit de sa population et ainsi attirer des visiteurs externes, voire de futurs concitoyens. Nous ne voulons volontairement pas revenir sur les projets passés qui ont été présentés à notre Autorité, mais nous concentrer sur ce projet intelligent et évolutif qui nous est aujourd'hui soumis.

Si la rencontre d'un Zoo et d'un Musée d'histoire naturelle – du vivant et de la science qui nous permet son étude – est un atout exceptionnel, unique en Suisse en tout cas, et des plus positifs, nous pourrions nous interroger sur la réhabilitation d'un bâtiment que certains avaient condamné. Bien au contraire, nous sommes heureux de sa sauvegarde et de son réemploi.

Un Musée d'histoire naturelle et un Zoo sont des lieux de rencontre intergénérationnels et familiaux importants et permettent aussi de sensibiliser les jeunes citadins à la vie animale et plus largement à la nature et à sa protection. Nous sommes aussi conscients que ce futur lieu sera un des incontournables du parcours scolaire des jeunes Chaux-de-Fonniers.

Naturellement, le groupe, en se plongeant dans l'étude approfondie du rapport relève quelques points qui nécessitent des compléments d'études ou des réponses.

Le modèle freemium retenu nous semble intéressant, cependant avec une attente de 50'000 visiteurs et la gestion de la cafétéria, même de

surface modeste, le personnel de l'accueil sera très sollicité et nous craignons un surcroît de travail.

Rendre la visite du vivarium payante et liée à celle du Musée est très favorable au vu de son coût d'exploitation, cependant il ne faudra pas oublier de penser à des entrées préférentielles notamment à des occasions particulières.

Permettre l'accueil des groupes et bénéficier d'une salle polyvalente sont des atouts indéniables.

Mettre les WC en zone d'accès public libre est bien, mais au vu des très grandes fréquentations, en été particulièrement, un Service de nettoyage fréquent devra être mis en place. Par ailleurs, qu'en est-il des WC à l'entrée nord du parc, impraticables en hiver ? En lien avec la fréquentation attendue et afin de soulager les toilettes du Musée, il nous paraît essentiel de rapidement les modifier pour permettre leur usage en hiver aussi.

Tout en approuvant ce modèle de Musée plus modeste, le groupe PLR souhaiterait avoir confirmation que des extensions seront possibles, ceci bien entendu lié au succès que rencontrera le Musée et lorsque la situation financière le permettra.

Nous savons aussi que l'actuel conservateur va mettre un terme à sa carrière professionnelle prochainement, aussi nous aimerions savoir comment le passage de témoin va se faire entre une équipe qui a pensé le nouveau Musée et un nouveau conservateur qui devra suivre un plan auquel il n'a pas contribué ?

L'isolation des murs demeure sans réponse à la lecture du rapport. Qu'en est-il ? Quelles sont les solutions choisies ?

Il semblerait que le subventionnement du remplacement des fenêtres ait été supprimé ; des montants de subventions figurent-ils par erreur en page 27 dans le rapport ?

Le groupe PLR s'est aussi interrogé sur le financement des panneaux photovoltaïques, toujours en page 27 du rapport. Swissgrid octroierait des subventions : des démarches ont-elles été faites auprès d'eux ?

Nos remerciements pour les réponses qui seront apportées à ces questions.

En ce qui concerne la requalification du parvis du Zoo, le groupe PLR comprend fort bien la nécessité pour les transports en commun de modifier les lieux, mais s'interroge néanmoins sur la suppression totale des places de parc et ceci pour trois raisons particulières. Le kiosque, exploité par un indépendant, se voit coupé d'une clientèle de passage rapide pour l'achat de quotidiens ou autres friandises. Le vide proposé ne trouve pas à nos yeux un usage public adéquat. Quelle mère de famille va vouloir stationner avec ses enfants entre deux routes très fréquentées au risque de voir ses enfants happés par une voiture ? Quel intérêt d'une zone verte sur cet emplacement ? Ne vaudrait-il pas mieux mettre en valeur le parc

limitrophe, en face de la ferme de la rue du Nord 110, le Courtil du Sautier, réel lieu de détente et de jeux pour les enfants ?

Quant au crédit demandé pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds 16'913, crédit lié à l'aménagement du parking de surface prévu pour une meilleure exploitation du Musée et du Zoo, notamment pour les visiteurs externes à la ville, il nous apparaît nécessaire et apporte de la crédibilité à ce nouveau centre touristique de la Ville. D'ailleurs, ce terrain n'a-t-il pas été acheté par la Ville de La Chaux-de-Fonds dans la perspective de son emploi pour une construction qui détruirait alors l'ensemble de la zone verte qui va être préservée en marge du parking ?

Tout en étant conscient de l'attachement des habitants voisins à ce terrain de sport, qui est le pendant de celui qui se trouve à quelques 500 mètres à l'angle de la rue des Sorbiers et de la rue du Nord et est voisin d'un des plus grands poumons vert de la Ville, le Zoo du Bois du Petit-Château, le groupe PLR se montre favorable à l'implantation du parking, qui doit respecter les arbres majeurs qui sont sur cette parcelle.

Nous constatons depuis quelques temps une diminution drastique des places de parc en Ville de La Chaux-de-Fonds, ce que nous ne pouvons que regretter. Ce n'est pas en créant des difficultés aux automobilistes que nous changerons les mentalités, bien au contraire. Un parking aisé, contrôlé et surtout payant ne peut qu'apporter une réflexion intelligente sur le besoin de se déplacer en véhicule automobile. Par contre, nous favorisons la venue de visiteurs externes, ce qui ne peut qu'améliorer la situation financière de notre Ville et de ses commerces.

Modeste peut nous apparaître ce nouveau projet de Musée, mais au même titre que les généreux donateurs qui soutiennent ce projet à plus d'un tiers du financement total, le groupe PLR y croit et tient à le soutenir.

Nous avons tous besoin, au même titre que tous nos concitoyens, d'espoir et de projets fédérateurs qui montrent que notre Ville, malgré ses difficultés, continue à travailler avec son inventivité habituelle pour trouver les meilleures solutions possibles.

Merci de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est soumis ce soir est, espérons-le, l'épilogue d'un long feuilleton qui aura tenu en haleine tant les collaborateurs du Zoo et du Musée d'histoire naturelle que la population et la classe politique.

D'espoirs en déceptions, de bonnes en mauvaises nouvelles, d'informations en désinformations, de crédits acceptés en rapports stoppés, la saga aura duré plus de quatorze ans.

Du projet Naturama à plus de CHF 14'000'000.- sans muséographie, nous sommes arrivés à un projet Zoo-Musée avoisinant les CHF 17'000'000.- avec une muséographie, puis finalement au projet de ce

soir, à CHF 5'700'000.-. Ceci pourrait nous laisser dire qu'il était urgent d'attendre, mais hélas au détriment des collaborateurs qui ont subi ces multiples rebondissements avec souvent de la déception, fréquemment de l'amertume et de l'incompréhension, mais toujours avec professionnalisme et pour cela nous ne pouvons que les en remercier.

Lors de la discussion sur le projet de Zoo-Musée, en 2015, il nous avait été dit que la démolition du bâtiment de l'Ancien-Stand était nécessaire tant celui-ci était en mauvais état et sa rénovation impossible – comme on prend pour prétexte, quand on veut tuer son chien, de dire qu'il a la rage – et le rapport qui nous est soumis ce soir en est l'éclatante image.

Non seulement le bâtiment sera rénové et le projet mené à chef, mais également pour un prix trois fois inférieur au projet initial. C'est vous dire si le groupe UDC a accueilli ce rapport avec satisfaction, surtout dans cette période difficile dont notre Ville peine à se sortir.

Dans son processus de présentation, le Conseil communal a réuni de nombreuses commissions qui ont pu prendre connaissance du projet, faire des remarques, des critiques, émettre des inquiétudes ou simplement exprimer leurs marques de plaisir sincères.

C'est également un Copil hors du commun qui a travaillé sur ce projet et à la présentation de ce rapport. Là aussi, nous souhaitons remercier le Conseil communal et les différents acteurs pour le travail important et excellent dont la preuve en est ce rapport complet et explicite.

Le groupe UDC en a pris connaissance et en a discuté lors de sa séance de préparation. Il n'y a pas eu de questions spéciales. Néanmoins, le parvis a suscité quelques remarques, notamment sur les délais de mise en œuvre qui seront retenus mais également sur la possibilité d'instaurer quelques places de courte durée pour permettre aux personnes se rendant au kiosque de stationner le temps de leur achat.

La réfection du mur de soutènement est, pour nous, indispensable et bienvenue. L'opportunité de réaliser un parking public sur la friche nous séduit. Néanmoins, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de possibilité de faire deux étages avec accès par la rue du Nord et par la rue Alexis-Marie Piaget. Ceci nous laisse un peu sur notre faim, mais nous pourrions vivre avec ce qui est proposé, sachant quels débours cela peut également engendrer. Toutefois, conscients que cela pourrait toujours se réaliser par après, nous demandons à l'Exécutif de rester attentif aux problèmes de surfréquentation de ce parking.

Sur le projet du Zoo-Musée en lui-même, nous avons apprécié l'étude menée sur le modèle économique et ses trois variantes. Le groupe UDC est satisfait du modèle freemium retenu. En effet, rendre l'entrée du parc zoologique payante n'aurait pas passé pour nous et nous aurait probablement poussé au refus du rapport. Ceci nous amène également à nous poser la question de savoir si un jour nous verrons une carte indigène

attribuée aux citoyens de la Ville ou, plus simplement : où en est la carte famille tant attendue ? Ce projet serait le bon moment pour introduire quelque chose qui bénéficierait à la population chaud-de-fonnière.

Les soutiens financiers sont à relever avec gratitude. Le groupe UDC remercie la Société des amis du MHNC et les Amis du Bois du Petit-Château pour leur soutien. Mais nous tenons à relever le soutien du Bureau de contrôle des ouvrages en métaux précieux de La Chaux-de-Fonds pour le soutien à hauteur de CHF 1'000'000.-. Nous sentons, dans ce mécénat, avec plaisir, l'importance que revêt le Zoo-Musée.

Au vu de ce qui vient d'être dit, vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera le rapport et ses trois arrêtés. Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PDC tient à féliciter les auteurs de ce rapport qui est fort détaillé et à relever qu'enfin une vision à moyen voire long terme se dessine quant à la gestion du Zoo-Musée.

Les trois crédits sollicités représentent une somme conséquente, mais ne dit-on pas qu'une ville qui n'investit pas se meurt ? Enfin, serions-nous tentés de dire, le concept développé au fil de ce rapport répondra certainement aux attentes de la population et nous sommes convaincus que la fréquentation sera en hausse.

Saluons les généreux donateurs qui apportent une grande pierre à l'édifice par l'apport de CHF 2'300'000.-, un effort financier qui donne un signe fort sur l'attachement et la volonté de voir aboutir ce projet.

Relevons également que les locaux administratifs et d'aisances seront réaménagés, ce qui est réjouissant notamment avec la mixité des employés.

La rénovation de l'Ancien-Stand, la mise en valeur du parvis, la construction d'un parking et la correction de la courbe des rues du Docteur Coullery et Alexis-Marie Piaget sont indéniablement un plus pour l'accueil des visiteurs issus de la mobilité douce et des inconditionnels de la voiture. À noter que le parking n'est pas surdimensionné et on peut espérer que les visiteurs locaux privilégieront les transports publics. Quant aux externes, si les transports publics existent, on ne peut pas occulter la voiture.

La suppression du terrain de football au profit du parking ne nous semble pas gênante au regard de la place de jeu Courtil du Sautier sise à quelque 50 mètres au sud-ouest du Bois du Petit-Château. Sans compter qu'au début de la rue du Nord, à quelque 350 mètres en est du futur parking se trouve le terrain de football de l'Abeille et à environ 160 mètres en contrebas, la cour du Collège de Numa-Droz et un terrain de basket.

Enfin, l'installation de panneaux photovoltaïques nous réjouit également. Par ce geste, la Ville donne un signe fort en faveur de l'énergie propre, ce qui est également une évidence pour notre parti.

Quelques questions auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponse dans le rapport subsistent.

Qu'en est-il du réseau d'eau, qui est aussi vieux que le parc zoologique ? En effet, il est de notoriété publique que le parc du Bois du Petit-Château est un des plus grands consommateurs d'eau. Les canalisations sont déficientes, ce qui engendre d'énormes pertes. Or, s'il en est fait mention dans le rapport, il n'est sauf erreur pas chiffré ni planifié quant à son futur remplacement.

Nous tenons également à saluer le rapprochement avec la Ville de Neuchâtel mais qu'en est-il du Canton, qui subventionne le Laténium dont l'entrée est payante ? Notre Conseil s'est-il approché du Conseil d'Etat à ce propos ? Ne pourrions-nous pas bénéficier d'une aide cantonale, aussi minime soit-elle ?

Au sujet du parking, celui-ci sera-t-il payant également la nuit ? Nous pensons principalement à la saison hivernale qui s'étend du 1^{er} novembre au 15 avril. En effet, la taxe pourrait être unique entre 19h et 8h comme c'est le cas à Métropole Centre. Il est envisageable de le déneiger entre 8h et 9h, juste avant l'ouverture du parc.

Un abri est-il envisagé en cas de mauvais temps, notamment pour les enfants qui viennent en course d'école et qui sont certainement nombreux à visiter le site ?

Une dernière question relative aux heures des employés de la Ville qui travaillent directement ou indirectement pour le Bois du Petit-Château. Je pense ici aux peintres, aux menuisiers ainsi qu'aux serruriers. Ces heures ne figurent-elles pas dans les coûts d'entretien ?

Je remercie le Conseil communal pour les réponses qu'il voudra bien apporter à ces questions.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le représentant du PDC acceptera ce rapport ainsi que les trois crédits qui en découlent. Je vous remercie.

M. Marc Fatton, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts se réjouissent et sont impatients d'enfin retrouver le Musée d'histoire naturelle nouvelle formule et aussi que le Bois du Petit-Château puisse à l'avenir remplir ses diverses missions dans le respect des humains, des animaux et de la loi sur le travail.

Nous saluons le rapport dense et précis, la clarté des objectifs et la réaffectation d'un bâtiment emblématique dont la démolition avait tout d'abord été programmée.

Bien que pragmatique, ce projet nous fait rêver et nul doute que la notoriété et le rayonnement du Bois du Petit-Château ira en grandissant en s'adjoignant une part muséale, scientifique et cafétériale – excusez le néologisme.

Les Verts acceptent donc avec enthousiasme l'arrêté pour ce crédit de CHF 5'719'000.-.

Les Verts sont plus divisés sur la question de la requalification du parvis.

Nous sommes, par contre, tous unanimes pour louer la qualité du projet et la nécessité d'une entrée symbolique. Mais certains seraient tentés de rejeter tout le paquet hors zone Zoo-Musé en conséquence de la gestion non-appropriée du stationnement généré par ce gros attracteur, qui d'après nous nécessite rapidement un véritable plan de mobilité plutôt que l'habituel saucissonnage, à la petite semaine, serions-nous presque tentés de dire.

A partir d'un rapide sondage, il s'avérerait que presque une personne sur deux passe par l'entrée dite secondaire. Des chiffres sont-ils disponibles à ce sujet ? Il est logique et programmé que la disparition des places gratuites au sud augmente encore cette tendance. Alors, quelle sera l'entrée principale ? Ne devrait-on pas renvoyer en commissions ces demandes de crédits pour traiter convenablement les deux faces, nord et sud et attendre un nouveau projet qui intégrerait un vrai concept global de mobilité ?

Pour ce qui est du crédit pour l'entretien des murs, les Verts sont étonnés du libellé, connaissant la finalité. Les Verts pourraient à l'avenir concevoir le sacrifice de cette place verte – pour autant qu'aucune servitude ne l'empêche – dans la mesure où le parking prévu s'intégrerait à une politique de stationnement coordonnée dans l'ensemble du quartier, à savoir les rues du Nord, Doubs, Electricies, etc. et qui soulagerait les habitants. Mais en l'état des choses, c'est majoritairement, voire unanimement, que nous nous opposerons à ce crédit.

Les Verts soutiennent la décision de maintien de la gratuité du parc, mais soutiennent aussi que cela a un coût qu'il serait, par les temps qui courent, utile de combler, par exemple en introduisant une taxe sur le parcage dans la zone d'influence du Zoo-Musée. Nous déposerons donc un postulat dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme Paola Roulet, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport détaillé, qui nous a permis d'avoir une idée plus claire et précise du futur du Bois-du-Petit-Château ainsi que du Musée d'histoire naturelle.

Nous aurions préféré que le projet précédent puisse se réaliser malgré l'investissement financier important, parce qu'il aurait permis un vrai renouvellement du parc mais également permis au Musée de pouvoir trouver un réel nouveau souffle grâce à un budget permettant la réalisation de projets d'envergures, contrairement à la version présentée ce soir, qui

prévoit un budget nous semblant modeste pour la muséographie. A ce propos, nous espérons que le Musée ne sera pas forcé de proposer dans ses murs des expositions au rabais par manque de moyens.

Malgré tout, savoir qu'une solution a enfin été trouvée après de nombreuses années de doutes et d'immobilisme sur ce dossier est un soulagement pour le groupe POP, d'autant plus que cette solution maintient la gratuité du parc, ce qui était essentiel à nos yeux. Il nous paraît effectivement primordial que certains loisirs puissent rester accessibles à toute la population et ce, quelle que soit l'épaisseur du porte-monnaie de chacun. Sans compter que le choix de faire payer l'entrée au parc aurait été, selon nous et selon les études menées, une aberration économique puisque cela aurait forcément entraîné une chute de la fréquentation.

Puisque le Musée sera payant et pour permettre au plus grand nombre de pouvoir le visiter sans trop de frais, nous espérons qu'il puisse faire partie, par exemple, du pass Trois Musées ou qu'une réflexion se fasse autour de ce sujet.

Comme l'indique le rapport, le Bois du Petit-Château est l'une des attractions phare de notre Canton et il est certain qu'avec les rénovations prévues, le plus grand respect de la faune qui l'habite, la sensibilisation sur les problèmes climatiques et leurs conséquences ainsi que la gratuité maintenue, il continuera de l'être, ce qui est précieux pour l'image de notre Ville.

Si nous saluons la qualité de ce rapport, deux sujets ont toutefois donné lieu à des discussions animées dans notre groupe. Premièrement, le parvis, parce que les sommes engagées sur ce point nous ont paru trop importantes en comparaison à l'investissement global prévu pour ce projet, mais également parce que la solution de créer un espace piétons accueillant à l'entrée du parc pour supprimer un espace vert quelques mètres plus loin semble légèrement manquer de logique. Nous admettons par contre volontiers que la situation actuelle n'est pas satisfaisante ni pour les piétons, ni pour les bus et que le parvis mérite d'être rafraîchi. En ce qui concerne l'instauration d'une zone de modération de vitesse au nord du parvis, nous pensons que pour favoriser la mobilité douce, choisir une régulation à 20km/h serait la meilleure des options et nous aimerions savoir vers quelle solution va se diriger le Conseil communal.

Deuxièmement, nous avons également beaucoup parlé de la question du parking, car nous ne sommes pas satisfaits par l'alternative choisie consistant à supprimer une place de jeux pour la remplacer par des places de parc. Et nous pensons que d'autres pistes mériteraient d'être creusées. Nous avons d'ailleurs hésité à refuser le troisième arrêté concernant le mur de soutènement, mais avons finalement décidé d'opter pour le dépôt d'un postulat, qui sera développé tout à l'heure, car cela nous a paru plus positif pour l'avancée du dossier.

Malgré ces deux points de friction, nous accepterons ce rapport. Nous nous réjouissons que ce site puisse enfin se réaliser et que les collections du Musée reviennent d'outre-tombe dans de plus ou moins nouveaux murs. Je vous remercie de votre attention.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est donc la troisième et, nous l'espérons, la dernière fois avant longtemps, que nous avons à nous pencher sur l'avenir des Institutions zoologiques.

Avant de vous livrer la position du groupe socialiste, difficile, comme l'ont fait d'autres avant moi, de ne pas évoquer le précédent projet, adoubé par notre Autorité dans un cadre financier que nous pensions bien différent. La variante Zoo-Musée, devisée alors à CHF 17'000'000.-, affichait de l'ambition. Mais voilà : l'adversité nous force parfois à changer de focale. La situation financière mise à jour en 2015 a emporté avec elle nombre d'ambitions, dont celle du Zoo-Musée. Le Conseil communal a pris ses responsabilités en marquant un temps d'arrêt et questionnant ce projet devenu impayable. L'annonce de son abandon en 2016 a suscité un large émoi, y compris dans nos rangs. Le Musée, lui, bien que fermé, a toujours continué de vivre. Il a vécu grâce aux collaboratrices et collaborateurs qui ont pris soin des collections dont il fallait préparer le départ d'un site devenu, quoi qu'il arrive, trop peu adapté et trop cher.

Un Musée qui a aussi pu continuer à compter sur une vie hors murs et le soutien indéfectible de la société d'Amis. Que l'ensemble de ces personnes soient remerciées car leur engagement a beaucoup contribué au fait que nous puissions, aujourd'hui, nous repencher sur l'avenir des Institutions zoologiques.

Aujourd'hui, évitons de tomber dans le piège de la comparaison. Le Conseil communal nous présente un projet dimensionné à la capacité financière de la Ville, tout en restant l'un des plus gros investissements consenti, si ce n'est le plus gros, depuis 2015. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un projet au rabais. Au contraire, l'engagement inédit que le Conseil communal *in corpore* a démontré dans ce projet en est une preuve.

Autant le dire, le groupe socialiste trouve ce rapport enthousiasmant. Il a le mérite d'apporter ce que nous réclamions tous déjà lors du projet d'enclos des loutres : une vision globale et cohérente de l'avenir des Institutions zoologiques. Ce qui nous a été livré nous convainc sur plusieurs aspects que je vais brièvement détailler.

Commençons par le site préféré des Chaux-de-Fonniers : le Bois du Petit-Château. Le groupe socialiste se réjouit de la cohérence du concept de planification présenté, mais aussi de la plus-value qu'apportera aux deux secteurs la réunion des Institutions zoologiques sur un même site. Notre Zoo souffre aujourd'hui d'un double défaut de protection : vis-à-vis de

ses locataires et vis-à-vis de son personnel. Une contravention à l'OPAN et à la loi sur le travail qui n'est pas admissible et qui doit être réglée. Les explications dans le rapport donnent une perspective permettant de régler ces deux aspects. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre rapidement. Et de mettre en œuvre dans le respect, ce qui n'est pas évoqué dans le rapport, de l'architecture du lieu. Nous nous permettons de le souligner : une architecture qui fait partie de l'identité du Bois du Petit-Château, bois-rocaille, comme on l'appelle. Et pour nous, c'est absolument essentiel de le préserver.

Par ailleurs, nous avons une question. Excusez-moi Monsieur le conseiller communal, mais nous ne l'avions pas annoncé auparavant : dans le cas d'un développement à futur du Bois du Petit-Château, au vu de l'engouement que celui-ci pourrait générer, existe-t-il aujourd'hui un terrain de réserve ? Nous avons entendu parler du terrain des Cibles, qui a déjà été évoqué ce soir pour d'autres raisons. Merci de pouvoir nous confirmer ceci.

Venons-en au Musée. Le premier avantage du projet est qu'il permet de remettre en lumière les collections dont le public est privé depuis la fermeture à l'Hôtel des Postes. Si l'option de conserver le bâtiment de l'Ancien-Stand pouvait s'avérer, un temps, audacieuse, force est de constater que le deuxième avantage est aussi de faire revivre ce lieu malmené par l'incertitude qui planait sur l'avenir du site.

Certes, la surface à disposition est plus restreinte. Cette contrainte semble cependant pouvoir être transformée en défi à l'heure où l'approche d'une muséographie moderne tend à dépasser le concept de l'exposition permanente. Cependant, ce défi nécessitera un travail d'experts. Ce qui nous amène à la structure managériale du pôle et plus directement du secteur Musée. Le groupe socialiste estime nécessaire d'avoir un œil avisé et scientifique à la tête du Musée, condition *sine qua non* pour assurer la réussite du Musée et l'atteinte des ambitions en termes d'entrées. Merci au Conseil communal de nous éclairer sur ses intentions.

Le groupe socialiste est également satisfait par le système freemium. Outre la confirmation financière du modèle, celui-ci permet de préserver un espace gratuit, le Zoo. Le Bois du Petit-Château est une parenthèse dans la cité, un lieu d'échanges et de sensibilisation à la nature : c'est le Zoo de tous les Chaux-de-Fonniers et de toutes les Chaux-de-Fonnières. Pour le groupe socialiste, c'est une fonction sociale importante à préserver. Certes, le vivarium se verra inclus dans l'espace muséal payant. Nous arrivons cependant à comprendre ce choix au vu de l'important entretien que nécessite cette partie du Zoo et dont la gratuité était inédite en comparaison de ce qui se fait partout ailleurs.

Venons-en maintenant à la grande nouveauté : l'espace cafétéria. Un sujet pas anodin et qui tend à soulever les passions. L'estomac est le deuxième cerveau, dit-on. Merci au Conseil communal d'avoir tenu compte

des remarques en clarifiant tant la surface que le positionnement de celle-ci. Reste une question : la cafétéria, et les toilettes attenantes, seront-elles bien accessibles durant les heures d'ouverture du Zoo, et ce même si le Musée est fermé ? Nous pensons par exemple au lundi, journée de fermeture habituelle des Musées. Par ailleurs, dans l'attente de la réalisation de la cafétéria, nous réitérons la nécessité d'une offre ponctuelle, aux beaux jours notamment, de type food truck, volonté déjà exprimée devant cette Autorité.

Saluons, enfin, l'accent mis sur les aspects pédagogiques, la mise à disposition d'une salle polyvalente, la création d'une surface de stockage, et la volonté de placer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la bâtisse. Sur ce point, nous nous demandons cependant si cela permettra au bâtiment d'assurer son autonomie énergétique. Par ailleurs, au vu de l'empan du toit, a-t-il été imaginé d'installer un système de récupération d'eau ? Cela pourrait être intéressant tant financièrement que du point de vue de l'environnement.

Enfin, et avant de passer au volet annexe du rapport, le groupe socialiste est particulièrement satisfait de constater que l'intérêt pour ce projet raisonne bien au-delà de notre Ville. Un intérêt scientifique, puisqu'il se trouvera au centre de collaborations avec le Laténium, le Museum mais aussi le parc régional du Doubs. Un intérêt en termes de rayonnement également, au vu de l'engagement de l'Etat mais aussi des privés dans le projet. Nous tenons ici un véritable cas de PPPC : un partenariat public-privé-citoyen. Tout cela ne peut que nous faire espérer le meilleur pour l'avenir de cette Institution.

Tout ce projet constituera donc la dernière pièce manquante du patrimoine culturel de notre Cité. Rappelons que le groupe socialiste appelle de ses vœux depuis de nombreuses années la mise en valeur de l'axe culturel qui va du Bois du Petit-Château au parc des Musées en passant par les maisons natales de Cendrars et Le Corbusier. Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il compte mettre en œuvre pour ce « Culture Mile » chaud-de-fonnier ?

Abordons maintenant l'aspect le plus sensible et qui paradoxalement aura engendré le plus de questionnements et de débats au sein de notre groupe : l'extérieur. Des questions, il en demeure, nous avons cependant acquis quelques convictions.

Conviction sur le parvis tout d'abord. La situation de non-conformité avec la LHand et la dangerosité du parking actuel implique, qu'on le veuille ou non, de repenser cet espace. Le bien vivre et l'attractivité d'une cité passent également par la qualité de ses espaces publics. Or aujourd'hui, le parvis est un espace hostile, dangereux et non conforme légalement. Le groupe socialiste soutient donc sa requalification.

Quant au parking, je dois bien dire que c'est là un choix cornélien. Nous avons d'un côté un espace vert qui, bien qu'en mauvais état,

accueille encore régulièrement quelques enfants. De l'autre, nous avons un problème d'accès au nouveau pôle zoologique et un problème pour le quartier qui devrait, sans ces places de stationnement, absorber la part de visiteurs qui ne délaissera jamais, pour de bonnes ou mauvaises raisons, la voiture pour se rendre au Bois du Petit-Château. Peut-on raisonnablement fermer les yeux face à ce problème ? Non, sous peine d'engorger la rue du Nord mais aussi la rue des Electricies, résidentielle et fréquentée d'enfants. Dans la pesée d'intérêts, il s'agit de tenir compte du contexte. Ce quartier dispose de nombreux espaces verts et de jeux : le terrain de l'Abeille, le parc du Courtil du Sautier, le terrain des Cibles et évidemment le Bois du Petit-Château, tout cela à moins de 500 mètres de la forêt. Ces terrains méritent d'être requalifiés et c'est en pensant aux familles du quartier que nous déposons un postulat que je développerai ultérieurement. Nous n'avons donc aucun plaisir à sacrifier un espace vert au profit d'un parking, mais la politique consiste à faire des choix pour toute la collectivité et celui-ci nous paraît indispensable et raisonnable, surtout si notre postulat est accepté. Il s'inscrit par ailleurs dans une conception plus large de la politique de mobilité, avec pose d'horodateurs, que nous appelons de nos vœux.

Comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient ce projet et les différents crédits qu'il comporte. Il se réjouit de pouvoir, enfin, redonner une vie digne au Musée et permettre aux Institutions zoologiques dans leur ensemble de rayonner pour les visiteurs d'aujourd'hui et de demain.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Enfin ! Telle pourrait être, après plus de vingt ans de maturation, l'exclamation de toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux, à avoir participé de près ou de loin à cette aventure, à ce rapprochement entre le Musée d'histoire naturelle et le Zoo du Bois du, ou du Bois du P'tit. Collaborateurs du Musée, collaborateurs du zoo, évidemment, mais aussi des différents services de la Ville qui ont participé au projet, commissaires des multiples commissions consultées, Conseillers généraux, vous-mêmes, bien sûr, collègues du Conseil communal d'aujourd'hui, mais d'avant aussi, amis, mécènes, population et tous ceux que j'ai oubliés.

Je crois qu'aujourd'hui, c'est « *Enfin !* ». Une attente pour beaucoup, dont vos interventions en témoignent. Une aventure, une saga pour l'UDC, à laquelle nous, et j'emploie à dessein ce pronom, nous sommes appelés ce soir à marquer l'épilogue. Un épilogue ou plutôt, d'après ce que j'ai entendu, et que je partage, un commencement à cette histoire qui s'annonce passionnante pour ce site, dont la réunion des deux acteurs, comme dans toute belle histoire, d'amour en particulier, conduit à des promesses bien plus larges que la simple union de deux êtres. Enfin.

Tant pour le Zoo que pour le Musée, ce mariage apparaît prometteur. Vous l'avez dit, l'un et l'autre sortant renforcé de cette union, qui ouvre des portes d'un point de vue pédagogique, scientifique et aussi évidemment au niveau de la collaboration entre les services très importante. Pour le Zoo, c'est le prolongement naturel de la promenade, de la découverte animalière, par une possibilité de poursuivre la réflexion devenue indispensable aujourd'hui pour tout zoo. De l'autre côté, pour le Musée, c'est l'occasion d'exemplifier par le terrain, par le réel, les expositions et les développements scientifiques. Le futur site doit devenir un centre d'expertise incontournable pour notre Ville, mais aussi pour la région, au niveau de la sensibilisation à la nature et aussi à la culture. Si cela semble évident pour la nature, je crois qu'il s'agit aussi de rappeler que les musées d'histoire naturelle, comme les statistiques l'indiquent, sont un des premiers lieux de médiation vers le monde de la culture, en particulier pour les enfants.

Nous devons ainsi avoir de l'ambition, je crois que ça a été dit aussi, et renforcer nos liens avec les acteurs extérieurs. Il a été évoqué le parc naturel du Doubs et évidemment, une sorte d'entrée dans les grands espaces jurassiens. Un peu à l'image, si certains y sont allés, de Zernez en Engadine, qui est vraiment le pôle d'attraction pour l'ensemble du Parc national.

Un potentiel extraordinaire au niveau des liens possibles, je l'ai évoqué, entre ce nouveau pôle et les questions environnementales, plusieurs l'ont évoqué, qui agitent notre monde. L'occasion de thématiser l'importance de la biodiversité, de penser la relation entre l'Homme et l'animal. On peut penser à la disparition des loutres, qui a été évoquée dans le rapport, ou au trafic des loutres d'Asie, qui paraît-il, sont plus rigolotes que les nôtres. On peut aussi penser, vous l'avez lu, aux nombreux développements possibles en lien avec l'actualité, tel que le retour de l'aigle royal. Si j'évoque ça, c'est évidemment un petit clin d'œil à Jean-Daniel Blant, à qui je dédie mon intervention de ce soir, parce que s'il y en a un qui a vécu ces vingt ans avec ces hauts et ces bas mais qui n'a jamais perdu la foi, c'est bien lui. Merci Jean. Ou alors du retour d'un autre vieux loup, peut-être encore plus vieux, celui de Pouillerel cette fois.

Enfin, un potentiel magnifique, comme nombre d'entre vous l'avez dit, qui pourrait s'étendre, on l'a dit, aussi avec l'ISSKA, avec le Laténium, mais aussi avec l'Université, pourquoi pas, avec son domaine d'éthologie. Des ouvertures qu'il s'agira de concrétiser, parce que nous sommes à un début pour que notre site, vraiment, grandisse et se développe dans la ligne présentée en préambule.

Enfin, c'est bien ce potentiel touristique et scientifique qui a séduit le Canton. Contrairement à ce qui a été dit, vraiment, le Canton a largement participé à ce projet, et notamment au niveau de la nouvelle politique régionale.

Ce même potentiel qui a encouragé les Amis du Musée et du Bois du Petit-Château ainsi que le grand mécène, plusieurs l'ont évoqué, de notre ville depuis 200 ans : le Bureau de contrôle, évidemment. Toutes ces personnes se sont engagées pour ce beau projet. Je les remercie vivement et très chaleureusement pour leur confiance.

Maintenant, au niveau du projet proprement dit, celui-ci semble mesuré, équilibré, revu au rabais. Mais ce n'est absolument pas un projet au rabais. Dans la situation financière que nous connaissons, il semble atteindre à notre sens le juste milieu nécessaire à sa réalisation, une réalisation qui a du sens.

Au niveau architectural, notre responsable des bâtiments, qui est en fond de salle et que je remercie aussi, me disait que ce projet lui semblait à la fois pertinent et cohérent. En effet, sans excès, cela a été dit, il permet d'accueillir un public par tous les temps, c'est évidemment important, de lui offrir une salle polyvalente – je crois que les potentiels peuvent être intéressants -, une cafétéria, une boutique et une terrasse agrandie, sur laquelle on se réjouit de profiter de remplir notre panse, comme l'a dit le PS. Il permet aussi un développement muséographique pertinent et avec des zones de stockage définies et aussi des lieux d'exposition évolutifs, comme certains l'ont dit, modulables. Certains l'ont dit, si les moyens affectés à la muséographie restent modestes, une mise en valeur parfois simple, mais avec ingéniosité, pour reprendre les termes du Dr Monard, des animaux et des pièces en présence permet vraiment de répondre aujourd'hui aux attentes du public. On le voit dans de nombreux musées d'histoire naturelle de Suisse, d'Europe : parfois, avec des moyens assez simples, on peut mettre en valeur les collections.

Chacun a son animal fétiche, pour moi et peut-être beaucoup d'entre vous, ce sera – je n'étais plus sûr, il est à la fois fétiche mais je n'étais plus sûr si c'est un... Martin, rappelle-moi !

M. Martin Liberek, Collaborateur scientifique, Institutions zoologiques : Jaguar !

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Oui, jaguar, j'avais peur de confondre. Le jaguar, évidemment. Je crois vraiment que ce jaguar, prêt à nous bondir dessus, peut très bien être mis en valeur de façon simple. Et c'est cela qu'il s'agira de valoriser.

Donc ce projet a vraiment du sens, de façon muséographique. Mais il permettra aussi, comme le groupe socialiste l'a bien rappelé, de répondre aux besoins des employés, je crois que c'est important. Les conditions ne sont aujourd'hui pas acceptables. Ceux qui sont venus visiter le Musée et le Zoo la semaine passée l'ont bien vu.

En complément à la question du bâtiment, on en arrive peut-être aux questions qui fâchent un peu plus. Mais je crois que pour nous, il s'agit de voir le Musée dans son ensemble et dans son avenir. De ce point de vue, vous avez lu les futurs développements, qu'on retrouve à l'annexe 5. Et évidemment, à notre sens, on ne pouvait ignorer l'entrée principale du site. Je crois que cette entrée s'ouvre sur une des plus belles perspectives de la Ville. Cela a été dit, cet axe " Culture Mile". C'est un des axes principal, essentiel de cette Ville, qui se conclut par le fronton du Musée des beaux-arts, probablement un des plus beaux bâtiments de notre Ville. Je crois qu'avec cette perspective, on ne peut pas avoir d'ambitions pour le Bois du Petit-Château sans penser à son accès. Sans penser à son entrée principale. Pour reprendre une image culinaire du parti socialiste, Philippe Delay disait que ce qui était important, c'était la première gorgée de bière. Je ne peux pas boire, mais je pense quand même que cette première gorgée est celle que l'on préfère tous. Après, les autres... Et je crois vraiment que de ce point de vue-là, cette première impression est essentielle. Donc c'est dans ce sens-là que je pense que le parvis est essentiel, non pas dans ce moment de flânement, mais vraiment dans ce qu'il apporte au Bois du P'tit dans le message qu'il donne quand on vient vers ce site, ce premier site touristique du canton.

Evidemment, il y a cette image qui est essentielle, mais aussi toute la question de la sécurité. Je crois qu'elle est insuffisante, on peut même dire inacceptable aujourd'hui. De ce point de vue-là, il n'y a pas à discuter. On doit faire quelque chose pour ce parvis. Le faire en lien avec le Courtil, comme beaucoup l'ont dit, mais on ne peut pas rester en l'état actuel.

Dans la même veine, mais on y reviendra probablement aussi plus tard, avec les postulats du POP, des Verts et du PS, nous ne pouvons pas ignorer la question du parcage dans les environs. Plusieurs d'entre vous, et ça a été dit, c'est évidemment connu de nos services, ont souligné à la fois les difficultés, mais aussi les dangers au niveau de la rue des Électriciennes et du parvis dont on vient de parler. Alors, que fait-on ? Comment résout-on ce dilemme ? Ce choix cornélien, comme certains l'ont évoqué ? On continue comme aujourd'hui ? C'est une possibilité. Malgré l'augmentation attendue du nombre de visiteurs, on le sait tous ici, en tout cas c'est la volonté du Conseil communal, en particulier de l'extérieur, puisque c'est bien évidemment l'ambition de ce projet. La réunion de ces deux entités doit permettre de faire venir des gens de l'extérieur. Alors, que fait-on ? Cela ne fait évidemment plaisir à personne. Je crois que c'est important de le dire. Evidemment, le Conseil communal n'est pas heureux de supprimer un terrain vert pour le remplacer par un parking. Mais à un moment donné, il y a des choix à faire, plusieurs l'ont dit. Et finalement, notre ligne est claire. Si on est convaincu qu'il s'agit de favoriser la mobilité douce, de faire que les gens se déplacent à pied, on en est tous convaincus, il est évident au sein de ce Conseil que la majorité, ou en tout cas l'ensemble de

la population, ne se déplace pas uniquement à pied. Donc nous devons trouver une solution et de ce point de vue-là, je crois qu'il est important, et c'est ce qu'on voit dans la plupart des villes, d'essayer de canaliser cette circulation. Alors j'ai entendu les différents messages de la population, je vis moi-même pas loin de ce parking, pas loin de cette place de jeu, sur laquelle mes enfants vont jouer. Mais à un moment donné, il y a des choix. Est-ce qu'on veut continuer et même développer la circulation dans ce quartier, avec les difficultés que ça engendre ? Il y a des gens qui vont venir de l'extérieur. Ou est-ce qu'on veut essayer de la canaliser vers un parking qui, à notre sens, semble moins dommageable et plus sécurisé pour le quartier aussi ?

Je crois qu'il s'agit aussi de rappeler que ce projet-là s'inscrit dans une politique globale de stationnement, une politique globale de stationnement que vous appelez de vos vœux depuis longtemps et qui viendra en février. Donc de ce point de vue-là, il ne s'agit absolument pas d'une réponse à la petite semaine ou quelque chose de mal construit, mais ça s'inscrit vraiment, et vous le verrez par la suite, dans une politique globale. Je rappellerai finalement que ce parking est déjà issu d'un compromis. Lors de la réunion avec l'Unesco, il était plus important, peut-être plus bétonné et la commission a rappelé la nécessité d'avoir une certaine mesure, peut-être à l'image de l'ensemble du projet, et de le redimensionner à 35 places avec la conservation des grands arbres. Ça aussi, je crois que c'est important. On ne peut pas accuser le Conseil communal de vouloir tout bétonner. Il s'agit pour nous de l'inscrire dans un tout et je crois que si vous regardez les plans, il y a vraiment une certaine cohérence, une sécurisation de l'ensemble des lieux et vraiment une envie de faire que les visiteurs viennent et aient envie de découvrir ce site. Finalement, je l'ai dit, ce parking s'inscrit dans une politique globale de stationnement, qui permettra la nuit aux habitants du quartier de se parquer gratuitement.

Ainsi, avant de conclure, car il ne s'agit pas pour moi de paraphraser l'entier du rapport ni vos interventions, je soulignerai encore l'importance des recettes potentielles. Celles-ci ont été estimées, quelques-uns l'ont dit, dans la ligne de ce qui précède, avec ambition, tout en restant prudent. Nous voulons vraiment attirer un large public : à la fois évidemment les habitants de notre Ville, mais aussi au-delà. Dans nos estimations, je voulais rappeler que nous sommes restés en deçà des estimations qui avaient été faites par Goût et région. Et de ce point de vue-là, il s'agira vraiment pour nous d'être inventifs, mais je crois réellement qu'on arrivera à nos projections. Vous aurez aussi remarqué, pour atteindre ces chiffres, pour permettre un développement de ce site, que nous avons aussi été attentifs à l'aménagement entre le Musée et le Zoo, avec des projets que vous trouvez aussi dans les annexes.

Voilà, avant de répondre aux questions des groupes, ce projet m'apparaît, et ça me rassure de voir qu'à vos yeux aussi, comme essentiel, parce qu'il permet vraiment de montrer que notre Ville a de l'ambition, que notre Ville croit en son futur, comme on a essayé aussi de le rappeler lors du budget. Je l'ai dit, une ambition modeste, mais une ambition réelle dans l'esprit positif que plusieurs ont relevé. Il s'agit de nous rassembler autour de projets porteurs, autour de ces pôles culturels, urbanistiques et aussi sportifs qui font notre Ville et dont nous devons être fiers. Le Bois du P'tit est assurément un de ces lieux auquel les habitants de notre Ville s'identifient. Il est de notre devoir de les faire vivre et aussi d'en prendre soin.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été posées par les groupes. Le premier, pour le PLR, vous m'excuserez, il y a eu deux arrivages de questions, donc j'espère pouvoir répondre à toutes. Si je ne vous ai pas répondu, vous me reprendrez.

Vous avez évoqué la fréquentation, dans ce modèle freemium, peut-être élevée. Comme je l'ai déjà dit, une fréquentation ambitieuse, mais en regard d'une fréquentation ambitieuse, les recettes étaient souvent à l'inverse modestes. Donc l'un dans l'autre, on espère vraiment atteindre les objectifs.

Vous avez posé la question sur les toilettes nord. Je crois que c'est évident qu'on ne peut pas imaginer développer ce site sans avoir des toilettes adéquates. Donc nous sommes évidemment attentifs à ce qu'elles restent ouvertes toute l'année.

Vous avez aussi remarqué que le projet est évalué avec des toilettes en lien avec le Musée, accessibles dans la partie libre. Celle-ci sera malheureusement, ou heureusement pour le personnel, fermée le lundi pour des questions d'entretien. Le projet peut être encore appelé à évoluer en court de route, et c'est ça qui est peut-être important. Mais *a priori*, le lundi, la cafétéria et les toilettes devraient être fermées. Par la suite, il s'agira de voir avec le succès et également avec le personnel, c'est important, si on arrive à faire évoluer la question. Il s'agira de faire quelques mètres en plus pour aller aux toilettes.

Ensuite, il y avait au nom du PLR quelques inquiétudes sur la charge de travail pour le personnel d'accueil. Je crois que c'est un point important auquel il s'agit d'être attentif, notamment si l'attrait à la réussite du projet dépasse nos attentes. Donc il s'agirait évidemment, à ce moment-là, de revoir le personnel à l'accueil. Mais on peut aussi estimer que les rentrées, à ce moment-là, seront plus importantes. Vous avez vu qu'il y a quand même un équivalent de 1'550 heures de vacataires qui devraient permettre d'accueillir ces visiteurs.

L'idée aussi de pouvoir accueillir tout le monde. Je crois que ça a aussi été évoqué par le POP, par le parti socialiste. Je rappelle que lors des vernissages, c'est important, évidemment, il y a une possibilité de

découvrir les Musées gratuitement. Aujourd'hui, le dimanche matin est gratuit, je vous invite une fois encore à profiter de cette gratuité. Dans ce sens-là, on a prévu que le Musée se situe dans la même ligne que les autres Musées. Ce sont des questions qui se discutent encore, mais c'est en tout cas la ligne qui est la nôtre aujourd'hui.

Sinon, il y avait des questions plus techniques du PLR qui concernaient le programme bâtiment, si je ne me trompe pas, avec notamment le subventionnement des fenêtres. Effectivement, le subventionnement des fenêtres n'est plus pris en compte depuis le 1^{er} janvier 2018, vous aviez raison. Donc malheureusement, seule la toiture fera l'objet d'une demande. Par contre, le fonds communal de l'énergie pourra prendre la compensation à sa charge.

Sinon, il y avait une question sur les panneaux solaires subventionnés par Pronovo. Là, je m'en réfère au Service des bâtiments, mais cette subvention, qui n'est pas cantonale, est réalisée par l'installateur et justement, la subvention est incluse dans l'offre commerciale. Voilà. Je reviendrai évidemment sur l'un ou l'autre point si je n'ai pas répondu à tout.

Ensuite, pour l'UDC, tarifs indigènes, cartes familles. Une question complexe qui rejoint évidemment les questions du parti socialiste auxquelles j'ai déjà dû souvent répondre. Ça montre en tout cas l'intérêt du Conseil général. Je crois qu'effectivement, pour les questions sportives, on voit sur l'ensemble du canton et même au-delà des tarifs préférentiels indigènes. Par contre, en matière culturelle, à moins que vous me trouviez un exemple, je crois qu'à l'échelle cantonale ou extérieure, il n'y a pas de tarif indigène. Une des raisons, c'est que les coûts sont souvent différents. Effectivement, un tarif indigène avec des coûts de CHF 8.- l'entrée, c'est différent que pour des abonnements de piscine, par exemple. C'est pour cela qu'on voit, en général, des différences. Le Canton participe aussi au projet, donc c'est aussi différent. Nos infrastructures sportives sont entièrement financées par la Commune. Donc ce sont des questions sur lesquelles on réfléchira. Aujourd'hui, il y a une carte des musées à CHF 30.-, donc évidemment que cette carte sera aussi valable pour le Musée d'histoire naturelle. A côté de ça, il y a une carte des musées cantonale à CHF 40.-, donc ça empêche aussi de monter plus haut pour la carte générale et de la baisser pour les habitants. Les marges sont quand même peu importantes et je rappelle que la volonté du Conseil communal est de maintenir la gratuité pour les enfants, comme pour tous les Musées de notre Ville. On poursuivra la réflexion, on a déjà une rencontre avec le groupe socialiste par rapport à sa question sur la carte famille. On y intégrera vos réflexions.

Vous évoquez les places de parc de courte durée sur le parvis. A priori, il y a une volonté de sécuriser ce parvis, de donner envie d'entrer, de découvrir le Bois du Petit-Château. Je ne sais pas si c'est compatible avec des places de courte durée. A priori, je dirais non. Mais peut-être que les

services y réfléchiront et entendront la demande. Pour les délais de mise en œuvre, l'objectif est à 2020 en tout cas, ouverture du Musée.

Ensuite, j'en arrive aux questions du parti socialiste. On en vient à la question, et ça permettra de répondre aussi à une autre question que vous aviez, de la structure managériale et finalement, de l'importance de cet œil avisé, scientifique que vous évoquez. Le Conseil communal, comme vous – on parlait de l'œil avisé de Jean-Daniel Blant pendant de nombreuses années, des conservateurs en général – est convaincu de ce regard scientifique. Je crois que c'est une évidence. De ce rôle d'autorité à la tête du site, telles que peuvent le jouer les autres conservateurs pour le Musée d'histoire, pour le Musée des beaux-arts. Je crois que ce regard scientifique est nécessaire. Ici, il y a aussi une nécessité d'être attentif au fait qu'il y a deux pôles qui doivent se compléter et qui doivent travailler ensemble. Donc vous avez vu que de ce point de vue-là, on imaginait un directeur de site avec deux pôles. Pour la partie intermédiaire, il y a une volonté à la fois de travailler avec l'équipe d'aujourd'hui, donc de prolonger, suite à la demande du directeur ad-interim, son contrat, son travail sur ce rapport. De reconnaître aussi ce travail qui a été fait par le directeur ad-interim des Institutions zoologiques, Xavier Huther. Et de ce point de vue-là, l'idée est que jusqu'à l'issue du projet, il y ait un travail en binôme avec un nouveau conservateur qui sera engagé pour toute la partie scientifique. Evidemment que de ce point de vue-là on a besoin de ce regard, et de l'autre côté de permettre la continuité avec l'équipe qui a travaillé à la réalisation de ce projet.

Ensuite, pour le parti socialiste, il y avait la question des panneaux photovoltaïques. On est dans le périmètre Unesco, donc ça ne permettra pas de répondre entièrement aux besoins en énergie, mais quand même à une grande partie des besoins énergétiques.

Pour la récupération de l'eau, ça n'a pas été intégré, mais la question est intéressante. Par contre, c'est difficile d'utiliser cette eau en dehors du bâtiment. Donc il s'agira de voir s'il y a un intérêt au sein du bâtiment de récupérer cette eau, ça nécessite évidemment des canalisations séparées. On verra dans quelle mesure ça a un sens pour le bâtiment. On intégrera la question à la réalisation.

Sinon... " Culture Mile " ? . Bonne question. Vous avez entendu, je pense que pour cette revalorisation du parvis, on imagine évidemment un lien direct, vivant, il y a une volonté, vous l'avez vu dans les rapports sur la mobilité, de renforcer cet axe, de le rendre à la mobilité douce. Mais de ce point de vue-là, je laisserai peut-être mon collègue Théo Huguenin-Elie davantage parler de ce lien. En tout cas, c'est une volonté du Conseil communal de renforcer ce lien culturel avec la Bibliothèque, le Bois du Petit-Château et des maisons essentielles de grands personnages de notre Ville. Merci.

Pour le POP, peu de questions, si ce n'est des remarques sur le parking et le parvis. Au niveau de la zone 20 ou 30, l'analyse est en cours, notamment au niveau des aménagements qui sont différents si on est dans une zone 20 ou une zone 30. Pour nous, il s'agit de privilégier la zone 20, où le piéton est prioritaire, en lien aussi avec le Courtil du Sautier. Mais il s'agira encore de voir si cette zone 20 est compatible avec la zone du parvis. Donc il s'agira de confirmer ça, mais on ira plutôt dans ce sens-là.

Pour les Verts, plusieurs questions sur le stationnement. Agir sur l'ensemble du périmètre, c'était votre volonté, je crois qu'il était important pour nous de rappeler que ce n'est pas un rapport qui est fait à la petite semaine, pour reprendre une de vos expressions. Je crois vraiment que la réflexion sur le parking, sur l'ensemble du stationnement, on y répondra en février dans le projet qui viendra sur la politique de stationnement. C'est vraiment dans ce cadre-là que s'inscrit la question du parking et du stationnement à la rue des Electrices, comme vous l'avez évoqué.

Pour la question de l'entrée nord, évidemment, vous avez évoqué cette question-là. Il y a deux entrées au Bois du Petit-Château. L'idée de revaloriser le parvis, de faire un parking en bas, de canaliser la circulation vers ce parking, c'est aussi, d'une certaine manière, réduire ou en tout cas résoudre une partie du problème sur la rue des Electrices.

Voilà, probablement que j'ai oublié l'une ou l'autre question. Je tiens encore à vous remercier pour votre accueil à ce rapport. Et j'espère que vous en accepterez l'entier, dans l'idée d'une revalorisation globale de ce site. Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci au Conseil communal pour les réponses à ces différentes questions.

Je me permettrai juste de dire que j'espère vraiment, du coup, que les toilettes au nord vont être refaites et qu'elles seront disponibles toute l'année, parce que des fois, demander aux petits bouts de chou de devoir se retenir quand ils sont au Bois du Petit-Château, c'est quand même un peu compliqué. Donc je peux bien imaginer qu'on peut monter au nord, par contre ne pas du tout avoir de toilettes, ça va être plus compliqué.

Mais mon intervention était plutôt liée à une question que vous avez omis de traiter, c'était celle de l'espace de réserve éventuel du Bois du Petit-Château en cas d'extension. Je vous remercie pour vos réponses.

M. Marc Fatton, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une question à laquelle il n'a pas été répondu au niveau des entrées. Est-ce qu'on a des chiffres sur la fréquentation de l'entrée nord et de l'entrée sud ? Juste pour un peu balancer nos arguments sur les parkings ? Merci.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Juste pour signifier à Monsieur le conseiller communal que nous ne mettons pas en doute le succès des 50'000 visiteurs, bien au contraire. Mais que nous nous préoccupons réellement du surcroît de travail que cela peut donner.

Et d'autre part, il n'a pas été répondu, sauf erreur de ma part, à l'isolation des murs, que nous n'avons pas trouvée dans le rapport. Qu'en est-il ? Merci.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Pour les espaces de réserve, il y a effectivement tout le terrain des Cibles. Si je me souviens bien, il y a 18'000m², donc un terrain énorme avec des potentiels, je crois que c'est ça qui est important. C'est de voir que par cette réunion, il y a des potentiels au nord. Il y a aussi Corum, mais là ça paraît plus difficile. Evidemment qu'on ne va pas entrer en lien. Il fût un temps où ils nous proposaient leur terrain, mais je crois qu'il s'agit de ne pas entrer en concurrence avec l'économie. C'est une évidence pour beaucoup. Mais vraiment, au niveau des Cibles, il y a un large potentiel de développement.

Au niveau de l'entrée nord et de l'entrée sud, je regardais mes messages pour voir si je vous trouvais la réponse. Ça va vous aider : « *Entrée nord plus fréquentée en été* ». Bon. Voilà.

RIRES

On n'a pas fait de comptage, vous le savez. Il y a des moments où on a compté le nombre de visiteurs, mais on n'a pas fait un décompte précis aux entrées nord et sud. Donc malheureusement, je pense que vous resterez un peu sur votre faim à ce niveau-là. Mais il s'agit vraiment d'améliorer la question.

Au niveau de l'isolation des murs, ça faisait partie des questions que je n'avais pas. *A priori*, c'est aussi une des raisons d'un projet modeste, il y a une volonté d'isoler le toit. C'est une évidence. En ce qui concerne l'isolation des murs, je n'ai pas souvenir qu'il y ait grand-chose. Mais les murs sont épais, vous connaissez ce type de bâtiment. On sera en tout cas attentif à la question environnementale, avec notamment les fenêtres. Cela a été évoqué.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste un mot pour répondre à la question concernant la rue du Docteur Coullery, comme me le proposait mon collègue Théo Bregnard.

Rue du Docteur Coullery que nous aimerions, à terme, cela fait longtemps qu'on en discute dans cet hémicycle, voir requalifiée comme l'axe des Musées entre le parc des Musées et le site exceptionnel dont

nous sommes en train de parler aujourd'hui, Zoo et Musée, désormais, du Bois du Petit-Château. Bien sûr, il y a les maisons natales de Blaise Cendrars et Le Corbusier, mais il y a aussi tout le site de la Bibliothèque et de l'Ester.

Si vous avez été attentifs aux débats que nous avons eu ces derniers temps dans notre hémicycle, vous aurez noté que la requalification de la rue du Docteur Coullery a été annoncée dans le rapport quadriennal Viteos TP, les grands chantiers qui nous attendent ces quatre prochaines années, tant du point de vue des canalisations que du point de vue des routes et des aménagements sur espaces publics.

Donc cette requalification de la rue du Docteur Coullery est aujourd'hui à l'étude par les services. Sachez qu'elle sera soutenue à hauteur de 35% par le projet d'agglomération, donc par des mannes fédérales et que la première étape est inscrite dans notre planification pour 2021. Mais la première étape, évidemment, servira de modèle à la suite, jusqu'au Bois du Petit-Château le moment venu.

Ce projet est développé dans le cadre du plan directeur des mobilités, tel que vous l'avez accepté dans cet hémicycle, sauf erreur à l'unanimité, avec un axe fort qui sera notamment un axe de mobilité douce, un axe pour les transports publics. Dans le cadre également de la planification qui va venir sur la politique de stationnement, puisque le rapport vous est promis pour le mois de février, nous avons eu le plaisir ce matin avec mon collègue Marc Arlettaz d'en découvrir la première mouture, qui est en travail dans un Copil que nous dirigeons conjointement.

Je fais juste une petite parenthèse pour vous indiquer que dès le moment où nous aurons mis en place une politique de stationnement, il s'agira aussi pour les visiteurs qui viennent de l'extérieur, même si on souhaite qu'ils viennent plutôt en transports publics, de trouver à stationner. Et le parking du Bois du Petit-Château tel qu'il vous est présenté n'est pas une idée farfelue qui s'inscrit dans une politique à la petite semaine, mais est une pièce qui s'inscrit absolument parfaitement dans le cadre du plan directeur des mobilités que vous avez accepté, avec la création d'une grande zone 30 du Progrès qu'il s'agira de sécuriser dûment. Et quand on sécurise dûment une zone 30 de grande envergure – c'est Docteur Coullery, c'est rue du Nord, c'est rue Bel Air et c'est rue Numa-Droz – ça signifie que fatalement, il s'agira de retirer, pour des questions de visibilité, un certain nombre de places de parc sur les carrefours, sur les chemins des écoliers, pour une pure sécurisation. Et en même temps, dans le cadre de la politique de stationnement, il faudra bien que nos visiteurs trouvent le moyen de stationner. Donc c'est cette philosophie-là que nous développons avec le parking du Bois du Petit-Château, d'autant plus que ce parking du Bois du Petit-Château, je crois que Théo Bregnard a oublié de répondre à la question, sera gratuit la nuit. Pourquoi est-ce qu'il sera gratuit la nuit ? Notamment dans le cadre des

mesures hivernales, parce que ça permettra à tout le quartier de pouvoir en bénéficier durant les heures nocturnes.

Donc l'axe des Musées est en développement dans le cadre, encore une fois, de notre plan directeur des mobilités, dans le cadre de la politique de stationnement. Et dans cette perspective-là, le parvis en zone de rencontre tel que nous l'imaginons aujourd'hui est également une pièce qui est absolument cohérente. C'est une sécurisation de l'entrée du Zoo.

Je réponds à Marc Fatton aussi sur un autre aspect. Dès le moment où vous avez une rue du Docteur Coullery qui est requalifiée à l'avantage des cyclistes, avec très bientôt, nous le souhaitons, une station de vélo en libre-service électrique devant le Bois du Petit-Château. Dès le moment où vous avez une rue du Docteur Coullery qui favorise la mobilité piétonne, parce qu'à l'heure actuelle, même si elle n'est réservée qu'aux bus, ceux qui en ont fait l'expérience ont remarqué que pour les piétons, elle n'est pas agréable, parce que les trottoirs ne sont pas au gabarit suffisant. Dès le moment où nous traitons mieux les transports publics sur cette rue, mais peut-être aussi autrement et avec la correction qui est obligatoire en lien avec la LHand du virage sur Alexis-Marie Piaget, afin que les bus puissent prendre place à proximité du trottoir et sur un trottoir rehaussé. Naturellement, une fois que vous avez réussi ceci, avec encore 35 places pour les visiteurs externes qui n'ont pas de macaron, qui sont situés à proximité immédiate de l'entrée sud du Zoo. Naturellement, même si aujourd'hui on a des comptages très favorables en été pour le nord, parce que les gens viennent en voiture et se parquent à peu près n'importe comment sur la rue des Electricités et entrent par le Nord – et j'imagine bien que ce n'est pas un souhait des Verts que cette situation perdure dans l'avenir. Dès le moment où nous avons réussi, pour la mobilité cyclable, pour la mobilité piétonne, pour la mobilité en transports publics et également, – j'espère que ce n'est pas encore un gros mot dans cet hémicycle – pour le stationnement à proximité, naturellement, l'entrée sud, celle du parvis dont nous discutons, devient l'entrée principale telle qu'elle mérite de l'être, parce que c'est comme ça qu'est conçu le Bois du Petit-Château et c'est aussi dans cette logique-là qu'est conçu le Musée que nous sommes en train de développer, qui est à proximité immédiate de cette entrée.

Voilà, donc à partir de la rue du Docteur Coullery, vous me pardonneriez d'avoir fait quelques détours dans le dédale des rues.

L'arrêté n°1 est accepté par 39 voix sans opposition.

L'arrêté n°2 est accepté par 37 voix contre 1 (1 abstention).

L'arrêté n°3 est accepté par 33 voix contre 4 (2 abstentions).

M. Alain Vaucher, Président : On va passer aux postulats, mais avant cela, je pense que dix minutes de pause feront du bien à tout le monde.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Motion d'ordre, Monsieur le Président, si vous permettez. Le Conseil communal sollicite une pause un peu plus longue parce que nous devons la mettre à profit pour traiter des postulats.

M. Alain Vaucher, Président : Très bien. Donc nous accordons vingt minutes de pause.

PAUSE

Postulat du groupe POP concernant la transformation du parc public sur le bien-fonds n°16913 en parking

En cas d'acceptation du rapport relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, le bien-fonds n°16913 serait transformé en parking.

Conscients du besoin qu'un musée nécessite en place de parc mais également sensibles à la nécessité et au bienfait qu'un espace vert offre à sa population, il nous paraît délétaire d'opposer les deux besoins alors que d'autres solutions nous paraissent possibles sans préteriter l'un ou l'autre.

De plus, la modernisation des villes tend vers la végétalisation de celles-ci, il serait dommage que la ville de La Chaux-de-Fonds prenne le courant inverse en goudronnant ses espaces verts au risque de voir son attrait diminuer alors même que la commune cherche à séduire de nouveaux habitants.

Par ailleurs, il est évident que la suppression d'un espace de jeu va à l'encontre des bienfaits qu'il offre pour la santé, tant physique que mentale. Un espace de jeu est aussi un lieu de sociabilisation.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal d'étudier d'autres solutions de parcage, dans le périmètre global du Bois du petit Château, qui ne conduiraient pas à la suppression d'un parc vert public.

*Pour le groupe POP
Nathan Erard*

Julien Gressot

M. Nathan Erard, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous nous réjouissons du résultat du vote concernant Izoo18. Cependant, nous regrettons que celui-ci y ait intégré la transformation du parc public bien-fonds 16'913 en un parking et n'ait pas fait l'objet d'un vote séparé. Nous ne voulions pas pour autant refuser le rapport pour cette raison. C'est pourquoi nous avons déposé ce postulat.

Conscients du besoin qu'un Musée nécessite en places de parc, nous sommes également sensibles aux nécessités et bienfaits qu'un espace vert offre à sa population. Il nous paraît délétaire d'opposer les deux besoins alors que d'autres solutions nous paraissent possibles, sans prêter l'un ou l'autre, par exemple passer des rues en sens unique avec des places en épi. De plus, la modernisation des villes tend vers la végétalisation de celles-ci. Il serait dommage que la Ville de La Chaux-de-Fonds prenne le courant inverse en goudronnant ses espaces verts, au risque de voir son attrait diminuer, alors même que la Commune cherche à séduire de nouveaux habitants.

Par ailleurs, il est évident que la suppression d'un espace de jeu va à l'encontre des bienfaits qu'il offre pour la santé, tant physique que mentale. Un espace de jeu est aussi un lieu de socialisation, bien que celui dont nous parlons nécessite un rafraîchissement, une certaine revalorisation pour y voir un peu plus d'enfants.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier d'autres solutions de parcage dans le périmètre global du Bois du Petit-Château, que ce soit au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, mais également dans les rues adjacentes, qui ne conduiraient pas à la suppression d'un parc vert public. Merci pour votre attention.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Je rappelle juste que le postulant a cinq minutes et le Conseil communal également pour ce qui est des postulats. A qui puis-je donner la parole ? M. Bregnard.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que sur le projet proprement dit, nous avons déjà largement argumenté, moi-même et mon cher collègue qui a pris quelques chemins, quelques routes éparses. La problématique a été développée dans l'étude sur le plan de mobilité. Et évidemment, on l'a dit, vous aurez un rapport sur la politique de stationnement.

Je crois que pour nous, il ne s'agit pas d'opposer l'un et l'autre. Je crois que le Conseil communal est sensible à l'environnement, sensible à

l'importance de ses terrains verts. Il n'y a vraiment pas de volonté du Conseil communal de continuer à goudronner d'autres terrains. Le terrain de l'Abeille est un lieu important, où les jeunes pourront continuer à faire du foot, d'autres jeux. Et d'ailleurs, le Service des sports s'est mis à les entretenir. Parce que je me souviens d'un certain temps où ces lieux étaient bien moins entretenus qu'aujourd'hui. Donc c'est la preuve, d'une certaine manière, de l'importance qu'on porte à ces terrains de jeu.

Je crois qu'au niveau du Service de la jeunesse, au niveau de l'Ecole, on se bat aujourd'hui pour que les jeunes bougent, sortent de leurs tablettes. Vous avez vu les différentes annonces qui ont été faites dans ce sens-là. On rénove les places de jeu autour de Numa-Droz. On rénove les parcs régulièrement. Il y a encore un crédit relativement important au budget 2019. Donc je crois vraiment que de ce point de vue-là, il n'y a pas d'opposition entre la perception qui a été développée et celle du Conseil communal qui met vraiment une certaine importance à la réalisation de ces places de jeu et au fait que les enfants puissent bouger.

Après, la réalité est celle qu'on a présenté avant. Donc finalement, il y aura davantage de voitures, qu'on le veuille ou non. Trois possibilités : soit on ne fait rien, on continue comme aujourd'hui avec des difficultés accrues. Ce n'est pas dans ce sens qu'on souhaite aller. Soit on rend le parcage payant autour du Bois du Petit-Château en reportant les problèmes ailleurs. Ce n'est pas là-dessus qu'on veut aller. Ou alors on trouve un autre lieu de parcage. Mais je crois que ce point de vue-là, le Conseil communal l'a vraiment prouvé, on ne travaille pas à la petite semaine, on n'a pas choisi, de gaité de cœur, comme un idéal, de goudronner ce terrain. Il n'y a pas d'autres terrains alentours qui permettent de répondre à ces enjeux. On ne va pas créer une entrée au nord. Je crois qu'il y a une logique, on l'a largement développée, à ce que l'entrée soit au sud, liée à la Ville. On ne va pas augmenter les difficultés sur la rue des Electricités alors qu'elles sont déjà là et qu'on devrait les diminuer. Et puis, on a parlé avant de l'importance du terrain des Cibles dans un potentiel développement. Par exemple avec l'Université, on ne sait pas, sur ce terrain des Cibles, un potentiel développement du Bois du Petit-Château. Parce qu'aujourd'hui, les animaux ont besoin de plus de place, donc suivant comment se développera le Bois du Petit-Château, il s'agira d'utiliser ce terrain. Ce pré des Cibles est également un lieu privilégié des enfants. Je ne vais pas non plus jouer un lieu contre un autre lieu. Je crois que les deux lieux ont une importance, ma foi, il y a des choix à faire.

Et nous aurons, de ce point de vue-là, la même réponse pour les deux postulats : on a fait l'étude et on rejette évidemment les deux postulats.

Concernant le postulat socialiste, peut-être qu'on ajoutera quelques mots, mais on est prêt à l'accepter dans la mesure où il va dans le sens de la politique qu'on est déjà en train de mener. Je l'ai dit avant, avec une

revalorisation des places de jeu, une revalorisation des sites où les jeunes peuvent se dépenser.

Je vous remercie.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Vu le refus du Conseil communal, est-ce que le postulant souhaite reprendre la parole ? Non. Nous passons au vote.

Le postulat est refusé par 23 voix contre 13 (2 abstentions).

Postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de la réaffectation prévue dans le rapport cité en titre du terrain dit de « l'ancienne » en parking, il est important de pouvoir assurer, à la jeunesse et aux familles du quartier et du reste de la Ville, un soin particulier à l'aménagement des espaces de jeux qui se trouvent à proximité.

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier et mettre en œuvre une requalification et une revitalisation du terrain dit de « l'abeille » sis à la jonction de la rue des sorbiers et du Nord, du parc du Courtil du Sautier et de la cour Numa-Droz, afin de les rendre plus accueillants et permettant d'y tenir des activités pour la jeunesse et les familles.

Pour le PS :

Silvia Locatelli

Rose Lièvre Assamoi

Carmen Brossard

Oguzhan Can

Michael Othenin-Girard

Pascal Bühler

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme évoqué tout à l'heure dans le débat, parmi les espaces verts que j'ai cités, certains, comme le terrain de l'Abeille, peuvent manquer d'une certaine convivialité. Si le groupe socialiste a soutenu la

construction d'un parking, il n'en demeure pas moins qu'une attention particulière soit portée aux familles du quartier. Avec peu d'aménagements, il est possible de rendre les autres terrains à proximité de celui de l'Ancienne agréables et attractifs pour les enfants mais aussi pour les plus grands. Place pour jeux de balles, espaces pour les plus petits, aménagements pour les plus grands, comme par exemple un terrain de boules, tant d'idées qu'il s'agira de creuser.

C'est pourquoi le groupe socialiste dépose un postulat demandant à ce que les parcs des Sorbiers et du Courtil du Sautier, voire de la cour Numa-Droz, qui est à proximité, soient requalifiés et revalorisés afin de les rendre plus accueillants et combler la disparition du terrain de l'Ancienne. Et j'ajouterai que si le Conseil communal veut y ajouter encore d'autres éléments, évidemment que nous ne nous y opposons pas, pour autant que ça aille dans le sens du postulat, bien évidemment. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, j'aurais peut-être pu attendre votre intervention avant d'y répondre...

RIRES

Mais je l'ai légèrement anticipée. Donc vous avez vu dans ma réponse que le Conseil communal est ouvert à ces réflexions. Une partie pourra être faite sur le Courtil du Sautier en 2019 déjà. Pour le reste, ça s'inscrit dans notre politique de revalorisation de ces espaces de jeu en Ville.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Est-ce qu'il y a une opposition dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, le postulat du parti socialiste est accepté.

Le postulat est accepté sans autre débat.

Postulat du groupe des Verts concernant la transformation du parc public sur le bien-fonds n°16913 en parking

En cas d'acceptation du rapport relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château, le bien-fonds n°16913 serait transformé en parking.

Conscient que la situation du stationnement dans ce quartier n'est actuellement pas idéale et que le développement du site du Bois du Petit

Château que nous appelons tous de nos vœux n'arrangera pas les choses, nous pensons cependant que la réponse donnée à ce problème par la création d'un parking public payant sur le bien-fonds n°16913 n'est pas la solution !

Ou en tous les cas, qu'une petite partie de la solution !

Des difficultés sont déjà aujourd'hui fréquemment relevées sur le haut du site! L'entrée dite « secondaire » étant par ailleurs très utilisée !

Il ne fait aucun doute que le nouveau musée, le zoo réaménagé, et même le parvis requalifié vont attirer un nouveau public et donc davantage de monde encore qu'à l'heure actuelle.

Il nous semble donc que l'ensemble de la zone d'influence autour du périmètre du Parc du Bois du petit Château doit être considéré pour résoudre cette problématique.

D'autre part, les espaces verts ouverts au public ne sont pas si nombreux qu'on puisse ainsi les goudronner sans autre état d'âme.

Les bienfaits du mouvement sont largement connus, les espaces dans lesquels jeunes et moins jeunes peuvent se dépenser, se délasser, se rencontrer sont à préserver, voire à valoriser !

Nul doute que les futurs visiteurs du futur site du BPC et du futur musée n'hésiteront pas à investir aussi ce terrain pour peu qu'on le rende sécurisé et facilement accessible.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal, d'étudier les possibilités de stationnement payant ou pas dans tout le quartier, sans se limiter à la seule création de ce parking, bien mieux encore sans supprimer ce terrain vert et public.

*Pour les Vert-e-s
Monique ERARD
Sven Erard*

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La situation actuelle compliquée et dangereuse dans ce quartier, des transports publics ou des véhicules de secours empêchés de

circuler, tout le quartier est d'ores et déjà impacté lors des pics d'affluence au Bois du P'tit Château.

Nouveau centre d'attraction, le Musée attirera encore davantage de monde. C'est l'espoir de tous ici. C'est donc la zone entière qui doit être pensée pour gérer le stationnement dans ce quartier, y compris le haut.

D'autre part, les espaces verts doivent être préservés. L'usage de ce terrain n'est pas le même que les places de jeux du parc du Bois du Petit-Château ou des places aux alentours, que ce soit le Courtil du Sautier ou d'autres.

N'oublions pas non plus qu'à l'époque de la vente de ce terrain par l'Ancienne à la Ville – nous avons pour ceci consulté des archives –, il devait, si construction il y avait sur ce terrain, s'y élever une salle de sport et un terrain de remplacement devait être mis à disposition de la société. Ce sont les termes que l'on a pu retrouver dans des PV.

Si finalement la salle de Beauregard a pu accueillir et accueille encore actuellement la société de l'Ancienne et a pu finalement répondre à ses attentes pour une salle de sport, aucun autre terrain n'a été proposé jusqu'à présent. Donc l'Ancienne devrait encore pouvoir l'utiliser.

Peut-être que la pose d'horodateurs, non seulement sur ce parking qui est prévu, mais également en haut, sur la rue des Electricies, serait bienvenue ? Sur le nord de la rue du Nord, sur le nord de la rue du Doubs, avec des macarons pour les habitants du quartier ? Et comme on nous dit que la politique de stationnement nous sera présentée en 2019, ne faudrait-il pas attendre ce moment-là ? Voilà un peu nos questionnements. Si vous lisez le postulat : « *Par ce postulat, nous demandons d'étudier les possibilités de stationnement, payant ou pas, dans tout le quartier* », et non seulement sur ce terrain adjacent au Bois du Petit-Château et idéalement en préservant ce terrain autour du Bois du Petit-Château. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Brièvement, on y a effectivement répondu avec le premier postulat. Pour nous, répondre à la situation dangereuse et compliquée, c'est justement venir avec le projet qui a été pensé, je l'ai dit, par l'ensemble des services.

Au niveau de la salle de sport, Beauregard a été une des solutions. Il y a d'ailleurs le terrain de Beauregard, aussi, il ne faut pas oublier, où les jeunes peuvent aller jouer. Pour la question de la servitude, je laisse peut-être mon collègue Théo Huguenin-Elie vous répondre plus précisément.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais clarifier, puisque mon collègue me le demande, la question de la session du terrain de l'Ancienne à la Ville.

En 1893, la société de gym de l'Ancienne acquiert le bien-fonds 16'913, propriété de la société de tir des Armes Réunies. A cette époque, une servitude est constituée, stipulant qu'aucune construction ne pourra être érigée, sauf construction légère, sur ce bien-fonds, et que celui-ci devra être réservé pour y pratiquer le sport. Dans la même servitude, des obligations de barrières entre jardins, des usages de jardin et des interdictions de mise en place d'établissements publics sont prévus.

En 1972, la société de gym l'Ancienne vend le terrain à la Ville. Il y a une condition de vente qui stipule qu'aucune construction ne peut prendre place sur ce terrain tant que la société de gym n'a pas de solution de replis, soit la construction de la halle de gym à côté du collège de Beauregard. Vous pouvez consulter l'acte, je crois que vous l'avez fait du côté des Verts, en page 4.

La condition étant remplie, puisque la halle de gym de Beauregard a été construite, toute construction est désormais possible en regard de cette clause, d'autant plus que le terrain existe. C'est un terrain au nord du collège de Beauregard, de 650m², qui est d'ailleurs de nettement meilleure facture que le terrain dont nous avons parlé aujourd'hui, contre 1'000m² si on enlève l'espace des arbres, j'imagine que la société de gym de l'Ancienne ne va pas faire de la gymnastique dans les arbres. Par ailleurs, il y a, évidemment, on l'a évoqué, le terrain de l'Abeille, de 1'000m². Et en sus, à notre connaissance, il n'y a eu aucune revendication particulière depuis 1972 de la part de la société de gym de l'Ancienne expliquant que le terrain au nord du collège de Beauregard de 650m², encore une fois, était insuffisant.

Actuellement, pour être tout à fait exhaustif, après de nombreuses divisions cadastrales, des terrains adjacents et plusieurs changements de numéros de bien-fonds, il persiste sur le bien-fonds dont nous parlons, sur le terrain de l'Ancienne, deux servitudes. Dans les faits, quand on analyse dans le détail ces deux servitudes, celles-ci sont pratiquement semblables, elles reprennent la servitude de base de 1893. L'immeuble qui bénéficie des deux servitudes est celui qui appartient à Prévoyance.ne. C'est l'immeuble voisin d'Alexis-Marie Piaget 79. Hors, nous avons eu l'accord de Prévoyance.ne pour qu'ils ne fassent pas usage de ces servitudes dans le cadre de la construction d'un parking. Ce n'est donc pas une suppression de servitude, mais un non-usage de ces servitudes dont il s'agit. Prévoyance.ne accepte, car c'est finalement uniquement un parking qui sera construit et surtout, pour eux, ça a été un argument fort : les arbres majeurs, les grands marronniers, sont préservés et se trouveront même mieux que précédemment. Voilà pour la question des servitudes et la possibilité légale de pouvoir construire un parking sur l'ancien terrain de l'Ancienne.

M. Alain Vaucher, Président : Merci. Si je comprends bien, le Conseil communal refuse le postulat. Mme Locatelli.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voici une intervention que j'aurais pu faire déjà lors du postulat POP et je me permets de la faire maintenant pour le groupe socialiste, puisque finalement les raisons sont à peu près les mêmes pour les deux postulats.

Si nous partageons avec les Verts et le POP, dans les grandes lignes, ce qui a été évoqué en termes de volonté, dans la cohérence de repenser le stationnement dans notre Ville et aussi de repenser globalement les espaces publics de notre Ville, le groupe socialiste dans sa grande majorité va refuser ce postulat, pour deux raisons essentielles.

La première, pour une raison de bon sens et de confiance. Bon sens et confiance face au travail qui est entrepris par le Conseil communal, face aux études entreprises par le Conseil communal déjà sur le quartier dans le cadre de ce rapport que nous venons de voter, et face également au rapport sur le stationnement, qui va venir au mois de février et qui, à notre sens, prend en compte l'ensemble de ces problématiques-là. Donc je pense que le débat devra se faire, à ce moment-là, sur l'ensemble du stationnement en ville. C'est à ce moment-là que nous aurons des réponses. Mais il s'agit aussi, aujourd'hui, de faire confiance au Conseil communal sur ce point-là.

La deuxième raison est institutionnelle. Il y a 25 minutes environ, ce Conseil a voté à 33 voix, certes un crédit portant sur le mur de soutènement, mais nous ne serions pas dupes dans ce Conseil, nous avons voté un mur de soutènement qui est maintenant un parking. C'est le concept même qui a été validé par en tout cas la très grande majorité des 33 personnes qui a voté ça et j'imagine pratiquement la totalité. Donc j'ai du mal, maintenant, à venir accepter un postulat qui remet en cause une votation que nous avons faite il y a moins d'une demi-heure. A mon sens, même si ce qui est évoqué est louable, et il faut en tenir compte dans le cadre de la politique de stationnement, une nouvelle fois, nous ne pouvons pas accepter ce postulat.

C'est pour cela que la grande majorité du groupe socialiste le refusera.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je rebondis sur ce que Silvia Locatelli vient de dire. L'arrêté n°3 porte sur les murs. Il va de soi que la réfection de ces murs est à ce tarif-là parce qu'on pense y faire un parking à côté. S'il s'agissait juste de sécuriser les murs pour laisser le terrain en l'état, il est bien clair que la somme ne serait certainement pas aussi élevée. C'est bien pour ça que les Verts, nous avons refusé l'arrêté n°3.

Il n'empêche que la réflexion, effectivement, devra être faite dans le cadre de la politique de stationnement global. Alors pourquoi, finalement, est-ce qu'on nous présente ça maintenant ? Pourquoi n'avons-nous pas attendu d'avoir le rapport de février 2019 et qu'on ait la totalité des informations ? Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A titre personnel, ce que je voulais dire, c'est que pour moi, ce parking est la seule ombre sur ce beau rapport qu'on a voté il y a une demi-heure.

Ce parking signifie qu'on va supprimer une place verte pour, ou à cause, de la construction d'un Musée dans les bâtiments de l'Ancien-Stand. C'est une liaison que je n'aime pas beaucoup et c'est pour ça que tant le postulat des Verts que celui du POP, je les accepterai les deux. Il me semble qu'on devrait pouvoir trouver d'autres moyens de parking dans cette zone-là et pas se résoudre à cette suppression d'un espace vert dans une zone qui, certes, a déjà passablement d'espaces verts. Mais néanmoins, je trouve cette ombre un peu dommageable pour la construction d'un Musée. Les gens du voisinage vont se dire qu'on leur supprime une place de jeu pour leurs enfants pour la construction d'un Musée, ce que je ne trouve pas tout à fait juste et je pense qu'on pourrait trouver d'autres solutions qui pourraient nous être présentées en cas d'acceptation d'un de ces postulats avec le plan général de mobilité. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On entend bien, les positions de chacun sont claires.

Pour nous, il s'agit de ne pas opposer l'un et l'autre. Je ne dirais pas que c'est le Musée qui conduit à la suppression d'une place de jeu pour les enfants. Je crois qu'aujourd'hui il y a d'autres zones de loisir. Celle-là disparaît parce qu'on a une vision globale. Et ce n'est pas le fait d'implanter le Musée ici, c'est le fait d'avoir un projet à cet endroit-là, un projet global. Et dans cette vision globale, on a parlé du parvis, on a parlé du parking, et c'est vraiment ça qu'on défend.

Quant à chercher d'autres solutions, c'est bien le problème, c'est qu'il n'y en a pas d'autres. Je ne vais pas vous refaire les trois possibilités que chacun a analysées. Je crois que ça a été dit.

Et donc voilà, je ne peux que réitérer notre volonté politique d'aller dans le sens de ce qui a été dit par de nombreux groupes. Mais au niveau du projet global, je crois qu'il est pensé dans son ensemble et de ce point de vue-là, faites-nous confiance sur le rapport qui sortira prochainement dans lequel s'inscrit le projet de Musée et de Zoo du Bois du Petit-Château.

Le postulat est refusé par 22 voix contre 13 (3 abstentions).

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 850'000.- pour le** **remplacement du couplage chaleur-force (CCF) et de la** **microturbine à la station d'épuration**

(du 7 novembre 2018)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Lors de la rénovation de la station d'épuration (STEP) entre 2002 et 2004, l'option a été choisie de traiter les boues issues du traitement des eaux usées par une digestion anaérobie, l'important investissement se justifiant par un triple avantage de cette technologie :

- élimination du pouvoir putrescible des boues fraîches;
- diminution de 40 % du volume des boues à incinérer;
- production concomitante de biogaz valorisable.

En 2005, une première machine dite "couplage chaleur-force" (CCF) fonctionnant au biogaz a été mise en service, avec des puissances respectives de 120 kW électriques et de 210 kW thermiques. Fin 2007, une microturbine de 65 kW électriques et 115 kW thermiques a été ajoutée pour faire face aux pics de production et à l'augmentation de biogaz résultant de la prise en charge de boues de France (cf. annexe 1).

Ainsi, environ 50 % des besoins électriques de la STEP et l'intégralité de ses besoins en chaleur sont couverts par ces deux machines. Depuis novembre 2013, ce courant "vert" bénéficie du financement de la reprise à

prix coûtant (RPC) de Swissgrid. Le contrat signé avec Swissgrid court jusqu'en mars 2034.

Durant dix années, la microturbine a fait l'objet d'un contrat de maintenance (pièces et main-d'œuvre) avec le fournisseur Acrona. En juin 2018, alors qu'il faut considérer que la turbine arrive en fin de vie après plus de 80'000 heures de fonctionnement, ce contrat est arrivé à son terme et le fournisseur ne garantit plus la disponibilité des pièces de rechange. Selon Acrona, le coût de son remplacement est compris entre CHF 80'000.- et CHF 90'000.- TTC.

Le CCF montre également des signes de vieillissement. Le changement du moteur est envisagé fin 2020 pour un montant estimé de CHF 80'000.- TTC.

La marge nette de ces deux machines, soit la différence entre le prix du courant ristourné par Swissgrid et les frais d'amortissement et d'entretien, étant en moyenne un "bénéfice" d'environ CHF 100'000.- par année, il paraît préférable de les remplacer préventivement plutôt que de tenter de rénover des machines vieillissantes. Une immobilisation prolongée et non planifiée d'un de ces producteurs d'énergie entraînera des pénalités de la part de Swissgrid si la quantité contractuelle d'électricité fournie n'est plus atteinte.

Technique

La STEP possédant actuellement deux machines, l'alternative suivante a été étudiée :

- remplacement par des équipements similaires, soit un CCF et une microturbine, soit deux CCF;
- remplacement des deux machines par un seul CCF.

L'unique avantage de disposer de deux machines concerne la souplesse d'exploitation; en cas d'indisponibilité d'une machine, la deuxième continue à valoriser le biogaz.

Par contre, l'utilisation d'un seul CCF plus puissant présente plusieurs avantages :

- un rendement électrique des CCF supérieur à celui des microturbines;

- un rendement électrique augmentant proportionnellement avec la puissance;
- une diminution des frais d'investissement par kW installé avec l'augmentation de la puissance (de même, une diminution des frais d'exploitation par kWh produit avec l'augmentation de la puissance).

Ainsi, les avantages, en particulier le rendement électrique, favorisent le remplacement des machines actuelles par un seul générateur (cf. annexe 2).

Afin de limiter les durées d'indisponibilité, il est prévu d'avoir avec le fournisseur du nouveau CCF un contrat d'entretien intégrant son intervention dans les 24 heures. En outre, une surveillance à distance (modem) assurera une meilleure réactivité du service après-vente.

Actuellement, seul le biogaz injecté dans la microturbine est purifié par un filtre à charbon actif. Dans la nouvelle configuration, la totalité du biogaz sera traité pour éliminer les silicones présents dans le gaz, ceux-ci s'oxydant en silicates lors de la combustion. Ainsi, l'usure de la machine sera diminuée et son rendement amélioré.

Pour faciliter son montage et son accessibilité lors des travaux d'entretien, le nouveau CCF sera installé dans un local au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Les deux machines existantes, positionnées au deuxième étage, resteront en service pendant le montage de la nouvelle. Parallèlement à l'installation du nouveau CCF, l'armoire de gestion du chauffage sera rénovée, notamment par le remplacement de son automate devenu obsolète, et le changement du système de pressurisation Pneumatex® sera également opéré.

Planification

Le planning indicatif est le suivant :

- Appel d'offre et adjudication du CCF : février – mai 2019.
- Projet d'exécution : juin – août 2019.
- Appels d'offres et adjudications de la serrurerie, l'électricité, la maçonnerie, l'étanchéité, l'appareillage et la supervision : août – septembre 2019.
- Travaux : octobre – novembre 2019.
- Mise en service et réglages : décembre 2019 – mars 2020.
- Réception du nouveau CCF : mars 2020.

Conséquences sur les finances

Investissement initial

Les coûts des différentes parties du projet sont résumés ci-dessous :

Objet	Investissement CHF
Démontage et évacuation des anciennes machines	10'000.-
Génie civil	20'000.-
CCF d'environ 200 kWe y compris aérorefroidisseur	290'000.-
Filtre à charbon actif	25'000.-
Second œuvre	25'000.-
Chauffage, ventilation, sanitaire	60'000.-
Électricité et automatisation	100'000.-
Total intermédiaire	530'000.-
Honoraires	33'000.-
Divers et imprévus	226'230.-
Total hors taxes	789'230.-
TVA 7.7 %	60'770.-
Total TTC	850'000.-

Subvention et financement

S'agissant du renouvellement d'une installation déjà subventionnée par le Canton lors de la première acquisition, le nouvel investissement ne peut plus faire l'objet d'une subvention du fonds cantonal des eaux.

Le montant de l'investissement est entièrement financé par la taxe d'épuration et, en conséquence, n'est pas soumis au frein à l'endettement.

Crédits budgétaires

Le crédit d'engagement sollicité figure au budget des investissements 2019.

Amortissements et charges annuelles

La durée d'amortissement ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) pour les équipements d'exploitation s'élève à 15 ans.

La charge d'intérêts est calculée sur la moitié de l'investissement au taux moyen des emprunts de la Ville, soit 2.5 %.

La charge financière, calculée sur le montant net du crédit de CHF 850'000.- TTC pour la STEP, est évaluée comme suit :

Libellé	Investissement net CHF	durée amort. an	Amortissement CHF/an	Intérêts annuels CHF/an	Charge annuelle CHF/an
Station d'épuration	850'000.-	15	56'667.-	10'625.-	67'292.-

Les frais d'entretien de la nouvelle installation étant estimés à CHF 38'000.- (y compris le contrat de maintenance), le coût total annuel s'élève à CHF 105'292.-. Les recettes attendues pour la production d'électricité sont estimées à CHF 254'000.- par an, compensant à elles seules les charges (les chiffres-clés sont reportés en annexe 3). S'y additionnent l'absence de frais de chauffage et la diminution du volume des boues incinérées, financièrement non quantifiés.

Conséquences sur les ressources humaines

L'entretien étant contractuellement confié au fournisseur de la nouvelle machine, le personnel de la STEP n'assurera que les tâches courantes d'exploitation telles que le pilotage et le contrôle du bon fonctionnement.

Collaboration intercommunale

Ne s'agissant pas d'une STEP régionale, aucune collaboration intercommunale n'est envisagée.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La production de biogaz à partir des boues d'épuration et sa valorisation sous forme d'énergies électrique et thermique satisfont les critères environnementaux du développement durable.

L'utilisation d'un seul CCF en remplacement de deux machines améliorera le rendement de la production d'électricité d'origine renouvelable. Bien que difficilement quantifiable, le bilan en énergie grise de l'acquisition d'une seule génératrice est très probablement favorable.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

La rétribution par Swissgrid de l'électricité "verte" injectée contribue à abaisser les frais d'exploitation de la STEP.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La valorisation du biogaz n'a pas d'incidence directe sur la qualité de l'eau épurée. Néanmoins, une station d'épuration moderne et performante du point de vue de la production d'énergies contribue de manière positive et dynamique à l'image de la Ville auprès de sa population et de ses entreprises.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 31 octobre 2018, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Katia Babey

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal du 7 novembre 2018,

Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie du 31 octobre 2018,

arrête:

Article premier - Un crédit d'engagement de CHF 850'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du couplage chaleur-force (CCF) et de la microturbine à la station d'épuration.

Article 2 - Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 720 – Station d'épuration.

Article 3 - L'investissement sera amorti sur une durée de 15 ans (6.67 %).

Article 4 - Le montant du crédit sera indexé à l'indice suisse des prix à la production et à l'importation (total) avec un indice de référence de 103.2 (septembre 2018, base décembre 2015 = 100).

Article 5 - Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6 - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler

M. Alain Vaucher, Président : Le rapport est traité en débat long. Je rappelle que pour les débats longs, les conseillers généraux ont cinq minutes et le Conseil communal en a quinze. A qui puis-je donner la parole ? M. Ummel.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR n'a pas eu à réfléchir longtemps pour plébisciter cette démarche de renouvellement d'équipement à la station d'épuration, tellement le bon sens et les raisonnements tant écologiques qu'économiques s'y imposent comme des évidences. Si seulement toutes les décisions étaient si faciles à prendre.

Outre le fait que ce concept a déjà fait ses preuves depuis dix ans, le projet peut être mis en œuvre tout en maintenant l'existant en fonction, ce qui permet de continuer de valoriser le biogaz pendant les travaux, et d'ainsi continuer d'honorer le contrat de reprise de l'énergie avec Swissgrid. Le déplacement de l'équipement en plain-pied permettra une meilleure accessibilité pour les interventions. En bref, une nette amélioration de ce qui fonctionne déjà magnifiquement.

Deux questions : est-ce que nous pouvons espérer obtenir quelque argent des anciens équipements en tant qu'occasion ? Une certaine quantité de chaleur résiduelle ne sera pas valorisée, qui plus est en été, période durant laquelle les besoins en chauffage sont moindres. Est-ce que la Commune est ouverte à réfléchir à un projet de valorisation de cette chaleur, éventuellement avec un partenaire ? Par exemple pour une installation de séchage de bois ou une serre horticole.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera le rapport avec empressement. Je vous remercie.

Mme Marina Schneeberger, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP va accepter ce rapport et en remercie ses auteurs.

Nous allons investir CHF 850'000.- pour le remplacement d'une microturbine vieille de dix ans. De dix ans seulement, devrais-je dire. Et d'une machine CCF pas beaucoup plus ancienne. L'obsolescence des objets ne concerne pas que le citoyen.

Mais bref. Avec la solution que l'on nous propose, c'est-à-dire une seule machine couplage chaleur-force CCF, le rendement électrique sera meilleur, la totalité du biogaz injecté sera purifiée par un filtre à charbon actif, donc notre CCF s'usera moins vite et peut-être vivra-t-il plus longtemps. Notre environnement sera aussi mieux traité avec ce changement de générateur. Le biogaz produit à partir des boues d'épuration et sa valorisation en énergie électrique et thermique, dont la partie électricité est rachetée par Swissgrid, va dans notre sens du

développement durable. Les coûts de fonctionnement de la STEP seront également baissés grâce au rachat de cette énergie verte.

J'ai quand même une question au sujet de ce rapport. En page 5, sous la mention Conséquences sur les ressources humaines, il est mentionné : « *L'entretien étant contractuellement confié au fournisseur de la nouvelle machine, le personnel de la STEP n'assurera que les tâches courantes d'exploitation telles que le pilotage et le contrôle du bon fonctionnement* ». Est-ce là dire qu'il faudra moins de personnes pour s'occuper de ce nouveau CCF ? Que le personnel pourrait diminuer ? Ou le nombre d'EPT ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport qui nous est proposé ce soir avec beaucoup d'intérêt. En effet, s'il s'agit d'un rapport assez technique, celui-ci est cependant tout à la fois détaillé et très clair.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous tenons à relever la qualité de ce projet et plus généralement de la STEP en elle-même.

En effet, la gestion à la fois rigoureuse et emprunte d'avant-gardisme dont a fait preuve le Conseil communal font que nous nous trouvons aujourd'hui avec un outil performant et répondant parfaitement aux normes. De plus, lorsque le système pour les micropolluants sera installé, notre STEP, avec son nouveau système de couplage chaleur-force, sera tout à la fois très écologique et à la pointe de ce qui se fait de mieux en matière de station d'épuration.

Nous relevons aussi avec satisfaction que cet investissement est entièrement financé par la taxe d'épuration.

Une question toutefois nous interroge, s'agissant du contrat que nous avons avec Swissgrid : jusqu'à quand est-il valable et que se passera-t-il à son terme ?

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera le rapport et l'arrêté qui l'accompagne. Je vous remercie.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec grand plaisir. L'utilisation du biogaz représente une utilisation intelligente de nos ressources. Au vu du nombre d'heures élevé des installations actuelles, il nous semble tout à fait opportun de procéder au changement de ces dernières, d'autant plus que la nouvelle sera plus efficace, adaptée et par conséquent rentable. Le rapport est clair et les explications détaillées du responsable de la STEP lors de la séance de la commission INFRAUEN ne laisse aucune question ou remarque supplémentaire.

Nous aimerions d'ailleurs ce soir saluer son engagement qui saute aux yeux à chaque fois qu'un projet nous est présenté.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera ce rapport.

M. Blaise Fivaz, PDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, il convient de remercier les auteurs de ce rapport pour sa qualité.

D'emblée, nous notons que les frais d'exploitation de la STEP seront réduits. En outre, elle est presque totalement autonome puisque les besoins en chaleur sont totalement couverts et à 50% pour les besoins en électricité.

A noter, un point positif : la totalité des frais est couverte par la taxe d'épuration.

Comme vous le savez, la protection de l'environnement et des ressources naturelles est l'un des principes fondamentaux du PDC. Une nature préservée est le gage d'une bonne qualité de vie. La protection de l'environnement donne aussi de nouvelles chances à notre économie, la demande de nouvelles technologies durables augmente dans le monde entier. Le PDC s'engage de manière conséquente pour la protection de l'environnement et les énergies renouvelables, pour la convergence de l'écologie et de l'économie. Aussi, la proposition présentée s'inscrit parfaitement dans le respect de la nature.

Comme mentionné dans le rapport, une station d'épuration moderne et performante du point de vue de la production d'énergies contribue de manière positive et dynamique à l'image de la Ville auprès de sa population et de ses entreprises. Elle s'intègre parfaitement dans ce que défend le PDC.

Une question tout de même au sujet de la somme de CHF 226'000.- inscrite dans les divers et imprévus, qui représente le 26,6% du crédit sollicité. Si nous convenons volontiers que dans ce genre de travaux spécifiques, des imprévus surgissent, le montant paraît élevé. Le Conseil communal peut-il nous apporter quelques précisions à ce sujet ?

Pour terminer, vous l'aurez compris Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le PDC acceptera ce rapport ainsi que le crédit de CHF 850'000.-. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de la mise en discussion de ce rapport au sein du groupe des Verts, les divers avantages et améliorations apportés par le futur couplage chaleur-force CCF – à ne pas confondre avec CFF – dont il est question, nous ont agréablement contentés.

Ceux-ci, largement énoncés et expliqués tout au long des pages de ce document, n'ont pas déclenché de remise en question du bien-fondé du remplacement de ces deux machines par une seule plus puissante, plus moderne, bien au contraire.

Le biogaz obtenu à partir des boues d'épuration continuera d'être valorisé et c'est le volume total qui sera traité au travers d'un filtre à charbon actif. Le rendement électrique, proportionnel à la puissance, sera supérieur et couvrira près des $\frac{3}{4}$ des besoins électriques de la STEP. Les recettes de la reprise à prix coûtant de ce courant vert par Swissgrid feront elles aussi un bond. Le renforcement en puissance aura pour corollaire la diminution des frais d'investissement et d'exploitation par kW/h. Le contrat d'entretien avec intervention dans les 24 heures et surveillance à distance devrait diminuer les périodes d'inactivité et ainsi éviter les pénalités si la quantité d'énergie fournie était insuffisante. La nouvelle localisation facilitera l'accès à la machine pour la maintenance. Bref, tout pour plaire aux Verts et de tout cela, nous sommes satisfaits.

Oui mais, parce que bien sûr, il y a toujours au moins un « mais ». C'est plutôt le calendrier de la suppression des deux machines existantes, l'énergie grise de tous ces appareils (anciens et nouveaux), l'avenir de ces dispositifs obsolètes qui ont monopolisé l'essentiel de nos débats et soulevé diverses interrogations dont je vais vous faire part à présent.

En page 1, est-ce que c'est bien l'intégralité des besoins en chaleur de la STEP qui sera toujours couverte, même avec la nouvelle machine, puisqu'on passe de 325 à 270 Kwth ?

En pages 2 et 4, on parle des amortissements sur quinze ans. Or, les machines actuelles datent de 2005 et presque 2008, soit aujourd'hui un peu moins que ces fameux quinze ans pour le CCF et encore moins pour la microturbine. La livraison étant prévue pour 2020, on atteindra tout juste ces quinze ans pour le CCF mais pas encore pour la microturbine. Qu'est-ce qui nous pousse vraiment à anticiper, au-delà des divers avantages mentionnés tout au long du rapport ainsi qu'à l'annexe 3 en page 10 ? Ces machines ont-elles encore un avenir ? Revente, donation, recyclage, autre ? Car si, comme il est supposé en bas de page 5, le bilan en énergie grise de l'acquisition d'une seule nouvelle machine plus puissante est très probablement meilleur que le cumul de deux engins de moindre puissance, n'oublions cependant pas que les machines existantes ont également nécessité de l'énergie lors de leurs fabrication, transport, installation et en nécessiteront aussi lors de la désaffectation.

En page 2 également, il est écrit : « *Remplacer préventivement semble mieux que tenter la rénovation d'outils vieillissants* ». Nous ne demandons qu'à être convaincus, mais le second paragraphe de cette page 2 sent très fort l'obsolescence programmée. La turbine arrive en fin de vie après 80'000 heures de fonctionnement. Après dix ans, le fournisseur n'assure plus la disponibilité des pièces depuis cet été déjà. Quelque chose a-t-il été prévu pour qu'un tel cas de figure ne se représente pas d'ici une décennie avec le nouveau matériel ? Comment se prémunir d'un tel état de fait à futur ?

Cette anticipation est-elle aussi la conséquence de MCH2 ou/et de la RLFinEC ? Le revenu de la taxe d'épuration doit-il être utilisé maintenant parce que sinon, le montant de la réserve deviendrait trop important et qu'il deviendrait peut-être nécessaire de baisser cette contribution ? Ceci tout en sachant pertinemment que par la suite, il faudrait à nouveau la réadapter, mais à la hausse cette fois ?

Dans le tableau de la page 4, comme le représentant du PDC l'a déjà dit, on peut lire : divers et imprévus pour plus du quart du crédit demandé. Est-ce la norme ? Cela nous paraît plutôt énorme.

Et enfin, pour terminer, pourrait-on éventuellement envisager le report de la désaffectation de la microturbine et la poursuite de son exploitation en parallèle avec le nouveau CCF ?

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. D'abord, j'aimerais, au nom du Conseil communal, vous remercier pour le bon accueil que vous réservez à ce rapport, également pour les éloges que l'un ou l'autre d'entre vous ont exprimé quant à la qualité du travail des services concernés, éloges que partage le Conseil communal.

J'aimerais également remercier nos prédécesseurs, c'est-à-dire les prédécesseurs des services, vos prédécesseurs, nos prédécesseurs au Conseil communal pour le soin de très longue date qui a été mis dans le développement et l'entretien de la STEP, qui fait de notre STEP une infrastructure aujourd'hui de très haute qualité à laquelle, finalement, il ne manque presque que les micropolluants pour toucher à la perfection. Je vous invite à comparer les investissements auxquels nous devons consentir en regard d'autres communes du Canton de Neuchâtel pour garantir une STEP qui soit non seulement aux normes, mais également aux standards actuels.

Vous avez posé de très nombreuses questions. Je vais essayer d'y répondre dans le temps imparti. Je vais commencer par les dernières questions exprimées, je vais prendre d'abord les questions des Verts.

Première question, l'intégralité des besoins en chauffage sera-t-elle toujours couverte ? Effectivement, le nouveau CCF ne pourra pas couvrir l'intégralité des besoins en chaleur de la STEP durant les mois les plus froids de l'hiver. Mais il s'en approchera. Dans ce cas, durant ces mois froids, la chaudière d'appoint fonctionnant au biogaz compensera le manque.

Vous avez également évoqué l'amortissement sur quinze ans et puis la question de l'obsolescence programmée a également été évoquée du côté du POP. Sachez que les pièces de rechange sont encore disponibles pour la réparation de la microturbine, par contre il devient très difficile et

très cher de trouver un moteur de remplacement pour le CCF. La garantie du fournisseur de la microturbine courait sur dix années ou 80'000 heures de fonctionnement. Aussi, l'amortissement avait été calculé naturellement sur dix ans. La machine a fonctionné à ce jour durant 82'000 heures et pour une telle machine, permettez-moi l'expression, nous pouvons affirmer qu'elle a "roulé sa bosse". Avant que le contrat n'arrive à son terme, nous avons fait effectuer des réparations afin d'assurer la poursuite de son fonctionnement durant la période de transition. Cette génératrice et ses périphériques, compresseurs, automates, groupe 3, sont usés et le coût de la rénovation de l'ensemble est estimé par notre fournisseur entre CHF 80'000.- et CHF 100'000.-.

Qu'est-ce qui nous pousse à changer déjà maintenant ? Il est absolument indispensable d'anticiper le changement de ces deux machines. En effet, les machines actuelles doivent absolument être opérationnelles et fiables pendant les travaux de remplacement, afin de maintenir la valorisation du biogaz produit durant cette période, estimé à huit mois. Pour la petite histoire, la STEP de Neuchâtel a dû brûler son gaz en torchère pendant deux années, ses anciens CCF étant hors d'usage et le recours juridique de soumissionnaires bloquant leur remplacement. Sachez qu'un petit calcul a été fait par notre responsable de la STEP. Un arrêt des deux machines actuelles durant, grossièrement, 21 jours, provoquerait une perte en électricité équivalente à l'énergie grise nécessaire pour les fabriquer.

Vous avez posé la question de savoir s'il y avait un lien entre ce dossier, MCH2 et la LFinEc. La réponse est simplement non.

Le PDC pose avec vous la question des divers et imprévus. Evidemment, ce n'est pas la norme d'avoir des divers et imprévus aussi importants. Cependant, les services ont été amenés à une certaine prudence, parce que certains montants avancés par le bureau d'ingénieur pour établir le budget nous paraissent sous-estimés, par exemple le budget portant sur le filtre à charbon actif. D'autre part, des travaux de rénovation du chauffage sont prévus dans ce montant, comme c'est précisé dans le rapport. Et nous profiterons de ces travaux pour éventuellement, si l'occasion technique se présente, installer un débitmètre du biogaz sur la torchère ainsi qu'un système de quantification de la chaleur produite et dissipée, d'où les divers et imprévus plus élevés que ce qui est la norme.

Vous posez également la question du report de la désaffectation de la microturbine et poursuivre son exploitation en parallèle avec le nouveau CCF. Alors il ne sera pas possible de maintenir en parallèle le traitement du biogaz actuellement en service pour la microturbine avec un nouveau traitement destiné au CCF. L'un remplaçant l'autre, dans un local très exigü. Mais nous allons également analyser la possibilité de maintenir le traitement du gaz actuel, moyennant quelques modifications pour la

nouvelle machine. C'est quelque chose qui est à l'étude par les services concernés.

Vous posez également la question de la taxe d'épuration, qui devrait peut-être être augmentée. Sachez, concernant la taxe d'épuration, que la dernière version de la simulation financière faite dans le cadre du PGE montre que la taxe d'épuration peut rester inchangée malgré les investissements prévus jusqu'en 2023 au moins. A partir de 2022, la réserve devrait nettement diminuer. A partir de 2024, pour une durée de trois ans, la taxe devrait être augmentée à CHF 3.- le mètre cube – actuellement, le mètre cube est à CHF 2.- – pour éviter que la réserve ne devienne négative, ce qui n'est pas la législation cantonale. Cette augmentation restant en dessous de la limite octroyée par le Conseil général, elle sera, le moment venu, si elle devait être nécessaire, de la compétence du Conseil communal. Par la suite, la taxe d'épuration pourra à nouveau diminuer, mais il est actuellement trop tôt pour l'affirmer de manière péremptoire. En effet, d'une part tous les investissements nécessaires à long terme n'ont pas forcément été identifiés et d'autre part, la législation cantonale pourrait évoluer d'ici-là afin d'imposer aux communes la constitution d'une réserve plus importante pour le financement du renouvellement du réseau et de la STEP.

Notons, parce qu'il me semble qu'il y a eu un malentendu, que la réserve ne sert pas à financer les investissements de manière directe. Les frais financiers des investissements sont imputés dans le centre 720 qui sert de compte de consolidation pour la STEP. L'entretien du réseau d'évacuation des eaux est une mesure du PGE. Et ce qui se passe, c'est qu'en fin d'année, la réserve est soit alimentée, soit ponctionnée pour que le solde global du compte 720 soit toujours à zéro. C'est ce que vous notez : budget et compte après budget et compte.

Le PLR et les Verts posent tous deux la question de l'avenir de ces machines. Est-ce qu'il y a une possibilité de revente ? Sachez que ces machines nécessitent des environnements autour d'elles trop onéreux par rapport à leur état pour être revendues. Il est prévu de les éliminer après démontage chez un ferrailleur local. Néanmoins, nous étudierons la possibilité de garder le CCF actuel comme groupe de remplacement lors des arrêts pour maintenance du nouveau générateur.

Le PLR pose encore la question : est-ce qu'il y a une ouverture de la part du Conseil communal pour un projet de mise en valeur de la chaleur émise ? Nous sommes tout à fait ouverts à l'étude, c'est une réflexion que nous menons. L'étude de la valorisation locale de la chaleur résiduelle. C'est pourquoi nous avons prévu d'installer sur le nouveau CCF un système de quantification de l'énergie produite et de l'énergie dissipée. Une attention particulière devra être portée aux mois d'hiver les plus froids, période durant laquelle l'intégralité de la production thermique de la

machine sera utilisée, comme nous l'avons dit précédemment, pour couvrir les besoins de la STEP.

Le groupe socialiste pose la question du contrat avec Swissgrid pour la reprise du courant à prix coûtant, la RPC, contrat qui a débuté le 4 mars 2014 et ceci pour une durée de 20 ans, donc nous pouvons voir venir. A la fin de ce contrat, la recette correspondante sera naturellement supprimée, soit les CHF 254'000.- mentionnés dans le rapport. Dès cette échéance, le bénéfice par année de CHF 149'000.- se transformera en une charge d'environ CHF 63'000.- pour 2033 et CHF 105'000.- pour 2034. Mais encore une fois, d'ici là, de l'eau aura coulé non seulement sous les ponts mais également à la STEP. A partir de 2035, le CCF sera amorti et seule une charge d'entretien de CHF 38'000.- par année demeurera jusqu'à la mise hors service de la machine.

Et puis du côté du POP, vous posez la question des conséquences sur les ressources humaines. Est-ce que finalement, cette nouvelle installation permettra de diminuer les ressources humaines ? Sachez qu'au contraire, avec les développements prévus à la STEP, et je crois qu'ils sont aussi appelés de vos vœux, c'est-à-dire le lourd dossier du traitement des micropolluants, mais également le nouveau dégrilleur que nous devons absolument installer pour mieux gérer les débordements en cas d'épisodes orageux très forts, le dossier du lit filtrant à la sortie de la STEP et puis maintenant le remplacement du CCF, et bien le Conseil communal et les services communaux ont dû au contraire se résoudre à un renforcement à 70% des collaborateurs de la STEP.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il me semble qu'ainsi, j'ai pu répondre à toutes les questions.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts avaient aussi posé la question de savoir, dans le nouveau contrat de maintenance ou autre, si on allait au-delà des dix ans et des 80'000 heures ? Pas qu'on se retrouve dans le même cas de figure qu'aujourd'hui au niveau des pièces de rechange et de l'obsolescence programmée.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis absolument navré de ne pouvoir répondre précisément à cette question, qui sera transmise au service.

Evidemment, c'est dans l'intérêt de tous d'avoir le meilleur contrat possible, et je peux simplement vous donner l'assurance que notre ingénieur communal, comme notre responsable de la STEP, dont vous avez fait l'éloge tout à l'heure, veilleront à cet état de fait.

L'arrêté est accepté par 38 voix sans opposition.

M. Alain Vaucher, Président : Vu l'heure, on ne va pas traiter d'autres objets ce soir. Mais ils reviennent et nous devons le faire.

Avant de lever la séance je vous rappelle, même si je vous le rappellerai le 13 décembre encore, la séance à la salle Erni du MIH de Mme Cabanes.

Et également si vous souhaitez soutenir les institutions cantonales sises dans notre Ville, le marché de Noël du Foyer Handicap.

Sur ce, je vous souhaite une très bonne soirée, une très bonne nuit et à bientôt.

Séance levée à 22h15

Le président :
Alain Vaucher

Le secrétaire :
Thierry Brechbühler

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand